

République du Mali

Un Peuple - Un But - Une Foi

**MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
DE LA SOLIDARITÉ ET DES PERSONNES AGEES**



**Observatoire du Développement Humain
Duriable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali
(ODHD / LCPM)**



**Programme des Nations
Unies pour le Développement**



Dynamique de l'Analyse de la Pauvreté au Mali de 1993 à 2003

Juillet 2005

Remerciements

La présente étude fait le bilan diagnostic de l'analyse de la pauvreté monétaire au Mali de 1993 à 2003. Elle a permis d'approfondir la connaissance sur les dimensions de la pauvreté à travers les principaux indicateurs déjà produits (entre 1993 et 2003). Une analyse comparative des différents outils méthodologiques déjà utilisés a contribué à mesurer les forces et faiblesses rencontrées dans les différentes démarches de l'analyse de la pauvreté.

L'étude, oriente la réflexion autour des éléments ci-après :

- l'évolution de la situation socio-économique du Mali de 1993 à 2003;
- l'analyse des concepts, méthodes et mesures de la pauvreté;
- les différentes étapes de l'analyse de la pauvreté au Mali ;
- la prise en compte de la dimension genre dans l'analyse des résultats.

Les observations et recommandations opérationnelles en terme de renforcement de lutte contre la pauvreté issues de cette étude, devraient permettre une meilleure orientation des politiques et programmes de développement économique et social au Mali.

Ici, nous voulons très sincèrement remercier les consultants Zima Jean DIALLO, Statisticien-informaticien et Aboubacar MACALOU, Economiste analyste financier pour le travail accompli.

L'Equipe ODHD

PREFACE

Il est heureux de constater que l'élimination, du moins la réduction de la pauvreté est depuis plus d'une décennie, au cœur de toutes les politiques et stratégies de développement au Mali comme en témoignent l'élaboration et la mise en œuvre d'un certain nombre de documents cadres dont :

- la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) en 1998 et ;
- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en 2002.

Malgré la réalisation de taux de croissance économique assez appréciables, les objectifs de réduction de la pauvreté n'ont pas été malheureusement atteints, d'où l'existence d'un anachronisme entre les performances macroéconomiques et l'incidence de la pauvreté qui n'a connu qu'une baisse de 4,2% entre 1989 et 2001, soit un timide recul de 0,35% par an.

Le CSLP en retenant l'objectif de réduire la pauvreté de 63,8% en 2002 à 47,5% en 2006, traduit toute la volonté des pouvoirs publics de faire de la lutte contre la pauvreté, la priorité des priorités.

C'est dans ce cadre que l'analyse et l'évaluation de la pauvreté ont particulièrement retenu l'attention du Gouvernement qui, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment le PNUD et la Banque Mondiale, a entrepris et réalisé successivement des enquêtes d'envergure nationale, à savoir :

- Enquête Budget-Consommation (EBC) en 1989 ;
- Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) en 1994 ;
- Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) en 2001.

Les résultats de ces enquêtes ont contribué à renforcer quantitativement et qualitativement les bases de données socio-économiques à partir desquelles l'analyse de la pauvreté des conditions de vie des ménages au Mali a débuté avec deux études réalisées par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique :

- Profil de la pauvreté au Mali, en 1993 ;
- Analyse quantitative de la pauvreté, en 1994.

Un peu plus tard, l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD), conformément à l'une de ses missions fondamentales à savoir **approfondir les études et la connaissance sur les dimensions de la pauvreté et les groupes vulnérables**, a mené, non sans difficultés, l'analyse de la pauvreté dans les séries des Rapports Nationaux sur le Développement Humain Durable.

La diversité des outils méthodologiques déjà utilisés dans l'analyse de la pauvreté monétaire au Mali appelle d'une part à une analyse comparative faisant ressortir les forces et faiblesses desdits outils, et d'autre part de présenter le bilan diagnostic de tous les exercices réalisés dans les domaines de l'étude et de l'évaluation de la pauvreté. C'est dans le souci de répondre à cet impératif que l'ODHD a initié et réalisé la présente étude intitulée « **Dynamique de l'analyse de la pauvreté au Mali de 1993 à 2003** ».

Tiéoulé W. KONE
Coordonnateur ODHD

TABLE DE MATIERES

RESUME EXECUTIF	10
INTRODUCTION	13
I. APERCU GENERAL SUR LE MALI ECONOMIQUE , SOCIAL ET CULTUREL	14
1.1 GEOGRAPHIE :	14
1.2 HISTOIRE :	14
1.3 ECONOMIE :	15
1.4 POPULATION ET SITUATION SOCIALE :	15
II. DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT TOUT COURT AU CONCEPT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	16
2.1 LE DEVELOPPEMENT EN QUESTION	16
2.2 LE CONCEPT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI, UN CONCEPT NOUVEAU :	17
2.2.1 ETAT DES LIEUX SUR LA PAUVRETE, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE :	18
2.2.2 VISION STRATEGIQUE A LONG TERME :	18
2.2.3 PRINCIPAUX THEMES DE LA STRATEGIE :	18
2.2.4 OBJECTIFS GLOBAUX ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE DU CSLP :	19
2.2.5 COUTS ET FINANCEMENT DU CSLP	20
2.2.6 MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION :	20
2.3 LA DECENTRALISATION EN QUESTION :	21
2.3.1 STRATEGIES DECENTRALISEES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	21
2.3.2 AXES PRIORITAIRES	23
2.3.3 OBSERVATIONS	23
III. EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU MALI DE 1993 A 2003	24
3.1 SITUATION ECONOMIQUE EN 2001-2002-2003:	25
3.1.1 PRODUCTION ET CROISSANCE	25
3.1.2 EMPLOI DU PIB	26
3.1.3 FINANCES PUBLIQUES	27
3.1.4 SITUATION MONETAIRE	29
3.2 SITUATION SOCIALE	29
3.2.1 POPULATION ET EMPLOI	29
3.2.2 EDUCATION	30
3.2.3 SANTE	30
3.3 OBSERVATIONS	31
IV. DIFFERENTES ETAPES DE L'ANALYSE DE LA PAUVRETE AU MALI	33
4.1 QUELQUES NOTIONS DE BASE	33
4.1.1 LES DIFFERENTES FORMES DE PAUVRETE ETUDIEES AU MALI	33
4.1.2 LA NOTION DE SEUIL DE PAUVRETE	33
4.1.3 LES NOTIONS D'INDICATEURS DE PAUVRETE MONETAIRE	34
4.2 PROFIL 1993 A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE BUDGET CONSOMMATION DE 1988	35

4.3	ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PAUVRETE A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE MALIENNE DE CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE 1994	36
4.4	ANALYSE DE LA PAUVRETE REALISEE A TRAVERS LES DIFFERENTS RNDH 1997, 1999 , ET 2000	37
4.5	ANALYSE DE LA PAUVRETE REALISEE A TRAVERS LE RNDH, EDITION 2003 : « DECENTRALISATION ET REDUCTION DE LA PAUVRETE : IPC – INDICE DE PAUVRETE COMMUNALE »	37
4.6	L'ANALYSE DE LA PAUVRETE EN 2003 A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE MALIENNE D'EVALUATION DE LA PAUVRETE DE 2001	39
V. RECUEIL ET ANALYSE DES CONCEPTS, METHODES DE MESURES DE LA PAUVRETE EN VIGUEUR AU MALI		40
5.1	NIVEAUX DE PAUVRETE OBTENUS SELON LES DIFFERENTES ETAPES : 1988, 1994, 2001	40
5.1.1	NIVEAUX DE SEUILS DE PAUVRETE EN FCFA ET PAR TETE	40
5.1.2	INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR MILIEU DE RESIDENCE	40
5.1.3	INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR REGION ADMINISTRATIVE	41
5.2	NIVEAUX DE PAUVRETE SELON LES DIMENSIONS D'ANALYSE NON PRISES EN COMPTE : PAUVRETE PAR GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE	43
VI PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE DANS L'ANALYSE DES RESULTATS		44
6.1	INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR SEXE	44
6.2	INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR GENRE DE PERSONNES	45
6.3	AMPLEUR ET CROISSANCE DE LA PAUVRETE AU MALI : INCIDENCE , PROFONDEUR ET SEVERITE (1988,1994 ET 2001)	46
6.3.1	NIVEAU DE L'INCIDENCE, DE LA PROFONDEUR ET DE LA SEVERITE DE LA PAUVRETE AU MALI : 1988, 1994 ET 2001	46
6.3.2	EVOLUTION DES INDICATEURS DE PAUVRETE MONETAIRE AU MALI : 1988, 1994 ET 2001	48
VII. LES CHAINONS MANQUANTS A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE		56
7.1	DE LA NOTION D'EDUCATION FORMELLE A LA NOTION D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT	56
7.2	CORRELATION ENTRE LE NIVEAU DES INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET LES INDICATEURS DE PAUVRETE MONETAIRE	58
7.3	DONNER UN CONTENU REEL A L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE ET SOUS- REGIONALE.	60
7.4	BONNE GOUVERNANCE ET NEPAD	61
7.5	MICROFINANCE	61
7.6	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	62
7.7	LES OMD-L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	63
VIII. CRITIQUES DES OUTILS METHODOLOGIQUES ET STRATEGIQUES EN COURS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE		64

8.1 LA NOTION DE REVENU PAR TETE	64
8.2 LA DETERMINATION DU SEUIL DE PAUVRETE	65
8.3 LA NOTION DE FONCTION DE REGRESSION NON PARAMETRIQUE DE TYPE KERNEL GAUSSIEN DE LA DEPENSE PAR TETE (Y) SUR LA CONSOMMATION CALORIFIQUE PAR TETE (X)	65
8.4 L'IMPACT DE L'INTRODUCTION DE LA NOTION DE SEUIL DE PAUVRETE PAR REGION DANS L'ANALYSE DE LA PAUVRETE	66
IX. RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS	68
9.1. En matière de politiques sectorielles	68
9.2. En matière de politiques macro-économiques	69
9.3. En matière de financement et de politique monétaire	70
ANNEXES	71
I POPULATION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN	71
II SANTE	74
III ALIMENTATION ET NUTRITION	75
IV EDUCATION	76
V a) EAU POTABLE ET ELECTRICITE	77
V b) TYPE D'AISSANCE	77
V c) BIENS DURABLES DANS LES MENAGES (%)	77
VI. MACROECONOMIE	78
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	81

ENCADRES

Encadré 1 : La Détermination du seuil de pauvreté en 1988	35
Encadré 2 : De l'actualisation du seuil de pauvreté de 1996 à 1998	37
Encadré 3 : Analyse en Composante Principale	38
Encadré 4 : Détermination du seuil de pauvreté en 2001	39
Encadré 5 : L'industrie- de l'artisanat à l'entreprise	57

TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau du seuil de pauvreté en 1988, 1994 et 2001	40
Tableau 2 : Incidence et contribution relative de la pauvreté par milieu de résidence	40
Tableau 3 : Incidence et contribution de la pauvreté par région administrative en 1988, 1994 et 2001	41
Tableau 4 : Incidence et contribution par Groupe socio-économique du Chef de ménage : 1988, 1994 et 2001	43
Tableau 5 : Incidence et contribution de la pauvreté par sexe	44
Tableau 6 : Incidence et contribution de la pauvreté par genre de personnes en 1988, 1994 et 2001	45
Tableau 7 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par sexe	46
Tableau 8 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par genre	46
Tableau 9 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par milieu de résidence	47
Tableau 10 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par région administrative	47
Tableau 11 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par CSP du Chef de Ménage	47
Tableau 12 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001	48
Tableau 13 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par sexe	49
Tableau 14 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par genre	50
Tableau 15 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par milieu	51
Tableau 16 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par région	52
Tableau 17 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par CSP du CM	53
Tableau 18 : Répartition des ménages par catégorie Socio Professionnelle du Chef de ménage et par sexe	55
Tableau 19 : Pourcentage de la population selon la Catégorie Socio-professionnelle du chef de ménage	57
Tableau 20 : Incidence de la pauvreté par la Catégorie Socio-professionnelle du Chef de ménage	57
Tableau 21 : Principaux indicateurs macro-économiques de 1993 à 2003	58
Tableau 22 : Evolution du PIB et de l'incidence de la pauvreté (en %)	59
Tableau 23: Taille moyenne des ménages en individus et en équivalents adultes	64
Tableau 24: Incidence de la pauvreté selon le revenu par tête ou par équivalent adulte	64
Tableau 25: Comparaison des valeurs du seuil de pauvreté selon les différentes méthodes d'approche	66
Tableau 26: Incidence en % par type de seuil et par région administrative	66
Tableau 27: Seuils de pauvreté par région administrative en FCFA	67
Tableau 28: Incidence en % par région administrative selon le revenu en 1998 et 2001	67

GRAPHIQUES

Figure 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté par milieu	40
Figure 2 : Incidence de pauvreté par région en 1988, 1994 et 2001	41
Figure 3 : Incidence de la pauvreté par groupe socio-économique du chef de ménage	43
Figure 4 : Evolution de l'incidence de la pauvreté par sexe	44
Figure 5 : Evolution de l'incidence de la pauvreté par genre	45
Figure 6 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001	48
Figure 7 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par sexe	49
Figure 8 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par genre	50
Figure 9 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par milieu	51
Figure 10 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par région	52
Figure 11 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par csp du cm	54
Figure 12 : Proportion des femmes chefs de ménage par activité et par période	55
Figure 13 : Evolution du pib et de l'incidence de la pauvreté	59

SIGLES

ACP	Analyse en Composantes Principales
ADEMA	Association pour la Démocratie au Mali
AEP	Adduction en d'Eau Potable
AGOA	African Growth Opportunities Acts
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
APIM	Association des Professionnels des Institutions de Micro finance
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BSI	Budget Spécial d'Investissement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CCC	Centres de Conseils Communaux
CCN	Cellule de Coordination Nationale des appuis techniques aux collectivités territoriales
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNI	Centre National d'Immunisation
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTSP	Comité de Transition pour le Salut du Peuple
DAD	Distributive Analyse Data
DGDP	Direction Générale de la Dette Publique
DHD	Développement Humain Durable
DIAPER	Diagnostic permanent
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EBC	Enquête Budget Consommation
EDM	Energie Du Mali
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMCES	Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale
EMEP	Enquête malienne d'Evaluation de la Pauvreté
F CFA	Franc de la Communauté Financière ouest Africaine
FENU	Fonds d'Equipement des Nations-Unies
FGT	Foster-Greer-Thorbecke
FICT	Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
FMI	Fonds Monétaire International
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information Education Communication
IPC	Indice de Pauvreté Communale
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
KWH	KiloWatt Heure
MCA	Millennium Challenge Account
Md	Milliards
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
ND	Non Déterminé
NEPAD	NEw Partnership for Africa's Development
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDDSS	Plan Décennal de Développement Socio-Sanitaire
PEJ	Programme Emploi Jeunes
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Assistance
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNE	Programme National d'Emploi
PNG	Position Nette du Gouvernement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEJ	Projet décennal de Développement de la Justice
PRODESS	Programme de Développement Socio-Sanitaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCSP	Service Central de Sélection de Projets
SFD	Système Financier Décentralisé
SIDA	Syndrome Immuno Déficience Acquise
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
TDR	Termes De Référence
TDRL	Taxe de Développement Régional et Local
TOFE	Tableau des Opérations Financières et Economiques
UDPM	Union Démocratique du Peuple Malien
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
US	United States
VAT1	Vaccin Anti Tétanique dose 1
VAT2	Vaccin Anti Tétanique dose 2
VIH	Virus d'Insuffisance Humaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'introduction de la notion de seuils spécifiques par région administrative, par rapport à la notion de seuil absolu, valeur nationale appliquée à toute les régions, pourrait être une piste pour mieux relater les différences régionales à condition que cela se fasse sur une norme comparable partout. A cet effet la norme OMS de 2450 kcal/jour/tête doit servir de base si l'on prend rigoureusement soin d'établir ses relations spécifiques avec la dépense par tête pour chacune des régions données en sachant que le contenu du panier de la ménagère et le niveau des prix à la consommation diffèrent d'une zone à l'autre. Lorsque nous appliquons ces seuils il ressort des différences par région comme suit pour les années 1988 et 2001: La tendance constatée que les régions les plus arides sont plus pauvres en 1988 s'est plus ou moins estompée et on constate une nette diminution de l'incidence de la pauvreté pour ces dernières en 2001 qui se placent dans le même groupe que Sikasso, Koulikoro et Kayes avec au moins 70%. Les régions de Ségou et Mopti se dégagent comme relativement moins pauvres que le 1^{er} groupe et enfin Kidal (58%) et Bamako (33%) ferment la marche.

Malgré toute l'aide injectée et les stratégies conçues et développées sur les dix dernières années, l'incidence de la pauvreté au Mali n'a pas connu d'amélioration significative (68,84 % en 1994 à 68,26% en 2001) alors que pour la même période le PIB est passé de 979,4 milliards à 1930,3 milliards. Cette croissance a eu peu d'effet sur la diminution souhaitée de l'incidence de pauvreté. Ce qui pose le problème d'inégalité dans la répartition du fruit de la croissance.

Dans le même temps l'endettement du Mali est resté largement supérieur à la norme UEMOA. Par rapport au PIB la dette extérieure du Mali s'élevait à 114% environ en 1999 alors que la norme UEMOA était à 60%. Les seuls pays à respecter cette norme sont le Bénin et le Burkina-Faso. Ainsi, en dépit des allègements successifs, la dette Malienne est devenue un handicap pour le développement. L'aide serait devenue paralysante pour l'économie nationale par les inerties qu'elle créa au niveau des cadres dans la conception et la conduite des politiques de développement.

Le CSLP qui incite à une redistribution équitable du fruit de la croissance par un meilleur accès des populations aux services sociaux de base, n'a pu dégager une stratégie assurant un niveau optimum d'investissement pouvant garantir une croissance soutenue de l'économie malienne. Au Mali, il existe une frange de la population disposant d'une capacité réelle d'épargne et d'investissement. Pour amener cette frange de la population et les investisseurs directs étrangers à adopter une attitude positive en faveur de l'investissement, les pouvoirs publics disposent de trois leviers essentiels qui s'articulent en recommandations et suggestions suivantes:

1. En matière de politiques sectorielles

- *infrastructure et de désenclavement intérieur*: privilégier en matière d'infrastructure et de désenclavement intérieur, autant que possible les travaux à haute intensité de main d'œuvre et introduire une clause de préférence nationale pour les entreprises de BTP ;
- déclarer la décennie de désenclavement intérieur après celle de l'extérieur, afin d'assurer la fluidité des échanges intérieurs ;
- moderniser l'agriculture et l'élevage pour faciliter la formation primitive du capital conduisant à des investissements agro-industriels ;
- favoriser l'émergence de sociétés coopératives de location et de vente de matériel agricole afin d'améliorer le niveau d'équipement des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs;
- faciliter l'accès à la propriété foncière des exploitants agricoles ;
- diversifier et moderniser l'agriculture à partir des quatre sous-produits (riz, maïs, karité, coton) pour parvenir à un équilibre et une complémentarité avec les sous-secteurs de l'élevage;
- améliorer le niveau de bien-être des populations rurales par la conception d'un modèle type d'habitat qui respecte l'environnement;

- pérenniser les acquis du CSLP en matière de santé et d'éducation, en veillant à garantir l'utilisation réelle de ces services par la population (en effet proximité ne veut pas dire accessibilité),
- mettre l'accent sur la formation professionnelle, l'apprentissage;
- pérenniser les acquis du PNE et du PEJ en matière d'emploi en mettant l'accent sur l'artisanat et le monde rural à travers les travaux à haute intensité de main-d'œuvre ;
- encadrer et équiper les artisans afin d'en faire de véritables entrepreneurs modernes;
- régler le problème d'électricité à l'horizon 2025 par la conception d'un plan national d'électrification qui tienne compte de l'utilisation de toutes les sources conventionnelles et renouvelables d'énergie ;
- privilégier le concept de plan indicatif d'industrialisation sur 20 ans pour l'ensemble des huit régions du pays et du District de Bamako en mettant l'accent sur les spécificités de chacune d'elles et les solutions alternatives de financement (secteur public, secteur privé, étranger) ;
- faire une large diffusion du plan indicatif d'industrialisation afin de permettre une appropriation de son plaidoyer par toutes les sensibilités nationales et étrangères (Etat, Elus locaux, Secteur privé national et étranger, Société civile) ;
- dans les schémas d'urbanisation veiller à l'érection de marchés modernes et multifonctionnels qui participent à la modernisation de l'économie.

2. En matière de politiques macro-économiques

- Créer un Service Central de Sélection de Projets (SCSP) pour une meilleure programmation et une meilleure utilisation des ressources (ce service prendra en compte les projets du CSLP, de l'AGOA, des OMD du NEPAD et du MCA) ;
- Observer une prudence en matière de nouveaux engagements financiers internationaux ;
- assurer une mobilisation plus accentuée de l'épargne intérieure pour financer le développement (emprunts publics, bons de trésor, fiscalité intérieure plus orientée sur la promotion de la production nationale ,mise en œuvre des instruments de la politique monétaire);
- pérenniser les acquis de la table ronde des Partenaires au Développement du Mali, de Genève ;
- renforcer la transparence et la moralisation dans la gestion des deniers publics ;
- veiller à la sécurisation financière et matérielle des agents de l'Etat ;
- encourager l'épargne privée par la fiscalité;
- adopter un code des investissements modulable selon les régions et les capacités réelles de création d'emplois ;
- faire de l'IEC intensive et permanente pour amener les populations locales à intégrer l'idée de prise en main de leur propre développement ;
- introduire dans le système éducatif de base l'enseignement du concept de développement ;
- dans le cadre de la modernisation de l'économie et de l'augmentation des ressources fiscales, mener une action rigoureuse pour l'intégration progressive du secteur informel dans le secteur moderne (y compris la fiscalité);
- dans le domaine des échanges intracommunautaires UEMOA-CEDEAO, le Mali peut prendre l'initiative de provoquer un forum économique de la complémentarité afin de mieux dessiner l'architecture des échanges dans la sous-région ;
- en matière d'industrialisation assurer un minimum de protection indispensable à l'essor économique des industries naissantes ;
- mettre en avant le rôle du secteur privé créateur de richesses et d'emplois par le biais de l'investissement . Pour ce faire prendre des mesures énergiques dans le domaine monétaire, fiscal, et des financements par appel public à l'épargne ;
- sécuriser les opérateurs privés par la mise en place d'un environnement juridique réglementaire propice aux affaires .

3. En matière de financement et de politique monétaire

- réorienter la politique monétaire et du crédit en fonction des potentialités réelles de l'économie nationale, notamment par le soutien conséquent aux sources de la croissance. En effet le déséquilibre de la balance des paiements d'un pays est toujours dû à une insuffisance de la politique monétaire intérieure. S'il n'est pas purement transitoire, c'est que la politique monétaire intérieure n'a pas réagi de façon appropriée. En effet, la persistance du déséquilibre prouve que le pays n'a pas appliqué la politique monétaire qui s'impose. Par ailleurs la surliquidité des banques maliennes qui dans le schéma de l'UEMOA sont exportatrices nettes des capitaux est révélatrice des distorsions qui peuvent exister entre les besoins de financement de l'économie nationale et les intérêts attendus de la rentabilité économique immédiate ;
- créer des banques populaires pour aider efficacement à soutenir l'économie locale et par conséquent lutter contre la pauvreté. Il s'agit, de créer une banque coopérative pour chaque région et de les fédérer au niveau national ;
- assurer la transition des Systèmes Financiers Décentralisés vers des fédérations régionales et nationales pour pérenniser leurs acquis ;
- créer des structures de financement à moyen et long termes, ainsi que de fonds de garantie pour les investissements ;
- assurer la transformation de la BIM (Banque Internationale du Mali) en Banque des Maliens de l'Extérieur par un transfert de l'actionnariat.
- dans la perspective de la création d'une banque régionale de solidarité, transformer l'actuelle BMS en Banque Malienne pour le développement de l'artisanat et de l'hôtellerie à l'instar de ce qui se fait au Maroc et en Tunisie (On ne le dira jamais assez , le crédit est le moteur de l'économie ; en effet avec à peine 20% de sa population ayant accès aux services bancaires le potentiel économique du Mali est forcément en veilleuse).

INTRODUCTION

L'analyse de la pauvreté des conditions de vie des ménages au Mali a débuté depuis 1992 dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) par un certain nombre d'études réalisées par la Direction nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) à savoir :

- le « Profil de la pauvreté, Mali », publié en septembre 1993 ;
- « l'Analyse quantitative de la pauvreté » en 1994 en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) .

Un peu plus tard elle se retrouve dans la série des Rapports Nationaux sur le Développement Humain [(RNDH) à savoir :

- Rapport sur le développement humain durable , édition 1997 ;
- Croissance Equité et Pauvreté, édition 1999 ;
- Aide endettement , pauvreté, édition 2000
- Décentralisation et réduction de la pauvreté, édition 2003.

Un constat général sur le contenu de ces différentes analyses fait ressortir les points suivants :

- existence de différences notables sur les concepts
- inexistence d'analyse de pauvreté par genre
- non prise en compte de la contribution relative et absolue de la pauvreté
- très peu de caractérisation de la pauvreté selon certaines variables essentielles : niveau d'instruction, groupe d'âge, groupe socio-économique et niveau d'instruction des Chefs de ménages, etc.)
- analyse pas suffisante au niveau région administrative ou milieu (rural, urbain)

Aussi la présente étude « **Dynamique de l'analyse de la pauvreté au Mali de 1993 à 2003** » vient-elle à point nommé pour permettre de dégager les faiblesses dans l'exercice de l'analyse du phénomène de la pauvreté , d'harmoniser la démarche , la méthodologie et les instruments dans un contexte d'expériences d'outils nouveaux déjà validés sur le plan régional et international. Du même coup l'analyse reposera sur les données d'enquêtes à envergure nationale bien précises : Enquête Budget Consommation 1989 (EBC89), Enquête malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES94) et Enquête malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP2001). Il s'agira de faire une analyse approfondie de ces trois bases de données sur les ménages en tenant compte du facteur correctif le plus approprié au comportement des ménages au Mali soit :

- le poids réel de la taille du ménage en « équivalents adultes » contrairement au nombre total d'individus physiquement comptés ou observés ;
- ou la relation établie par les ménages eux-mêmes entre la consommation calorifique journalière par tête et la dépense annuelle par tête.

Cette disposition permettra de comparer les résultats à obtenir selon les deux méthodologies ci-dessus citées, et de confirmer ou infirmer ainsi les tendances déjà observées pour répondre à certaines interrogations qui restent jusque là difficiles à comprendre par l'opinion nationale , comme par exemple, le paradoxe selon lequel « **les régions cotonnière et rizicole restent jusque là les plus pauvres selon les différentes analyses effectuées dans le temps** » .

Paradoxalement l'évolution du PIB, fortement influencée par les productions/exportations dans le domaine agricole et minier n'a toujours pas été accompagnée d'une diminution de la profondeur de la pauvreté. Par conséquent, les équations « investissements productifs », « valeur ajoutée » et « redistribution équitable » des fruits de la croissance doivent être résolues pour donner plus de chances au développement tout court, source de progrès et de richesse pour le plus grand nombre.

I. APERCU GENERAL SUR LE MALI ECONOMIQUE , SOCIAL ET CULTUREL

1.1 GEOGRAPHIE :

Situé en plein cœur de l'Afrique de l'Ouest, le territoire de la République du Mali comprend au sud le bassin du haut et du moyen Niger tandis qu'il pénètre au nord jusqu'au Sahara Central. Il couvre une vaste superficie de 1.241.238 Km². Pays continental par excellence, le Mali est encerclé par sept pays. Le relief est peu accidenté et peu élevé. C'est un pays de plaines et de bas plateaux. L'altitude moyenne est de 500 m. Deux fleuves traversent le Mali, le Niger et le Sénégal. La partie occidentale est arrosée par le fleuve Sénégal et ses affluents, la partie orientale par le fleuve Niger et ses affluents. Le régime de l'ensemble de ce réseau est tropical : hautes eaux en période d'hivernage et basses eaux en saison sèche.

Le pays présente quatre zones climatiques et une particulière, le delta intérieur du Niger. Ce sont :

- la zone sud-soudanienne dans l'extrême sud, arrosée par des précipitations comprises entre 1300 et 1500 mm de pluie par an ;
- la zone nord-soudanienne avec 700 à 1300 mm de pluie par an ;
- la zone sahélienne dont les précipitations atteignent 200 à 700 mm d'eau par an ;
- la zone saharienne caractérisée par des précipitations qui deviennent irrégulières au fur et à mesure qu'on s'éloigne des abords du Niger ;
- le Delta intérieur du Niger¹ qui est une nappe d'inondation au cœur même du Sahel, avec ses 300 Km en longueur et 100 Km en largeur, joue un rôle de régulateur du climat de la région.

1.2 HISTOIRE :

Berceau de grands empires et royaumes depuis le VII^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, la République du Mali est née le 22 septembre 1960. Peuple de migrants et de conquérants, le brassage de populations a été à l'origine de la formation de groupes humains fortement interdépendants dont les apports civilisationnels respectifs constituent pour le Mali une des richesses les plus enviées dans la sous-région.

L'histoire du Mali est marquée par la pénétration de l'Islam à partir du VII^e siècle et l'irruption de la colonisation à partir de 1857. L'Islam aussi bien que le fait colonial ont profondément désarticulé les structures sociales préexistantes, notamment les cultes. Le fait colonial a engendré des contestations et revendications qui aboutirent à la naissance d'un Etat moderne (le Mali) après une vaine tentative d'unification avec le Sénégal au sein de la Fédération du Mali en 1959.

Le pays va connaître par la suite huit (8) années de régime socialiste sous la fêlure de son premier Président Modibo KEITA. L'étatisation de l'économie qui a permis quelques prouesses par la création d'industries légères de transformation, montrera ses limites face à la raideur des investisseurs étrangers et au monopole de l'Etat sur le terrain économique. Le retrait précipité de la zone franc en 1961 aggrava la morosité économique. Les maliens d'instinct commerçant ne suivaient plus. Le retour du Mali dans la zone franc en 1967 par la convertibilité de sa monnaie n'y suivait plus. Le 19 novembre 1968, l'armée prend le pouvoir sous la direction du Lieutenant Moussa TRAORE.

Le régime militaire après moult tentatives de démocratisation manquées notamment par la création de l'UDPM (parti unique) se termine par l'avènement de la révolution du 26 mars 1991. Une fois de plus, mais dans un tout autre contexte l'Armée Nationale avec à sa tête le Lieutenant

¹ On notera également l'importance du delta du fleuve Sénégal (près de un million d'hectares)

Colonel Amadou Toumani TOURE vint au secours du mouvement démocratique en arrêtant un bain de sang du peuple descendu dans la rue pour réclamer le départ du Général Moussa TRAORE.

Après une transition remarquablement réussie, le CTSP dirigé alors par le Lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré avec les tenants du mouvement démocratique organise les premières élections multipartites et démocratiques en 1992.

Alpha Oumar KONARE, Professeur d'histoire, écrivain est porté à la tête du pays sous les couleurs du parti ADEMA. Celui-ci récidiva lors des élections générales organisées 5 années plus tard. En 2002, après dix années de pouvoir ADEMA, la tradition démocratique devrait s'établir définitivement au Mali, par l'arrivée d'un homme sans parti, le Général Amadou Toumani TOURE, dont le passage éphémère aux affaires avait suscité tant d'espoir en 1991.

1.3 ECONOMIE :

Les ressources économiques au Mali proviennent essentiellement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et plus récemment de l'exploitation minière, notamment de l'or. Aussi, l'économie malienne est dominée par le secteur primaire, l'agriculture occupant près de 80% de la population active et représentant près de 44% du produit intérieur brut (PIB), alors que le secteur secondaire (industrie) représentait en 1995 : 16% du PIB et le secteur tertiaire (commerce et services) avoisinait les 40%.

L'agriculture sève nourricière de l'économie malienne est centrée sur les cultures vivrières, les cultures industrielles (coton notamment) et le maraîchage. L'élevage et la pêche ont un rôle grandissant dans l'économie, justifiant en 2004, la création d'un département à part.

En plus des ressources agricoles, le Mali dispose de grandes potentialités énergétiques, touristiques, artisanales et minières. Dans le domaine énergétique, les aménagements hydroélectriques réalisés à Markala, Selingué, Manantali et ceux en voie de réalisation (Felou, Tossaye, Labézanga) témoignent de capacités réelles et potentielles en la matière. Le sous-sol malien renferme d'importants gisements parmi lesquels, l'or (le Mali est actuellement 3^{ème} producteur d'or en Afrique, après l'Afrique du Sud et le Ghana). D'autres minéraux, tels le phosphate, le sel gemme, le gypse, l'uranium, le fer, le marbre sont signalés. Plus récemment, les indices sérieux de pétrole sont relevés.

1.4 POPULATION ET SITUATION SOCIALE :

La population malienne est estimée à près de 11.419.182 habitants en 2004. Le taux d'accroissement de la population se situe à 2,2% par an. L'espérance de vie est d'environ 58 ans. La population est majoritairement jeune et rurale. Les femmes sont légèrement majoritaires par rapport aux hommes (un peu plus de 51%). Enfin, le Mali est un pays de forte migration, les flux migratoires sont importants aussi bien à l'intérieur du pays qu'avec l'étranger (Afrique, Europe, Amérique et plus récemment l'Asie).

Le revenu par habitant au Mali est estimé à 240 dollars US contre une moyenne de 510 dollars US pour l'Afrique sub-saharienne en 1998. En 2002 les indicateurs sociaux placent le Mali au 164^e rang mondial sur 173 pays classés selon l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD. Dans le programme d'allègement de dettes de la Banque Mondiale, le Mali répond aux critères des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et a réuni les conditions de son admission au point d'achèvement de l'initiative PPTE élargie ou PPTE₂.

II. DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT TOUT COURT AU CONCEPT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

La pauvreté peut être vue sous plusieurs angles :

- **La pauvreté monétaire** qui se traduit par une insuffisance de revenu nécessaire pour procurer à une personne le minimum de consommation indispensable pour vivre.
- **La pauvreté humaine** qui exprime les privations dont souffre une personne en termes de décence des conditions d'existence telles que l'accès à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, au logement, à l'électricité, à l'eau potable, etc.

2.1 LE DEVELOPPEMENT EN QUESTION

A la question de savoir qu'est ce que le développement la plupart des économistes conviennent de répondre que « le développement est la combinaison des changements mentaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global »...

Aussi, les sociétés occidentales elles-mêmes sont à plusieurs égards inégalées quant aux niveaux de développement atteints et quant aux ressorts du développement. Les sociétés dont les économies sont dites sous-développées selon les publications officielles des organisations internationales, représentent un cas extrême. Quel que soit le système économique : marché, plan ou combinaison des deux- la croissance cumulative et durable du produit réel global y est empêchée par de nombreux caractères mentaux et sociaux des populations, voire des décideurs. Changer ces caractères avec la participation active et consciente des populations, engendre un rendement et entraîne un coût qui peuvent être aménagés rationnellement. Il existe, donc, une économie du développement et elle est distincte de l'économie de la croissance.

En effet, le produit global ou (la production nationale brute) selon la terminologie en cours, en montant absolu ou par tête d'habitant, a été souvent accru dans le passé, et peut l'être encore, sans que les populations et leurs économies soient mises en condition de développement ou simplement de mieux être durable. Aussi, l'observation des pays que la statistique classe comme sous-développés, révèle trois traits notables de leurs économies :

- ce sont des économies désarticulées : les insuffisances dans l'infrastructure, les transports (matériels et intellectuels), les problèmes liés au foncier rural ne sont pas seuls en cause, mais non moins les diversités des ethnies, des traditions, des mœurs et des usages. L'économie dualiste a deux secteurs, l'un moderne l'autre archaïque, est l'un des aspects le plus visible d'un déficit général de communication ;
- ce sont des économies dominées et le mot désigne plusieurs réalités bien distinctes surtout en cette période de mondialisation de l'économie, où les règles sacro-saintes de l'économie de marché sont mises en mal par les subventions des pays du Nord à leurs producteurs, aggravant du coût la pauvreté des plus pauvres. Parce que l'économie sous-développée est inarticulée, l'effort des nations ou des firmes dominantes s'applique en des lieux et à des activités bien déterminées (cas du coton au Mali) sans que les solidarités dites « nationales » puissent rapidement le rectifier et le repartir. Dans ces conditions, la balance des paiements n'est pas seulement soumise à un déséquilibre structurel: ce déséquilibre dans son montant et son contenu dépend beaucoup des décisions des nations et des unités dominantes ;
- enfin, les coûts du statut humain de la vie pour tous, les coûts de l'homme, les coûts qui procurent à chacun l'espérance de vie, la santé, l'accès à la connaissance, compatibles avec les conditions concrètes du lieu et de l'époque - ne sont pas couverts. Les ressources en hommes ne sont donc pas mise en œuvre, même quand on ne constate pas de chômage apparent ou de mauvais emploi manifeste. Les comptabilités privées, publiques et sociales sont par-là, radicalement faussées, et les résultats économiques qu'elles exhibent ne sont qu'apparents.

En conclusion, on peut dire que le concept de développement d'un pays fait appel à des pré-suppositions:

- les quantités globales (revenu, investissement, épargne) ont un sens et peuvent être mesurées;
- le concept d'inclinaison à épargner ou à investir existe dans les populations;
- l'égalité de l'épargne et de l'investissement s'il n'est pas réalisé spontanément, peut -être réalisée par d'autres sources internes ou externes.

Ces conditions de mécanismes n'étant pas réunies, il reste à mettre les populations en condition de développement: à leur communiquer l'information qui fera d'eux des épargnantes, des investisseuses, bien entendu, les travailleurs du secteur privé ou public, les chercheurs devront former cette masse critique capable du vrai changement. Ce changement qualitatif et communicationnel n'ayant pas lieu, on peut conclure que l'échec des politiques et programmes classiques de développement est à l'origine de l'apparition du concept nouveau de lutte contre la pauvreté qui n'est traité dans aucun manuel classique d'économie politique, mais auquel tout le monde s'accroche faute de mieux.

2.2 LE CONCEPT DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI, UN CONCEPT NOUVEAU :

Si le concept de lutte contre la pauvreté n'est pas une trouvaille malienne, l'idée ayant germé depuis la conférence de Rio, on peut affirmer que le gouvernement du Mali a été parmi les premiers en Afrique à bâtir une stratégie axée sur la lutte contre la pauvreté. En effet le Président KONARE a placé son deuxième mandat sous le signe de la lutte contre la pauvreté. Signalons tout de même que la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté SNLP (1998) a frayé le chemin au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Le Gouvernement du Mali a donc décidé de faire du CSLP, le cadre unique de référence pour ses politiques et stratégies à moyen terme et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Ainsi la récente table ronde des bailleurs de fonds et partenaires techniques du Mali de Genève avait vocation à boucler le financement du CSLP et discuter des meilleurs moyens d'en assurer le suivi-évaluation.

Le CSLP exprime donc la volonté du Gouvernement d'engager **une action de développement intense**, plus organisée, plus consensuelle et plus efficace qui soit capable de réduire la pauvreté de façon durable. En plus des actions de redistribution et des filets de protection sociale, il s'agit d'inscrire les actions dans les stratégies de moyen et long termes qui mettent les pauvres en mesure d'être les acteurs de leur propre promotion économique et sociale. Le CSLP devrait répondre au double défi auquel le Mali est confronté :

- élaborer une politique nationale capable d'assurer une croissance forte et durable et un développement plus efficace ;
- mettre en œuvre les voies et moyens qui permettent d'intégrer les pauvres dans ce processus de croissance et de développement.

Le choix d'un processus participatif pour l'élaboration du CSLP a été conçu comme un instrument d'efficacité, de responsabilisation et de meilleure gouvernance. En effet, en plus des groupes de travail réunissant l'Administration, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement, le CSLP a fait l'objet de consultations régionales.

- La pauvreté de masse est devenue un phénomène généralisé au Mali : 63,8% et 21% de la population totale vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté. Si la pauvreté est essentiellement rurale, elle touche aussi de plus en plus les grandes villes en raison de la dégradation du marché du travail et des migrations.
- la pauvreté se manifeste en termes d'absence de capacités dans les domaines majeurs du bien-être : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé, habitat insalubre, participation réduite à la vie économique et sociale. Les trois facteurs de risque les plus cités par les populations elles-mêmes portent sur l'alimentation, la maladie et l'absence de travail.
- les obstacles à la réduction de la pauvreté sont de plusieurs types : persistance de calamités naturelles, spécificités socioculturelles, enclavement et difficultés d'accès aux services de base, problèmes de gouvernance et de gestion publique, absence d'opportunités économiques, faiblesse des mécanismes de protection sociale, insuffisance de la croissance et instabilité de la croissance liée au contexte économique international (cours des principaux produits de base). Aussi, même si la croissance est forte, elle ne peut profiter aux pauvres sans une action corrective tant pour la répartition de ses fruits que pour le financement de nouvelles actions favorables aux pauvres.
- la croissance du PIB est faible parce que les potentialités de l'économie malienne sont, pour une bonne part, inexploitées. Le secteur rural, qui emploie 70% de la population active, est soumis à des contraintes qui entravent son développement : forte sensibilité aux aléas climatiques, manque d'infrastructures, enclavement, besoins de crédits, de formation, de sécurité foncière, mauvaises performances des services et des organisations paysannes. Le secteur privé non agricole est entravé par de multiples facteurs : insuffisance de qualification, indisponibilité de facteurs de production non salariaux à des coûts compétitifs, inadaptation des systèmes de financement, faiblesse de l'environnement institutionnel et juridique, entraves au bon fonctionnement de marchés concurrentiels.
- le marché du travail est profondément déséquilibré. De nombreux actifs dans le secteur rural ne sont pas occupés à plein temps. Les secteurs formel, public, occupent moins de 2% de la population active et fournissent peu de nouveaux emplois d'une année à l'autre.

2.2.2

VISION STRATEGIQUE A LONG TERME :

- **une vision consensuelle** sur le devenir du pays à l'horizon 2025 a été construite autour des aspirations des individus. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre souhaite : « *une Nation Unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de la population* » ;
- **une telle vision est volontariste** : Elle invite à une attitude pro-active, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les provoquer ; cela suppose la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Elle se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris dans différents sommets mondiaux pour l'année 2015, (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

2.2.3

PRINCIPAUX THEMES DE LA STRATEGIE :

A court et moyen termes, la stratégie du CSLP est construite autour de trois domaines prioritaires. Le triple souci d'efficacité ; d'équité ; de viabilité institutionnelle et financière anime toute la démarche du CSLP, l'objectif central étant une croissance forte, durable et réductrice de la pauvreté.

- **premier axe** : Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation.
Il vise un renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité ;
- **deuxième axe** : Développement humain et renforcement de l'accès aux services sociaux de base.

Il met l'accent sur une meilleure prestation des principaux services sociaux de base : santé primaire, et sur le paludisme, la tuberculose, les principales maladies évitables dont le VIH/SIDA, ainsi que sur l'éducation, l'alphabétisation, et des actions spécifiques dans les domaines de la nutrition, fécondité, accès à l'eau, au crédit, environnement et protection sociale ;

- **troisième axe** : Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs :

- Il vise à améliorer l'environnement productif pour une meilleure productivité des facteurs de production permettant de tirer la croissance économique. Trois domaines sont prioritaires ;
- Un Schéma d'aménagement du territoire équilibré et une politique d'infrastructures adaptées. En particulier la construction et l'entretien des systèmes de transports vitaux, l'énergie, les télécommunications, les zones industrielles et artisanales ;
- Une nouvelle vision du développement rural et une approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle : Bâtie autour d'un Schéma directeur intégrant, une approche par filière, la recherche de la sécurité alimentaire à travers des actions dans de nombreux domaines : intrants, équipements agricoles, sécurité foncière, santé, éducation et environnement ;
- Une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré de développement du secteur privé et des filières porteuses : Le développement des échanges commerciaux dans le cadre sous-régional et au plan mondial sert de support à la croissance économique du pays. Les actions porteront sur l'amélioration de l'environnement juridique et fiscal, l'appui au secteur privé, le renforcement du secteur financier, la poursuite des privatisations des sociétés et entreprises d'Etat, l'appui aux filières porteuses en termes de substitution à l'importation et de promotion des exportations ;

2.2.4 OBJECTIFS GLOBAUX ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE DU CSLP :

- le CSLP final poursuit et consolide les orientations et objectifs du CSLP intérimaire adopté par le gouvernement du Mali en juillet 2000. L'objectif général est réduire la pauvreté de 63,8% en 2001 à 47,5 en 2006 ;
- les objectifs globaux en termes de croissance et d'emploi sont ces suivants : une croissance moyenne du PIB de 6,7% par an, une création minimale de 10 000 emplois par an dans le secteur formel non agricole ;
- les principaux objectifs globaux en terme de pauvreté et d'indicateurs sociaux sont les suivants : une baisse de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté monétaire avec une réduction des inégalités entre régions, entre milieu rural et urbain, une baisse du taux de mortalité infantile et maternelle, une augmentation du taux de scolarisation et d'alphabétisation avec une réduction des inégalités entre garçons et filles et entre régions ;
- a cet effet, les politiques macro-économiques et les réformes structurelles sont adaptées pour accompagner et favoriser les engagements ci-dessus. Pour les quatre secteurs prioritaires (santé, éducation, développement rural et infrastructures) ; les dépenses publiques augmentent de façon significative en termes absolus et relatifs, passant de 61,8% des dépenses budgétaires totales en 2002 à 63,2% en 2005. A l'intérieur même de ces secteurs, les parts affectées à la réduction des disparités constituent le noyau dur des plans d'actions. En

même temps, la viabilité du CSLP est garantie par le respect des principaux critères de convergence régionaux.

2.2.5 COUTS ET FINANCEMENT DU CSLP

La stratégie de mise en œuvre du CSLP repose sur un accroissement important des financements intérieurs à travers une plus grande mobilisation des ressources intérieures. Sur la période 2002-2005, le financement intérieur s'élèvera à 1 664 milliards de F CFA tandis que les financements extérieurs attendus des partenaires au développement sont estimés à 1 043,6 milliards de F CFA dont 793,1 milliards de F CFA de financements programmés et 250,5 milliards de F CFA de financement additionnel correspondant à la prise en charge de l'écart de financement du TOFE sur la période 2002-2005.

Dans la mise en œuvre du CSLP, le gouvernement procédera à une ré-allocation des ressources vers les secteurs prioritaires. Les dépenses additionnelles résultant du CSLP sur financement intérieur sont estimées à 233,2 milliards de F CFA sur la période 2003/2005 soit une moyenne de 74,4 milliards de F CFA par an.

Sur la période 2002-2004, le total des ressources attendues dans le cadre de l'Initiative PPTE est estimé par la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) à près de 75 milliards de F CFA. Les propositions de répartition de ces ressources entre les secteurs prioritaires allouent 45,0% de ce montant à l'Education/alphabétisation, 15,0% à la santé/population, 14,4% aux activités génératrices de revenus, de micro-crédits en faveur des groupes cibles, 12,9% pour le développement rural et les ressources naturelles. Les autres secteurs (eau potable et assainissement : 6,1%, formation professionnelle et création d'emplois : 3,1%, infrastructures de base : 2,5%, et amélioration des données statistiques et suivi/évaluation : 1,2%) recueillent les 12,9% restants.

2.2.6 MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION :

La stratégie de mise en œuvre et d'évaluation du CSLP est essentielle pour la réussite de celui-ci. Pour la mise en œuvre des programmes prioritaires, on privilégiera l'emploi de procédures simplifiées et de modalités participatives impliquant les ONG et les communautés locales ; si la réussite du CSLP s'identifie à long terme à la réalisation des indicateurs globaux d'impact, une attention particulière sera accordée au suivi des indicateurs de résultats qui concrétisent chaque programme majeur avec son objectif spécifique selon une planification rigoureuse des interventions par objectifs. A chaque programme sera attaché un tableau de bord intégrant les principaux indicateurs d'activités, de processus et de qualité.

La coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CSLP sera assurée à travers les mécanismes institutionnels mis en place et déjà utilisés avec succès pour la préparation du CSLP. Le Ministère de l'Economie et des Finances est le département responsable de cette coordination. En particulier, la Cellule CSLP aura vocation à assurer un plaidoyer permanent et des actions IEC en faveur des nouvelles orientations stratégiques du pays auprès des populations, des partenaires au développement et de la communauté internationale.

Observations :

- existe-t-il une relation entre pauvreté et programmes d'ajustement structurel ?
- les objectifs assignés au CSLP à savoir, réduire la pauvreté de 63,8% en 2001 à 47,5% en 2006 et parvenir à une croissance du PIB de 6,7% sur 5 ans sont-ils réalistes ou réalisables, nous y reviendrons plus loin.

2.3.1

STRATEGIES DECENTRALISEES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Depuis le début du processus, la décentralisation a suscité un certain nombre d'espoirs d'où des politiques et stratégies de développement participatif avec pour objectif d'accélérer le développement national tout entier. En dépit des efforts consentis, le développement économique au niveau des communes reste faible quand on observe le niveau élevé de pauvreté tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Il y a certainement nécessité de revoir les stratégies jusqu'ici mises en œuvre. Ceci va de la redéfinition des axes prioritaires aux plans d'appui aux communes en passant par le renforcement des capacités (financières, humaines, matérielles, et managériales).

2.3.2

AXES PRIORITAIRES

Pour améliorer l'indice de pauvreté communale et donc réduire la pauvreté, il faut agir sur les principaux déterminants du taux d'électrification que sont la taille de la commune, le ratio d'écoles du second cycle sur le premier cycle de l'école fondamentale, les infrastructures sanitaires (centres de santé et pharmacies humaine et vétérinaire) et de loisir, et l'adduction d'eau potable. Toute réalisation au niveau de ces équipements collectifs doit être accompagnée d'effort national d'électrification des communes concernées au risque de rendre inopérants les investissements consentis. L'électricité est jugée fondamentale dans les activités de développement parce que constituant un puissant moteur pour la croissance économique. Malheureusement au Mali, le taux moyen d'électrification des communes en 1998 n'est que de 1,35% des ménages avec seulement 0,37% en milieu rural pour 7,56% en milieu urbain. Ce taux est en deçà de la moyenne africaine qui est de l'ordre de 10%, taux que le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) se propose d'augmenter à 35% d'ici 2015, nécessitant ainsi des efforts encore plus importants au Mali.

La stratégie gouvernementale visera à promouvoir l'électrification, par l'extension du réseau électrique et par des incitations diverses à la consommation des sources alternatives de courant électrique. A cet égard, le financement de l'électrification participe de la lutte contre la pauvreté et devrait en conséquence bénéficier des "ressources PPTE". Au niveau décentralisé, les communes devront mieux intégrer le développement des équipements collectifs à différencier selon les besoins spécifiques prioritaires e.g. la construction de centres de santé dans certaines communes contre l'adduction d'eau dans d'autres.

Par ailleurs, la Vision Mali 2025 et le CSLP se traduisent par l'objectif prioritaire général de réduire la pauvreté pour parvenir à une incidence de 47,5% en 2006, soit une diminution d'un quart de l'incidence de la pauvreté actuelle (63,8%) par la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de développement sur les quatre prochaines années. Cet objectif général s'appuie sur une stratégie globale et cohérente dont les dimensions essentielles sont :

- une croissance forte et durable (au moins 6,7 % de taux moyen annuel sur la période 2002-2006) créatrice de richesse, mieux répartie au profit des pauvres ;
- des politiques de développement économique et humain davantage orientées vers les attentes des pauvres en termes de satisfaction des besoins d'emploi et de revenu et d'accès aux services sociaux de base ;
- la consolidation d'une gouvernance démocratique, soucieuse de la participation des populations et de la société civile à tous les niveaux, et orientée vers le renforcement de l'Etat de droit et de la qualité des services rendus par les pouvoirs publics ;
- la promotion de programmes d'actions spécifiques visant l'amélioration volontaire des opportunités d'emploi et/ou de revenu des plus pauvres, ou leur protection face aux risques sociaux.

Cette stratégie globale ne peut se concevoir sans des stratégies spécifiques ciblées sur la réduction de la pauvreté. Il s'agit :

- d'assurer aux collectivités des capacités techniques et financières significatives pour leur permettre d'assurer leur fonctionnement et un minimum d'investissement ;
- de mettre à la disposition des communes des moyens humains, matériels et financiers pour améliorer la mobilisation et la gestion de leurs ressources.

C'est dans cette optique que l'Etat a décidé de mettre en place le Programme National d'Accompagnement des Collectivités Territoriales qui comporte deux composantes principales, l'une financière (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales – ANICT) et l'autre technique (Cellule de Coordination Nationale des appuis techniques aux collectivités territoriales – CCN, et le Réseau de Centres de Conseils Communaux – CCC).

Par la promulgation de la loi N°00-042 du 07 juillet 2000 portant création de l'ANICT, le Gouvernement manifeste sa volonté de réduire la pauvreté à travers cet instrument financier qui doit permettre aux collectivités territoriales de :

- développer des investissements productifs ;
- améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- renforcer leurs capacités humaines et financières ;
- promouvoir une bonne gouvernance locale.

Le Réseau de CCC est destiné à aider les collectivités territoriales dans : la formulation de leur programme de développement économique, social et culturel ; la réalisation des études de faisabilité des équipements qu'elles auront elles-mêmes sélectionnés ; l'établissement des demandes de financement à présenter à l'ANICT. Les programmes de développement des communes sont financés en partie sur les ressources des collectivités i.e. la TDRL, les taxes perçues sur certaines activités (abattage et exploitation des carrières) et les vignettes. L'autre partie est financée par les subventions de l'Etat (octroyées en fonction de l'effort de mobilisation des ressources des collectivités) et par les partenaires au développement. L'ANICT intervient également dans la réalisation des investissements locaux sous forme de subventions ou de garantie des prêts d'investissement contractés par les collectivités territoriales. Une décision du Ministère chargé des collectivités territoriales fixe la liste des investissements éligibles aux fonds de l'ANICT. Au titre de ces investissements, les équipements collectifs suivants sont éligibles :

- les écoles primaires publiques ;
- les pharmacies vétérinaires ;
- les puits à grand diamètre ;
- les radios rurales ;
- l'électrification rurale ;
- les centres de santé.

Le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) de l'ANICT est l'élément central du dispositif d'appui à l'investissement local. Il est constitué par les apports financiers de l'Etat, des collectivités locales et des partenaires au développement. Ses ressources sont redistribuées entre les régions administratives sous forme de droits de tirage mobilisables sur un exercice triennal. Les ressources du FICT sont reparties suivant une péréquation basée sur quatre critères :

- la population ;
- l'éloignement des centres d'approvisionnement ou l'enclavement ;
- le niveau d'équipement ou la disponibilité d'infrastructures de base ;
- le taux de recouvrement des taxes fiscales et parafiscales.

Les droits de tirage sur le FICT sont exclusivement destinés au cofinancement, dans la limite des crédits ouverts, à hauteur de 80% des coûts des projets d'équipement des collectivités territoriales. Le FICT bénéficie d'une large adhésion des partenaires au développement qui se sont engagés à mettre à la disposition des collectivités territoriales plus de 26 milliards de F CFA pour

cofinancer leurs investissements sur un premier exercice triennal glissant 2001-2003. Les plus importantes contributions financières sont fournies par l'Union Européenne (33%), la Coopération Française – incluant l'Agence Française pour le Développement, la Mission de Coopération Française et la Coopération Française Décentralisée – (29%), la Coopération Néerlandaise (10%), la Coopération Suisse (8%), le Fonds d'Equipement des Nations-Unies – FENU – (8%) , la Coopération Allemande (4%), etc.

2.3.3 OBSERVATIONS

Le processus de prise de décision à la base qui est au cœur de la décentralisation, offre des conditions, des opportunités et/ou des moyens de réduire durablement la pauvreté à travers l'appropriation de la gestion publique au niveau local et partant , peut conduire à une amélioration significative des conditions de vie des populations.

Il est généralement admis, que pour réduire la pauvreté au niveau des communes (qui sont majoritairement rurales jusqu'à 86%), un des défis majeurs reste le financement des investissements quand on sait les limites des seules ressources mobilisables par les communes sur leurs propres activités ou sur leurs populations.

Les structures d'appui mises en place pour le financement des investissements au niveau des communes, présentent l'inconvénient d'une forte dépendance de l'aide extérieure. Il faut en effet privilégier dans tous les domaines, le recours à la mobilisation de l'épargne intérieure pour d'abord stimuler le développement de l'économie locale source d'enrichissement des citoyens dont les contributions(par diverses taxes) enrichissent également la commune. A cet égard, nous suggérons la création de Banques populaires à l'exemple des pays comme l'Italie, le Maroc, etc. ; en effet les banques ou caisses d'épargne régionales sont à même d'apporter des concours aux PME-PMI locales et de plus en plus , les communes auront elles même recours à leur concours pour financer des projets spécifiques, créateurs de revenus.

Au delà d'une telle initiative, il est impératif que l'Etat se dessaisisse de certaines ressources fiscales au profit des collectivités décentralisées afin de renforcer l'autonomie financière de ces dernières.

Par ailleurs et enfin, la formation des élus locaux et des agents techniques des collectivités décentralisées doit se poursuivre, afin de donner aux communes les ressources humaines capables de concevoir et de mettre en chantier de véritables projets de développement.

L'intercommunalité apparaît également comme un instrument de collaboration et de mise à niveau des communes urbaines et rurales, des communes mieux nanties et moins nanties.

III. EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DU MALI DE 1993 A 2003

Après un taux de croissance négatif du PIB (4,7%) en 1993, le Mali connaît depuis la dévaluation de 1994 des taux de croissance systématiquement supérieurs à la progression démographique mais toujours relativement volatiles puisqu'ils varient de 1,8% en 1994 à 4,2% en 2002 et 6,1% en 2003.. Cette volatilité tient en partie à la forte variation des performances du secteur primaire qui dépend lui-même des aléas climatiques et du cours des produits de base notamment le coton sur le marché international.

Le secteur primaire se présente comme l'un des secteurs dominants au Mali. Il représente plus de 40% du PIB. Le secteur agricole, soumis à des aléas climatiques importants, affecte directement le PIB et exerce une forte influence sur les autres secteurs.

Le secteur industriel restait, quant à lui, encore faible. Cependant, c'est dans ce secteur que les plus forts taux de croissance ont été enregistrés, atteignant 30,1% en 2001 avec une moyenne d'environ 9,5% par an. Cette expansion rapide est imputable au secteur aurifère qui a enregistré une forte progression depuis la promulgation d'un code minier en 1991, code qui fut réactualisé en 1999. A la suite de la mise en exploitation de la mine d'or de Sadiola, l'or est devenu le premier produit d'exportation au Mali, faisant de notre pays le 3^e producteur africain après l'Afrique du sud et le Ghana. Deux nouveaux gisements ont été ouverts (Morila en octobre 2000 et Yatéla en mai 2001) et d'autres sont en perspective pour 2003 et 2004. Ce dynamisme s'explique en partie par des coûts d'exploitation relativement faibles.

Les secteurs tertiaires ont contribué pour environ 40% à la formation du PIB de 1994 à 2001, sa croissance a été irrégulière. Les plus forts taux de progression ont été observés au niveau des transports et télécommunications (6,5% en moyenne). A la suite de l'Ajustement monétaire intervenu en 1994, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB a atteint 33,4% la même année. Mais cette forte poussée a été très vite maîtrisée, grâce à la combinaison d'une politique monétaire restrictive et d'une politique salariale prudente. De 1997 jusqu'en 2001, le Mali a pu maintenir le taux d'inflation en dessous de 3% (norme communautaire). En revanche, en 2001 le taux d'inflation a été de 5,2% et en 2002 de 5,0%.

Le Mali s'est engagé, après la dévaluation, dans une politique de réduction des déficits macro-économiques. La situation des finances publiques reste marquée par une progression des recettes qui sont passées de 14,2% du PIB en 1994 à 16,7% en 2001 grâce à l'effort fait par le gouvernement en modernisant la structure fiscale et améliorant la collecte sur le plan interne. Au niveau des douanes l'Etat a adopté un nouveau code en février 2000, celui-ci renforce le contrôle anti-fraude et accroît les recettes.

Les exportations ont connu, après la dévaluation, une évolution croissante en raison du regain de compétitivité des produits d'exportation. Elles ont augmenté de 108,7% entre 1994 et 2000. Les importations ont été marquées par une augmentation à la fois de la valeur et du volume des produits avec un taux de progression de 69% entre 1994 et 2000. Globalement, le solde commercial reste déficitaire avec une moyenne de -28,8 milliards entre 1994 et 2001.

En matière de politique de développement social, la période a été marquée par le lancement du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social dont le programme opérationnel est le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) couvrant la période 1998-2002, le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) visant une refondation du système de l'éducation (1998-2007) et le Projet de Développement de la Justice (PRODEJ) élaboré dans le but d'une réhabilitation de la justice malienne pour la paix.

3.1 SITUATION ECONOMIQUE EN 2001-2002-2003:

La reprise de la croissance dans l'agriculture a donné un souffle à l'économie après la crise cotonnière de 2000-2001. Les activités liées à l'organisation de la CAN et des élections présidentielles et législatives ont contribué à relancer la consommation des ménages et accroître le volume des investissements en 2002. Ces effets conjugués sur l'offre et sur la demande ont impulsé la croissance économique en 2002.

La présente analyse sera axée sur les quatre secteurs de l'économie à savoir le secteur réel, les finances publiques, la balance des paiements et la situation monétaire.

La croissance du PIB en 2003 est liée à la hausse du niveau de production du Primaire (19,11%) et du Tertiaire général (4,9%). Au niveau du Secondaire il y a une hausse de production dans l'ensemble des branches, sauf l'énergie.

L'évolution du secteur réel est appréhendée non seulement à travers la croissance et les composantes de la production mais également au niveau des emplois du PIB. Parallèlement à l'évolution de la production et de la consommation nous ferons un aperçu sur le comportement des prix à la consommation avant de mettre l'accent sur les branches qui ont les plus influencé positivement le taux de croissance en 2002.

3.1.1 PRODUCTION ET CROISSANCE

- **Dans le Primaire:**

L'économie malienne est essentiellement basée sur le secteur primaire, c'est à dire l'agriculture l'élevage et l'extraction minière. La culture du coton a un important effet d'entraînement sur la production agricole. La production de coton graine a enregistré une hausse de 136% durant la campagne agricole 2001/2002 passant ainsi à 592 000 tonnes contre 250 000 tonnes en 2000/2001. Cette production n'était que de 332 120 tonnes en 1993. La bonne pluviométrie enregistrée au cours de la campagne 2001/2002 et le niveau incitatif du prix aux producteurs pourraient expliquer en grande partie cette hausse de la production. Quant à la production céréalière brute totale, elle a atteint 2.582.842 tonnes, soit une hausse de 11,8% par rapport à son niveau de 2000/2001 et de 6,7% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Suite à la bonne pluviométrie de la campagne 2003/2004 le secteur primaire a connu une croissance de 19,1% en 2003 contre -8,5% en 2002. Cette croissance est tirée essentiellement par la branche agriculture qui a connu la plus forte croissance avec 33,4%. Cependant, l'économie reste toujours vulnérable aux aléas climatiques. La production de coton a enregistré une dépense de 41,7% durant la campagne agricole 2003/2004 passant de 432000 tonnes en 2002 à environ 612000 tonnes en 2003 plaçant le Mali au premier rang des producteurs africains. Dans le même temps la production vivrière a atteint 3.392.000 tonnes en 2003 contre 2532.000 tonnes en 2002 soit une hausse de 34%. Ces bons résultats ont permis de dégager un excédent céréalier d'environ 700.000 tonnes en 2003.

- **Dans le secondaire et le tertiaire:**

L'extraction minière qui est actuellement l'activité la plus dynamique, enregistre une hausse de la production en 2002. Elle a atteint un niveau record de 63,4 tonnes d'or contre 53,6 tonnes une année plutôt, soit une hausse de 18,3%. Ce niveau n'a pu être atteint en 2003. La production d'or a été de 51,6 tonnes soit une baisse d'environ 19% liée à la baisse de rendement dans les anciennes mines et à la lenteur dans le démarrage des nouvelles unités d'exploitation d'or. Concernant la production artisanale d'or (orpailage) elle est estimée par les services techniques à environ 2 tonnes par an.

La production d'électricité cumulée a été de 578,3 millions de KWH en 2002 contre 504,9 millions de KWH en 2001, soit une augmentation de 14,5% contre 7,7% en 2001. Cette évolution est due d'une part, au renforcement de la capacité de production dans certaines localités en liaison avec l'organisation de la CAN, et d'autre part la mise en service de la centrale de Manantali. La production d'électricité a atteint 636,1 millions de KWH soit une hausse de 10%.

En glissement annuel, l'Indice général de la production industrielle, corrigé des variations saisonnières, a subi une variation en volume de 38,6% entre 2001 et 2002 et de 30,2% entre 2002 et 2003.

Si la valeur ajoutée du secondaire a régulièrement cru depuis 2000, il dégage une croissance négative (-9%) en 2003. Celle-ci a été liée en grande partie aux branches « industrie extractive » et « industrie manufacturière » dont les valeurs ajoutées ont baissé respectivement de 18,8% et 6,9% en 2003 par rapport à leur niveau de 2002.

En 2002, le secteur primaire a contribué à hauteur de 39,3% à la formation du PIB. Il est suivi du tertiaire avec 37,3% de contribution. Quant au secondaire, il participe à 23,4% à la formation du PIB. Ceci traduit une certaine faiblesse de la rentabilité du tissu industriel.

- La valeur ajoutée du tertiaire est passée d'un taux de croissance de 0,4% en 2002 à 3,5% en 2003. La relance des activités de télécommunications avec Ikatel, une reprise des branches transport et commerce ont été observées.

En définitive, l'économie a enregistré une croissance de 6,1% contre 4,2% en 2002. Cette reprise a été rendue possible grâce à une conjoncture exceptionnelle dans le secteur primaire notamment l'agriculture et les bons résultats obtenus dans la branche des télécommunications.

3.1.2 EMPLOI DU PIB

La consommation, principale composante de la demande globale, a cru de 5,8% en 2002 et de 3,8% en 2003, tandis qu'elle avait connu une baisse en 2001. La consommation constitue 82,4% du PIB en 2002 contre 65% en 2003. La consommation totale se repartit entre consommation privée (66%) et consommation publique (17%) pour l'année 2002. L'accroissement de la consommation privée, est imputable à la reprise de la production de coton et de céréales qui ont eu un impact positif sur le revenu des populations, notamment en milieu rural.

Le niveau des investissements est passé de 439,5 milliards de F CFA en 2002 à 446,0 milliards de F CFA en 2003 soit un taux de progression de 2%.

L'investissement public en 2002 est ressorti à 187,2 milliards de F CFA contre 179 milliards de F CFA en 2001 soit une augmentation de 4,6%. L'effort d'investissement de l'Etat a été orienté prioritairement vers les secteurs qui contribuent le plus à la lutte contre la pauvreté. Parallèlement au volume de l'investissement, le taux d'investissement global a évolué en hausse en 2002 par rapport à l'année précédente, passant de 21,8% du PIB en 2001 à 22,4% en 2002.

L'épargne nationale a suivi aussi la même tendance en passant de 251,0 milliards de F CFA en 2001 à 393,3 milliards de F CFA en 2002. L'épargne brute a progressé de 108 082 milliards en 1993 à 464 221 milliards en 2003. Le taux d'épargne intérieure s'est retrouvé à 18,3% en 2002 contre 13% en 2001. L'évolution de ce taux en 2003 a été de 12%. Il faut cependant observer que malgré la hausse importante du niveau de l'épargne en 2002, celle-ci demeure insuffisante pour couvrir les besoins de financement en matière d'investissements au Mali.

Depuis la dévaluation du FCFA en janvier 1994, le PIB a régulièrement augmenté en passant de 131000 FCFA en 1994 à 233000 FCFA en 2003 soit une hausse de 78,2%.

L'inflation moyenne, mesurée par la variation annuelle de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (moyenne de 12 mois), a été de -1,3% en 2003 contre 5,0% en 2002 et 5,2% en 2001, alors que l'UEMOA recommande un taux inférieur ou égal à 3,0%.

La hausse de l'indice global des prix à la consommation des ménages, nonobstant une baisse de la fiscalité sur certains produits, a été un fait exceptionnel. En année normale, il a toujours été observé un fléchissement des prix au cours du mois d'octobre. Toutefois la situation de 2002 pourrait se justifier en partie par la crise ivoirienne.

Le déflateur du PIB s'est établi à 2,4% en 2003 contre 4% en 2002 et 6,5% en 2001.

L'activité minière et l'agriculture ont donc été les secteurs d'activités ayant les plus influencé positivement la croissance de l'économie.

• L'activité minière

La part relative de l'or dans la formation du PIB a été de 11,45% en 2002, avec une contribution de 1,02% au taux de croissance de l'économie. La valeur de l'or dans les exportations est estimée en 2002 à 433,1 milliards de F.CFA contre 353,8 en 2001 et 16 milliards 700 millions en 1993. La masse salariale versée par les 3 mines (Sadiola, Morila et Yatéla) à la main d'œuvre nationale et les charges sociales afférentes, se sont chiffrées à près de 8 milliards de F.CFA en 2002 ;

• L'Agriculture

- L'agriculture industrielle :

L'agriculture industrielle a fait un bond fulgurant avec une croissance de +101,2% de sa production par rapport à l'année 2001. Le secteur cotonnier a joué un rôle prépondérant dans cette croissance (136%). Durant la campagne 2001/2002, il a rapporté environ 142,3 milliards de F CFA à l'économie nationale, soit 6,6% du Produit Intérieur Brut. Ces revenus ont certainement contribué à la relance de la demande. La production de coton dont la majeure partie est exportée demeure une source importante de devises pour le Mali et ces exportations ont atteint 151,8 milliards de F CFA en 2002. L'augmentation de la production de coton n'a pas toujours été favorable pour les producteurs confrontés au coût du crédit agricole, des intrants, des cours internationaux du coton et de l'instabilité du dollar.

- L'agriculture vivrière :

En 2002, l'agriculture vivrière, avec une croissance de 9,7% de sa production, a participé à hauteur de 16,4% à la formation du PIB. Toutefois cette production n'est pas suffisante pour couvrir les besoins alimentaires estimés des populations. Avec une population totale d'environ 10 800 000 en 2002 et une norme de consommation de 203,81 kg de céréales par personne et par an, les besoins en céréales de la population sont d'environ 2.201.148 tonnes, ce qui reste inférieur à la production nette de céréales évaluée à 1 980 187 tonnes en 2002. Il en résulte un besoin d'importation nette de 224 300 tonnes de céréales. En 1992 le PIB du Mali qui se chiffrait à plus de 712 milliards est ressorti à 2494 milliards de FCFA en 2003 (norme_UEMOA). En clair le PIB a plus triplé pendant la même période.

3.1.3 FINANCES PUBLIQUES

L'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières, reste l'amélioration de la situation financière de l'Etat par la viabilité de ses opérations financières. La politique de l'Etat en la matière, vise à l'assainissement des finances publiques par la maîtrise des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette imposable.

• Situation en 2002

Si en 2001 l'évolution des finances publiques est intervenue dans une conjoncture économique difficile marquée par un fort ralentissement de la croissance économique. L'année budgétaire 2002 a été caractérisée par un contexte de reprise de la production cotonnière et aurifère, qui ont

atteint leur plus haut niveau. Nonobstant la crise ivoirienne, intervenue le 19 septembre 2002, il en est résulté une nette amélioration du niveau des recettes. L'enveloppe du BSI était fixée à la somme de 259,8 milliards de FCFA en 2002. Son financement devrait être assuré à hauteur de 78,6% environ par les partenaires au développement et de 21,4% sur ressources internes.

• Situation en 2003

L'année budgétaire 2002 a été caractérisée par un contexte de reprise de la production cotonnière, et la réalisation d'une production record d'or. Nonobstant la baisse de la production d'or en 2003, cette tendance est maintenue à cause de la bonne campagne agricole 2003-2004 et la pérennisation des nouveaux axes d'approvisionnements qui a permis une nette amélioration des recettes en 2003. Par ailleurs l'évolution des dépenses a été assez maîtrisé.

Le BSI est caractérisé en 2003 par une baisse notable de son enveloppe par rapport à 2002. Cela s'explique en partie par la baisse relative de 12% du niveau du financement extérieur entre 2002 et 2003 quand bien même le financement intérieur a augmenté de 20%.

• Soldes Budgétaires

Le déficit, base engagement dons exclus, est passé de 212,5 milliards de FCFA à 207,7 milliards de FCFA entre 2001 et 2002, soit une baisse légère de 2,3%. Par rapport au PIB, le déficit s'est situé à 9,0% en 2002 contre 11,2% en 2001. Dons inclus et avant moratoire de paiement, le déficit est de 113,1 milliards en 2002 contre 112,2 milliards une année plus tôt. Cette amélioration de la situation des finances publiques est imputable à la situation économique de 2002 marquée par une reprise comparativement à l'année précédente.

• Variation des arriérés, ajustement base caisse et solde caisse

Les arriérés de paiement intérieur, totalement apurés en fin 1999, n'ont enregistré aucune accumulation en 2001 et 2002. L'encours des arriérés extérieurs a également été apuré en 1994 et depuis cette date toutes les échéances sont honorées.

Par contre, au titre de la période complémentaire, en 2002, 13,7 milliards ont été régularisés et 12,4 milliards accumulés, soit une variation de -1,3 milliards, contre 0,4 milliards en 2001.

• Financement

Dans le même temps, le financement intérieur net est passé de 5,7 milliards de FCFA en 2001 à -3,4 milliards en 2002. La contribution du secteur bancaire a été de 17,3 milliards de FCFA en 2001 contre -9,9 milliards en 2002. La situation de l'Etat auprès du système bancaire, au regard de la Position Nette du Gouvernement (PNG), serait moins confortable avec -8,8 milliards de FCFA en 2002 contre 18,7 milliards en 2001. Le financement extérieur qui se situait à 106,1 milliards de FCFA en 2001, est passé à 117,8 milliards de FCFA en 2002, soit une augmentation de 11,0%. Ce financement provient essentiellement des emprunts projets, qui ont atteint 100,4 milliards de FCFA en 2002 contre 101,2 milliards en 2001, soit une baisse légère de 0,8%. Cependant, la croissance du financement extérieur s'explique par une forte croissance de l'aide budgétaire qui est passée de 18,2 milliards de FCFA en 2001 à 31,5 milliards de FCFA en 2002, soit une hausse de 73,1%.

• Situation de la dette extérieure au 31 décembre 2002

Au 31 décembre 2002, l'encours de la dette publique extérieure à moyen et long termes avant allègement est estimé à 1 776,1 milliards de FCFA dont 1 299,4 milliards de FCFA au titre de la dette multilatérale (soit environ 73,1%) et 476,7 milliards de FCFA pour la dette bilatérale (soit environ 26,9%). Au 31 décembre 2002, la République du Mali a bénéficié d'un allègement effectif de 27,5 milliards de FCFA dont 20,9 milliards au titre du principal. Le ratio encours de la dette

publique extérieure sur PIB a régressé entre 2001 et 2002 en passant de 91,3% à 82,1%. Au 31 décembre 2002, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali ; ainsi le critère de non-accumulation d'arriéré a été respecté.

- **Situation de la dette extérieure au 31 décembre 2003**

En tenant compte de l'allègement l'encours total de la dette publique extérieure revient à 1685,2 milliards de FCFA en 2003, dont 1355,1 milliards de FCFA de dette multilatérale et 330,1 milliards de FCFA de dette multilatérale. Ainsi au 31 décembre 2003 il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure.

- **Balance des paiements : Solde global**

Au total le solde global est passé de 28 milliards de FCFA en 2001 à 65,5 milliards de FCFA en 2002. Cette évolution positive est imputable aux bons résultats des exportations et à la baisse des importations.

En 2003 le solde global de la balance des paiements du Mali reste toujours excédentaire, mais comparé à son niveau de 2002 il est en légère dégradation lié essentiellement à la baisse des exportations consécutives à la chute de la production d'or et des problèmes d'évacuation du coton déjà vendu.

3.1.4 SITUATION MONETAIRE

L'évolution de la situation monétaire en décembre 2002 par rapport à décembre 2001 est marquée par :

- une hausse des avoirs extérieurs nets de 44,6%
- une augmentation du crédit intérieur de 20,2%
- un accroissement de la masse monétaire de 27,9% .

Sur la base des données arrêtées en fin décembre 2003 , l'évolution de la situation monétaire par rapport à décembre 2002 est marquée par :

- une hausse des avoirs extérieurs nets de 40,5%
- une augmentation du crédit intérieur de 6,2%
- un accroissement de la masse monétaire de 21,9%.

3.2 SITUATION SOCIALE

La situation sociale sera examinée à travers les indicateurs généraux sur la population, l'emploi, la santé et l'éducation.

3.2.1 POPULATION ET EMPLOI

- **Population**

La population du Mali est estimée à environ 10.800.000 habitants en 2002 dont 50,5% de femmes. Le taux de croissance démographique est de 2,2%. Cette population est à majorité rurale, environ 7,2 millions habitants. Cependant, la croissance de la population urbaine reste plus importante, 4,1% de taux de croissance annuel contre 1,4% en milieu rural. Entre les deux derniers recensements de la population, de 1987 à 1998, la population s'est accrue de 7,7 millions à 9,8 million. Cette population est estimée à 11 419 482 en 2004. La répartition de la population par région est très inégalitaire. La région de Sikasso (18,2%) est la plus peuplée du pays tandis que Kidal (0,4%) est la région la moins peuplée. Le District de Bamako, la plus grande agglomération du pays, renferme 1/10 de la population totale avec une densité de 4.212 habitants au Km² contre une densité moyenne nationale de 8,25 habitants au km². L'examen de la répartition spatiale révèle que ¾ de la superficie du pays abritent moins de 10% de la population totale. La

population est très jeune, les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 46,1% de la population totale. Si dans l'immédiat cette forte proportion des jeunes représente une charge sur le plan économique, elle constitue, en revanche, un espoir, les enfants étant appelés à prendre la relève des adultes.

- **Emploi**

L'activité économique en 2002 est largement dominée au Mali par le secteur primaire qui emploie 83,4% des actifs occupés. Les secteurs secondaire et tertiaire emploient respectivement 4,1% et 12,5% des actifs occupés. L'Etat a recruté en 2002 dans la fonction publique 960 agents dont 242 titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur, 379 de l'enseignement secondaire technique et professionnel et 339 titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnel. Au Mali, la population active (15 ans et plus) qui représente 65,7% de la population totale, connaît un taux de chômage estimé à 23,3%. Le programme Emploi-jeune lancé récemment devrait conduire à réduire considérablement le chômage des jeunes notamment par l'auto-emploi en milieu rural et urbain. Le District de Bamako, la plus grande agglomération, enregistre un taux de chômage de 10,4%. Au Mali, le chômage est un phénomène surtout urbain. La population rurale est plutôt touchée par le sous-emploi. En effet, le taux de sous-emploi est estimé à 26,4% et 17,6% respectivement pour le milieu rural et le milieu urbain.

3.2.2 EDUCATION

Le Gouvernement du Mali a fait de l'éducation un secteur prioritaire du développement socio-économique du pays. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC). Ce programme devait permettre un développement harmonieux de notre système éducatif en orientant mieux les importants efforts déployés par l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés et les partenaires techniques et financiers. L'on a assisté à une amélioration des indicateurs au niveau du secteur de l'éducation. La part du budget d'Etat allouée à l'Education Nationale est passée de 11,50% en 2002 à 13,86% en 2003. Cette évolution est due aux efforts consentis par notre pays pour le secteur de l'éducation. Le Mali a alloué en moyenne au système éducatif 3,22% du PIB entre 2001 et 2002. Le Mali avait un taux brut de scolarisation (TBS) de 42% en 1996. En 2002 ce taux a atteint 64,34 % (y compris les medersas) avec un taux net de scolarisation de 46,49% contre 28,8% en 1996. Ces indicateurs doivent permettre au Mali d'amorcer un décollage économique.

3.2.3 SANTE

Le Programme de Développement Socio-Sanitaire (PRODESS) ou première phase quinquennale (1998-2002) de mise en œuvre du Plan Décennal de Développement Socio- Sanitaire (PDDSS) a permis d'atteindre, au cours des quatre premières années d'exécution du programme, des résultats encourageants sur le terrain, malgré les difficultés de démarrage. L'année 2002 a été consacrée à la consolidation des acquis conformément aux recommandations des Comités de Suivi du PRODESS en 2001 et 2002 ; elle a été aussi marquée par l'évaluation externe à mi-parcours du PRODESS et la revue. Au 31 décembre 2002, le nombre total du personnel au niveau des Centres de Santé Communautaire s'élève à 3 026 agents contre 2 933 en 2001, soit un accroissement de 3,1%. S'agissant de l'accès des populations aux structures de santé, les taux d'accessibilité des populations au PMA ont passé de 38% à 39,5% à moins de 5 km et de 63% à 65% dans un rayon de 15 km en 2002.

3.3 OBSERVATIONS

En conclusion, le constat qui se dégage est que le Mali demeure un pays pauvre, malgré l'importance de l'aide injectée dans l'économie, ces dix dernières années, et surtout malgré les potentialités réelles. Toutefois, de la SNLP au CSLP, on ne peut ignorer que des progrès sensibles ont été réalisés dans le domaine agricole au sens large, quand bien même ce secteur reste encore dans l'informel quand à l'activité de ses acteurs : les paysans, ceux qui vivent sur des terres qui ne leur appartiennent pas, sont sous-équipés et l'habitat rural n'a connu aucune amélioration significative depuis 40 ans ; quant aux artisans la question se résume ainsi : pas d'outils, pas de crédit.

Dans le domaine du social, des progrès notoires ont été également réalisés en matière de couverture éducative et sanitaire ; la grande innovation en matière de couverture sanitaire a été l'émergence de centres de santé communautaires (CSCOM) preuve que le développement reste avant tout une question de mental, d'organisation.

Par ailleurs, si la dévaluation de 1994 a contribué à presque doubler la dette extérieure du Mali, elle a d'un autre côté permis de relancer les exportations et par ricochet la croissance qui a été légèrement supérieure à l'évolution du taux démographique des dix dernières années ; toutefois la répartition des fruits de la croissance a posé un autre problème.

En ce qui concerne le sous-emploi en milieu rural, la saison morte pourrait être mise à profit pour initier des travaux à haute intensité de main d'œuvre, exemple :

- amélioration de l'habitat rural par la confection de briques améliorées ;
- constructions et réaménagements de marchés forains ;
- construction de magasins de stockage, parcs améliorés, etc.
- alphabétisation des adultes,
- pratique de cultures hors saison

Question : Pourquoi le Mali reste pauvre malgré une évolution positive du PIB et le volume impressionnant de l'aide reçue ?

En effet il y a un anachronisme entre l'évolution du PIB et le niveau de pauvreté de la population. Nous constatons une hausse du PIB de 70,3% entre 1994 et 2001 pendant que l'incidence de la pauvreté n'a connu qu'une diminution de 0,7% pendant la même période.

Quelques réponses :

1. le volume de l'aide, sa répartition sectorielle et géographique posent problème (le service de la dette extérieure est insoutenable et le sera pendant plus d'une décennie encore) ;
2. l'épargne nationale demeure à un niveau très faible et la quasi totalité de celle-ci va dans les dépenses de consommation ;
3. l'économie est peu diversifiée avec une prédominance du secteur primaire et l'investissement privé est resté très faible, le secteur privé malien étant frileux ;
4. les dépenses publiques, notamment les infrastructures n'ont pas toujours répondu aux besoins des plus pauvres ;
5. la recherche scientifique, notamment la recherche appliquée hormis quelques brèches dans le domaine de l'agriculture, a été inopérante ;
6. l'intégration économique originellement bien pensée, n'a pas construit les complémentarités nécessaires au développement des échanges intra-communautaires ;
7. le CSLP de part sa vision et sa durée n'a pas encore atteint la réalisation de ses ambitions, la meilleure façon de lutter contre la pauvreté étant de créer la richesse par l'investissement source d'emplois ;

8. la question ou la problématique de l'industrialisation du pays est largement liée à la disponibilité énergétique et à l'augmentation sensible des investissements productifs. Question de bon sens : Il n'existe pas de nos jours un pays développé qui ne soit pas industrialisé ;
9. le système bancaire et financier a montré ses limites dans le financement des investissements, en clair il est inadapté et inadéquat dans le contexte d'un pays pauvre recelant des grandes potentialités. Même le micro-financement doit évoluer vers plus de fédéralisme;
10. au Mali, malgré les apparences, le citoyen ordinaire n'a pas épousé la cause du développement, le déclic général n'a pas encore eu lieu ; tout le monde continue à attendre tout de l'Etat. Enfin l'état de droit et la bonne gouvernance devront être la pierre angulaire du renforcement de l'autorité de l'Etat.

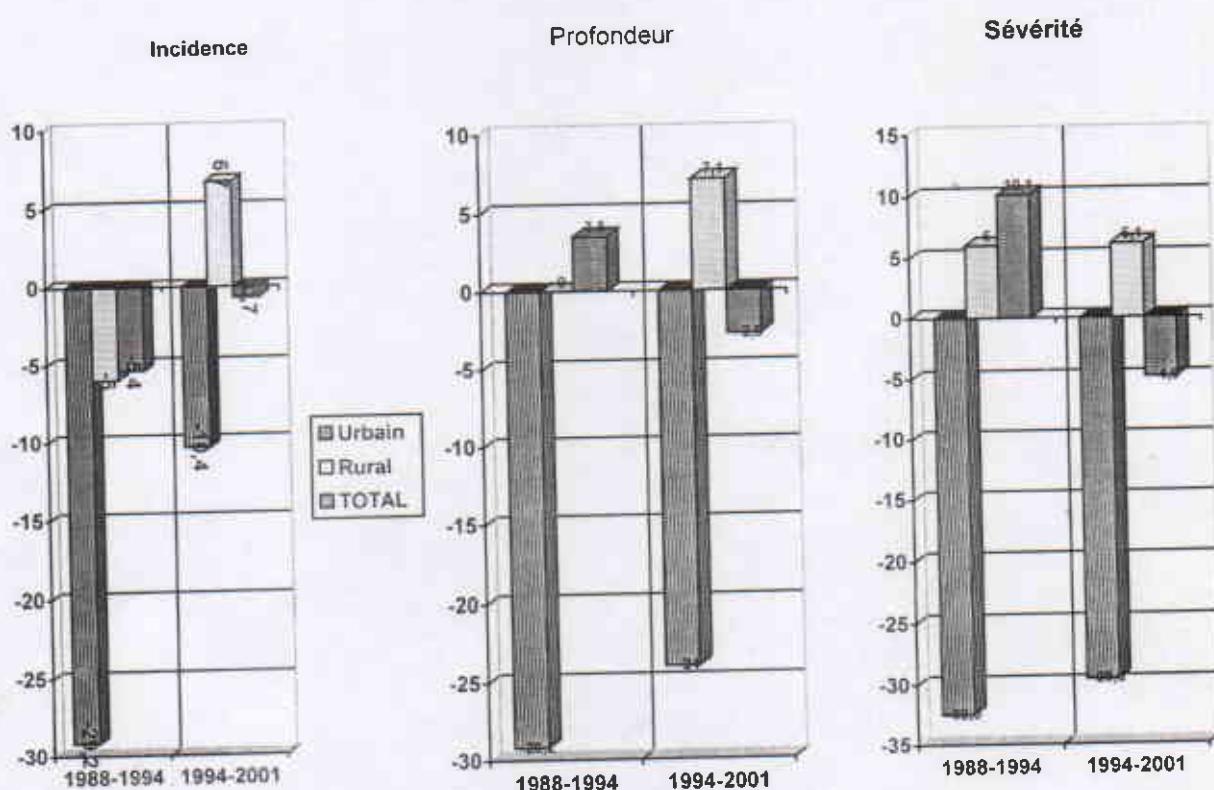
- **Evolution par milieu**

Tableau 15 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par milieu

Milieu	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001
Urbain	-29,2	-10,4	-29,2	-24,0	-32,5	-29,6
Rural	-6,0	6,7	0,0	7,1	6,0	6,1
TOTAL	-5,4	-0,7	3,5	-2,8	10,1	-4,9

Source : ODHD - 2005

Figure 9 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par milieu



Pendant la période allant de 1988 à 1994 l'incidence de la pauvreté a baissé 5 fois plus vite en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce rapport de différence entre les deux milieux s'est beaucoup aggravé car pendant la période 1994-2001 l'incidence a baissé de 10,7% en milieu urbain pendant que dans le milieu rural elle a plutôt augmenté de 6,7%.

Il faut quand même signaler que la profondeur et la sévérité ont fortement baissé pendant les deux périodes au niveau du milieu urbain pendant que l'on constate au même moment une aggravation de ces deux indices pour le milieu rural. Ceci vient confirmer le caractère rural de l'ampleur, la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

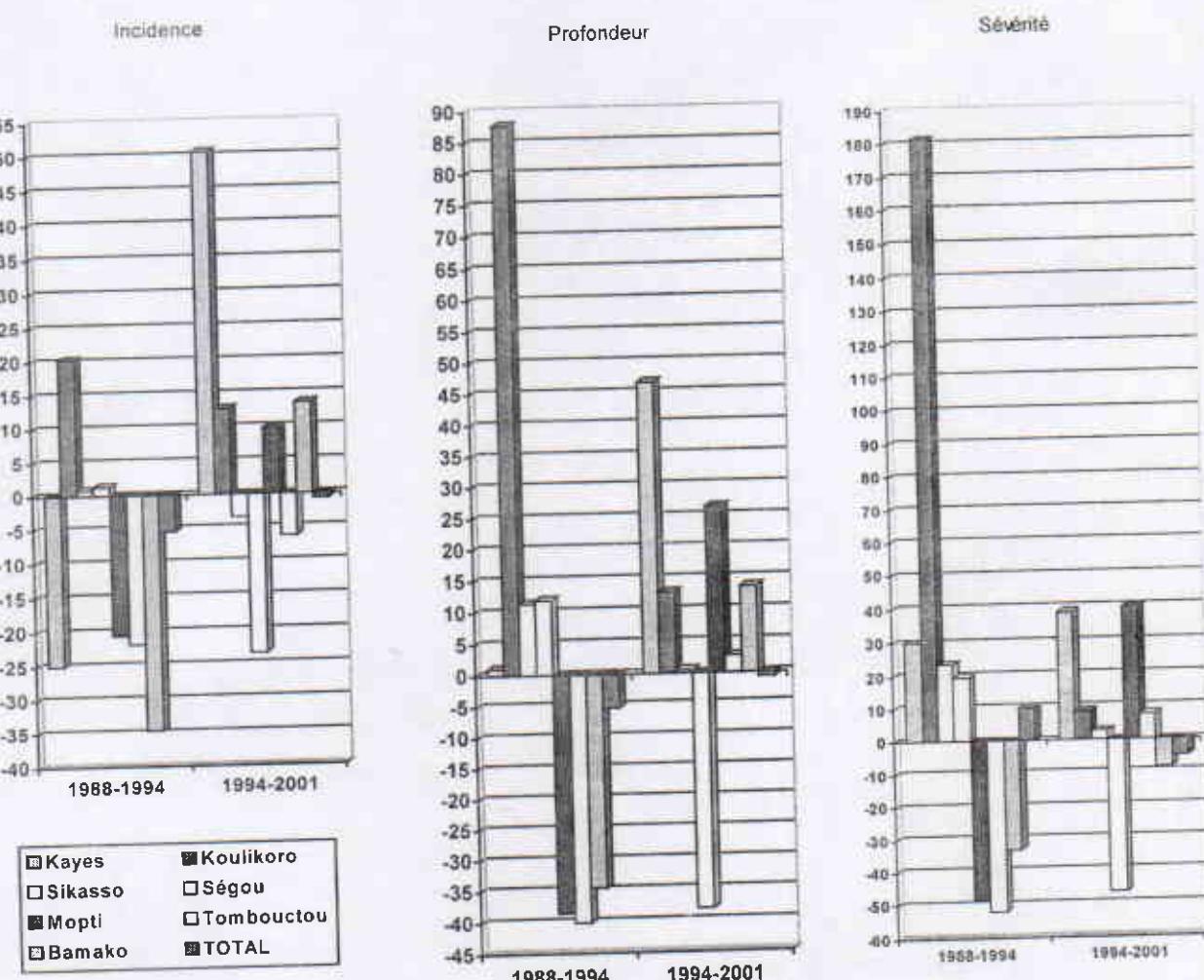
- **Evolution par région**

Tableau 16 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par région

Région	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001
Kayes	-25,0	50,6	1,1	46,6	30,0	38,5
Koulikoro	20,3	12,8	87,7	12,8	181,3	8,6
Sikasso	0,8	-3,3	11,3	0,5	23,4	-2,8
Ségou	1,3	-23,3	11,8	-38,1	19,6	-46,6
Mopti	-20,6	9,8	-38,6	26,5	-48,9	39,8
Tombouctou	-21,9	-6,2	-40,1	2,7	-51,9	7,7
Gao						
Kidal						
Bamako	-34,6	13,6	-29,7	1,6	-33,3	-8,3
TOTAL	-5,4	-0,7	3,5	-2,8	10,1	-4,9

Source : ODHD - 2005

Figure 10 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001 par région



De cette analyse le cas de Koulikoro est frappant car cette région a connu un parcours difficile pendant la période 1988-1994. En effet elle a connu un accroissement de l'incidence (20,3%)

pendant que les autres régions ont connu une forte diminution de ce mal. Le district de Bamako se fait remarquer par une nette amélioration expliquée en une baisse sensible de l'incidence de la pauvreté de 1988 à 1994.

La région de Koulikoro a eu une petite lueur d'espoir en voyant l'accroissement de la profondeur de sa pauvreté diminuer très sensiblement en passant de 87,7% (période 1988-1994) à 12,8% (période 1994-2001). Mais cet espoir semble compromis pour les couches les plus défavorisées car la sévérité de la pauvreté a connu un bond hors du commun (181,3%) pendant la même période. Ce mal est resté persistant en terme de sévérité car cette dernière s'est aggravée de plus (8,6%) dans la période 1994-2001.

Bamako, Mopti et Tombouctou sont les régions qui se démarquent par les efforts réalisés en matière de lutte contre la pauvreté en termes de niveau d'indicateurs, car c'est là que l'on constate les plus forts taux de diminution de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté pour les périodes 1988-1994 et 1994-2001.

Pour ce qui est de la région de Kayes, les taux de diminution constatés dans la période 1988-1994 ont été vite dépassés voire même doublés pour certains indices dans la période 1994-2001.

Nous ne pouvons pas passer sous silence le cas des régions cotonnière et rizicole de Sikasso et de Ségou qui bien que possédant les taux d'incidence les plus élevés se font remarquer par la maîtrise de l'accroissement de la profondeur et de la sévérité. A Sikasso la profondeur et la sévérité ont eu une croissance respectivement de 0,5% et 2,8% pour la période allant de 1994 à 2001.

Au niveau de la région de Ségou on constate une nette amélioration car l'incidence, la profondeur et la sévérité ont respectivement baissé de 23,3%, 38,1% et 46,6% dans la période allant de 1994 à 2001.

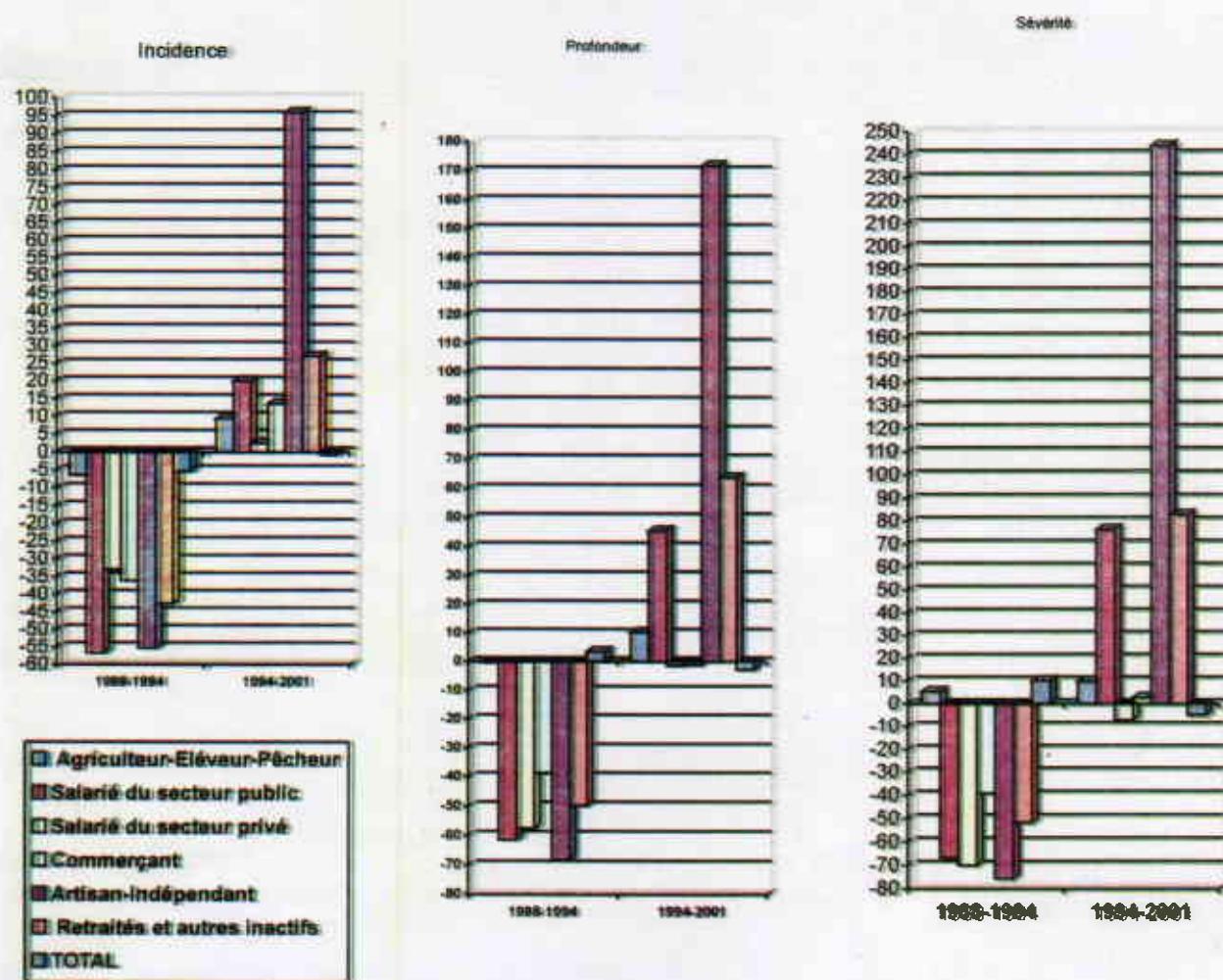
• Evolution par CSP du Chef de ménage

Tableau 17 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par CSP du CM

	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001
CSP du Chef de ménage						
Agriculteur-Eléveur-Pêcheur	-6,4	9,4	-0,3	10,3	5,4	9,9
Salarié du secteur public	-56,7	20,1	-61,4	45,5	-66,7	76,5
Salarié du secteur privé	-32,8	2,5	-57,5	-1,3	-69,9	-7,1
Commerçant	-36,0	13,6	-38,7	-1,1	-39,0	2,8
Artisan-Indépendant	-55,3	96,0	-68,2	171,8	-75,6	243,8
Retraités et autres inactifs	-42,5	27,1	-49,8	63,6	-51,6	83,1
TOTAL	-5,4	-0,7	3,5	-2,8	10,1	-4,9

Source : ODHD - 2005

Figure 11 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par CSP du CM



Les tableaux et le graphique ci-dessus nous édifient sur les enseignements suivants :

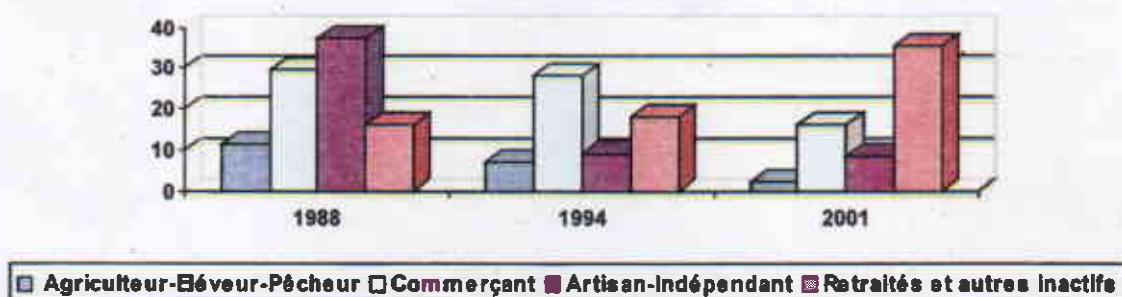
- la pauvreté bien que assez marquée en incidence dans le groupe des « Agriculteurs-Eléveurs-Pêcheur », elle se fait moins sentir en termes de taux de croissance (Incidence : 9,4%, Profondeur 10,3% et sévérité 9,9%) pendant la période 1994-2001.
- les « artisan-Indépendant » connaissent une mutation assez grave pendant la période 1994-2001 car l'accroissement de leurs indices de pauvreté prend des proportions assez inquiétantes : incidence 96,0% ; profondeur 171,8% et sévérité 243,8%
- les retraités et autres inactifs marquent le pas par une croissance non négligeable du mal pendant la même période 1994-2001 : incidence 27,1% ; profondeur 63,6% et sévérité 83,1%
- contrairement à ce que l'on pourrait penser, le salarié du secteur public est plus menacé que les couches comme les « Commerçants » et les « Salariés du secteur privé ». On constate une croissance aussi inquiétante dans la période 1994-2001 au niveau de cette couche sociale de « salariés du secteur public : incidence 20,1% ; profondeur 45,5% et sévérité 76,5%

Tableau 18 : Répartition des ménages par catégorie Socio Professionnelle du Chef de ménage et par sexe

	1988			1994			2001		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Agriculteur-Eléveur-Pêcheur	88,6	11,4	100	93,2	6,8	100	98,0	2,0	100
Salarié du secteur public	94,0	6,0	100	95,2	4,8	100	95,1	4,9	100
Salarié du secteur privé	93,2	6,8	100	97,2	2,8	100	97,3	2,7	100
Commerçant	70,5	29,5	100	71,6	28,4	100	83,9	16,1	100
Artisan-Indépendant	62,8	37,2	100	90,9	9,1	100	91,4	8,6	100
Retraités et autres inactifs	83,8	16,2	100	82,1	17,9	100	64,4	35,6	100
Total	84,6	15,4	100	92,0	8,0	100	90,5	9,5	100

Source : ODHD - 2005

Figure 12 : Proportion des femmes chefs de ménage par activité et par période



La proportion de femmes chefs de ménage par rapport aux hommes et vis-à-vis de l'activité exercée par le chef de ménage est plus élevée en 1988 dans les catégories socio-professionnelles suivantes :

- Artisanat-Indépendant 37,2%
- Commerçant 29,5%
- Agriculteur-Eléveur-pêcheur 11,4%

Cette situation peut s'expliquer de deux manières :

- au plan économique, cela peut s'expliquer par l'esprit de responsabilité et le souci d'indépendance économique de la femme, mais surtout par les effets de prise en compte de l'aspect genre dans les projets et programmes de développement. Le fait que le ratio baisse entre 1988 et 2001 sauf pour les femmes chefs de ménage « retraités et autres Inactifs », justifie que les efforts doivent se poursuivre dans l'appui « genre et développement » ;
- au plan social, la situation peut s'expliquer par l'accentuation des divorces ou du veuvage notamment dans la couche « retraités et autres inactifs ».

VII. LES CHAINONS MANQUANTS A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

7.1 DE LA NOTION D'EDUCATION FORMELLE A LA NOTION D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT

De façon générale, l'éducation formelle est celle que l'enfant reçoit dans le cercle familial puis dans une école classique. Cette éducation prend la forme d'un enseignement dans une relation de maître à élève, aussi l'élève est-il soumis à un contrôle pour examen à chaque fin de cycle. Dans le cas d'un pays dit pauvre, sous-développé ou en voie de développement, l'acuité des problèmes de vie ou de survie, l'exigence de mieux connaître son environnement pour mieux le dompter, les contraintes liées aux rapports de force dans un monde en perpétuel mouvement, constituent autant de défis, qu'aucun dirigeant, qu'aucun gouvernement, qu'aucune assemblée fut-elle démocratique, ne peut résoudre sans la participation active et consciente d'une masse critique de citoyens toutes tendances politiques confondues.

En effet, de nos jours le non-développement est un véritable danger qui écourt la vie et fait perdre l'espoir à une jeunesse désorientée, désœuvrée, et exposée aux dangers de la drogue et du Sida. Le développement se construit sur la durée, de façon consciente et ordonnée, il prend en charge l'organisation de la production, un accès élargi à la santé, à l'alimentation, à l'éducation. Il allège le travail de l'agriculteur, de l'ouvrier, de l'employé de bureau ; il a pour ciment l'éducation et la science. A partir de leur propre culture, de leur propre vécu, toutes les sociétés organisées peuvent parvenir à leur propre équilibre en s'enrichissant de l'expérience universelle de l'évolution des peuples et des nations. L'essor remarquable des économies nippones, chinoises et indiennes en l'espace d'un demi siècle se passe de commentaire.

Lorsque nous observons attentivement, nos modes de consommation, de production, nos types d'habitat, nous réalisons bien souvent que nous avons créé nos propres dépendances. Le développement est mental, c'est dans l'esprit des hommes qu'il naît ou meurt. En Afrique l'humilité, le réalisme, la persévérance dans l'action ont souvent fait défaut dans l'architecture des plans et programmes de développement. L'équité, l'application rigoureuse du droit et des principes de bonne gouvernance sont le plus souvent galvaudés mais rarement appliqués. Le développement ne se résume-t-il pas finalement à une question d'homme, une question de ressources humaines qualifiées ? Assurément, le Mali dispose de plusieurs atouts pour gagner la bataille du développement : des terres fertiles, un sous-sol riche, des hommes au tempérament conquérant. Il y a des problèmes d'organisation, de communication, d'équité et de transparence qu'il faut résoudre pour relancer la machine économique.

Afin que le concept, voire les contraintes de développement soient partagés par le maximum de citoyens nous suggérons la création de comités de développement dans tous les départements ministériels, dans tous les grands services de l'état, dans les écoles, les universités et les 703 communes. Le mode d'élection ou de nomination de ce comité reposera sur les compétences techniques intrinsèques et l'esprit de volontariat.

En conclusion, il faut enseigner aux enfants d'Afrique l'histoire du développement qui a permis de combattre la pauvreté dans les pays industrialisés. Pour le Mali aussi, le développement est possible et passe par une agriculture moderne, entendons des exploitants agricoles modernes, des artisans équipés et bien encadrés capables de produire des biens et services pour satisfaire la consommation nationale et se positionner sur le marché extérieur. Dans l'histoire du développement économique l'artisanat est père de la manufacture et la manufacture est mère de l'industrie.

En effet l'extraordinaire bon technologique du japon est parti de son artisanat, fabriquant de pacotilles !, tout a changé quand les ingénieurs nippons se sont intéressés à ce que fabriquaient leurs artisans. Voir en encadré « la petite histoire de l'industrie européenne ».

Encadré 5 : L'industrie- de l'artisanat à l'entreprise

Comme l'exploitation agricole, l'exploitation industrielle a d'abord été familiale. C'est ce qu'on appelle l'artisanat ; chaque artisan était propriétaire de ses instruments de travail et vivait de la vente des objets qu'il fabriquait. De cet état ancien de l'industrie, des vestiges subsistent encore surtout à la campagne : artisan tel que le serrurier, le menuisier, le forgeron, l'ébéniste, etc.

Hors le développement et les besoins de la grande industrie ont transformé la technique et l'organisation du travail. Déjà au 17^{me} siècle on commença à passer de l'artisanat à la manufacture (les manufactures royales créées par COLBERT) ; au 18^{me} siècle et surtout au 19^{me} siècle, naissent les machines qui remplacent souvent le travail de l'homme par le travail mécanique, et l'on passe de la manufacture à l'usine, et bientôt de l'usine à la grande entreprise. Ces entreprises groupent des centaines, des milliers d'ouvriers.

Source : Mémento LAROUSSE : 20 ouvrages en un seul, Paris, 1949

Tableau 19 : Pourcentage de la population selon la Catégorie Socio-professionnelle du chef de ménage

Activité du CM	1988	1994	2001
Agriculteur-Eléveur-Pêcheur	67,38	84,00	64,40
Salarié du secteur public	07,60	02,97	05,15
Salarié du secteur privé	01,36	01,73	02,43
Commerçant	06,10	02,88	09,83
Artisan-Indépendant	10,78	03,68	03,74
Retraités et autres inactifs	06,78	04,73	14,45
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Source : ODHD - 2005

Tableau 20 : Incidence de la pauvreté par la Catégorie Socio-professionnelle du Chef de ménage

Activité du chef de ménage	1988	1994	2001
Agriculteur-Eléveur-Pêcheur	81,53	76,27	83,50
Salarié du secteur public	40,18	17,38	20,86
Salarié du secteur privé	42,10	28,33	28,95
Commerçant	44,74	28,60	32,48
Artisan-Indépendant	60,86	27,23	53,29
Retraités et autres inactifs	71,26	40,96	52,11
TOTAL	72,69	68,84	68,26

Source : ODHD - 2005

Observations :

Comme l'indique les tableaux ci-dessus, les artisans indépendants représentent la couche socioprofessionnelle la plus marquée par l'incidence de pauvreté (plus de 60%) bien entendu après le monde agricole (plus de 80% en 1988). Le fait que l'incidence de pauvreté diminue en 2001 pour se situer autour de 53,29 % peut s'expliquer par les mesures prises depuis 1994, année de la dévaluation dans le cadre des filets sociaux et la création d'un département en charge de l'artisanat et du tourisme.

Il existe toutefois un danger à ne percevoir dans l'artisanat qu'un sous-secteur destiné à produire des cosmétiques à l'usage des touristes. L'évolution de l'artisanat dans les pays développés atteste si besoin en est, que l'artisanat est une industrie à petite échelle et qu'il lui revient de créer des biens et des services durables qui autrement seraient importés. Les artisans maliens s'ils sont bien encadrés et équipés peuvent créer des biens de substitution à l'importation(textiles, cuirs, bois, et services) et enfin exporter les produits plus sélectifs.

- Tout porte à croire qu'à ce rythme et aux regards des effets pervers de la crise ivoirienne, de l'invasion acridienne et de la mauvaise pluviométrie que les projections volontaristes de croissance du PIB et de recul de l'incidence de pauvreté ne seront pas atteints.

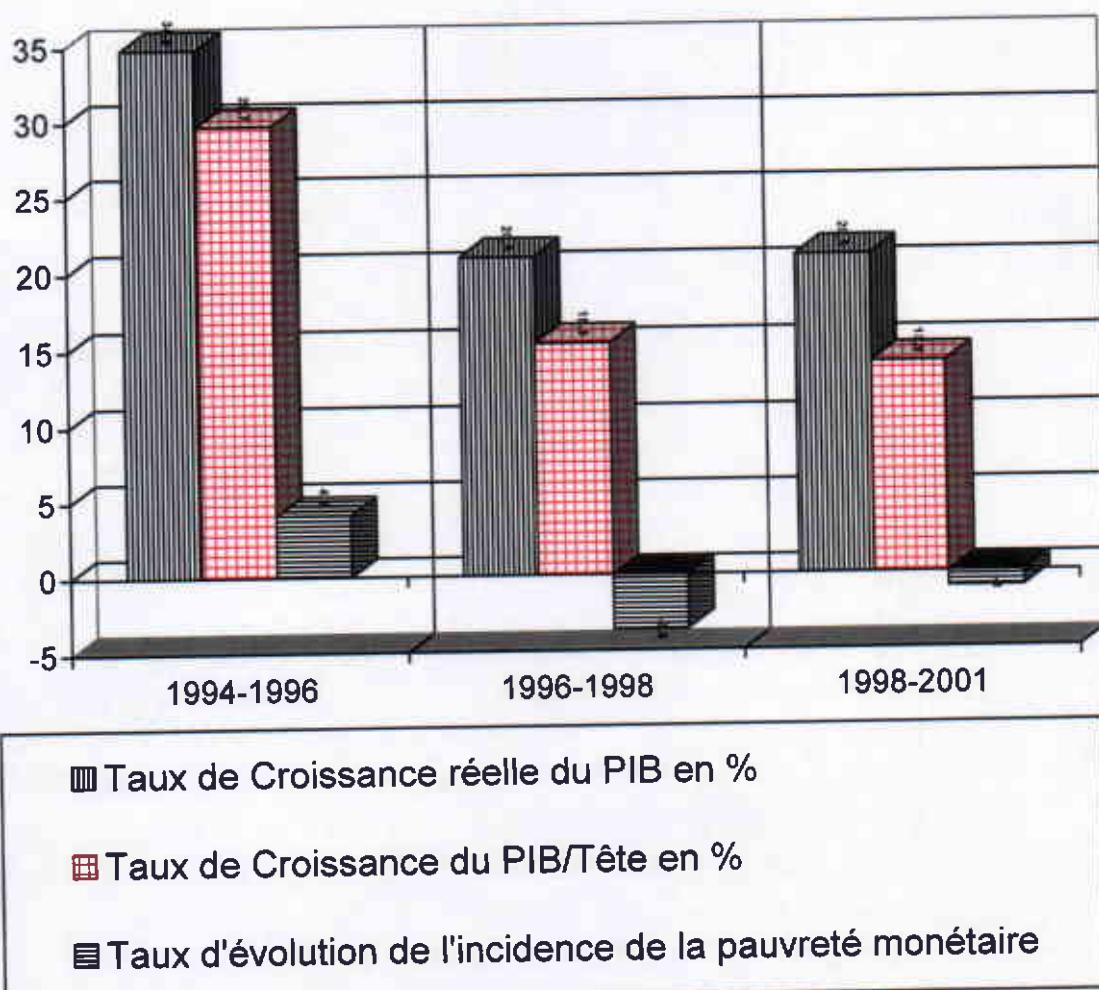
7.2.2 Evolution du PIB et de l'incidence de la pauvreté

Tableau 22 : Evolution du PIB et de l'incidence de la pauvreté (en %)

Indicateur	1994-1996	1996-1998	1998-2001
Taux de Croissance réelle du PIB en %	34,8	20,9	20,9
Taux de Croissance du PIB/Tête en %	29,7	15,3	13,9
Taux d'évolution de l'incidence de la pauvreté monétaire	4,1	-3,6	-1,0

Source : ODHD - 2005

Figure 13 : Evolution du PIB et de l'incidence de la pauvreté



Entre 1994 et 1996 on remarque qu'en dépit d'une croissance d'au moins 30% du PIB l'incidence de la pauvreté n'a pas diminué ; elle s'est plutôt augmentée de 4,1%. Pour les périodes 1996-1998 et 1998-2001 on remarque une diminution très timide de l'incidence de la pauvreté vis à vis du taux de croissance du PIB

7. 3 DONNER UN CONTENU REEL A L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE ET SOUS-REGIONALE.

L'intégration sous-régionale passe par une spécialisation dans les systèmes de production pour parer à la très grande faiblesse du commerce intra-africain.

Du point de vue des flux d'échange, l'UEMOA apparaît comme l'une des zones d'intégration régionale les plus crédibles d'Afrique. Les flux régionaux y sont relativement élevés comparativement aux autres accords d'intégration régionale. Pourtant, l'ensemble des gains attendus de la régionalisation est limité par la faible complémentarité des économies membres de l'Union, spécialisées sur des produits aux caractéristiques voisines.

La question est de savoir si nos pays devraient faire la part belle aux relations inter-régionales ou au contraire privilégier les accords d'intégration sans limite ni entrave avec le reste du monde ? En effet, si les pays d'Afrique dont le Mali ne parviennent pas à sortir de leur marasme et de leur pauvreté, l'une des causes en est certainement la faiblesse de leurs échanges. Ces derniers sont si faibles qu'il y a déjà une décennie, des spécialistes se permettaient d'affirmer que l'effondrement de l'Afrique n'aurait aucun impact sur le niveau du commerce mondial. Il y a de cela dix ans, la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux internationaux était de 5%. Il semble que les choses ne se soient pas améliorées depuis lors.

Le gouverneur de la BCEAO a indiqué en novembre 2004 à Dakar que « la part de l'Afrique dans les exportations mondiales est ressortie, en moyenne, à moins de 2% au cours de la décennie, alors que dans le même temps, le volume du commerce international s'est considérablement accru. Pire, si l'on peut dire, les échanges commerciaux entre les pays africains appartenant à la même zone sous-régionale stagnent également ». Ceci a poussé le Directeur du FMI pour l'Afrique, à demander quels sont les coûts et les avantages des accords commerciaux régionaux pour l'Afrique, quand ou sait que les échanges entre pays africains ne représentent environ que 10% des échanges du continent.

Les contraintes qui pèsent sur le commerce régional et international des pays africains sont complexes et multiformes : il s'agit essentiellement de « la faible diversification et transformation des productions africaines, dû à une rigidité structurelle des appareils productifs, du niveau élevé des coûts des facteurs de production, de la faiblesse des infrastructures de transport et de communication. A signaler également l'insuffisante mise en œuvre des schémas d'intégration économique, et des lacunes de l'environnement des affaires qui freinent le développement du secteur privé ». Aussi, « parmi les facteurs limitant le commerce africain, on ne peut ignorer les pratiques protectionnistes freinant l'accès des productions africaines aux marchés des pays développés, les subventions agricoles accordées par les pays du nord à leurs producteurs ». Devant un tel tableau, l'intégration régionale est la meilleure arme pour inverser la marginalisation du continent africain dans le commerce mondial. Un tel dessein existe depuis « le plan de LAGOS » dans les années 1970, toutefois, l'Afrique tarde à tirer encore les leçons de sa marginalisation croissante.

7.4 BONNE GOUVERNANCE ET NEPAD

Le NEPAD, Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique est une initiative régionale de réduction de la pauvreté dans le respect des valeurs démocratiques et de bonne gouvernance. Le NEPAD postule tout d'abord que l'avenir de l'Afrique est entre ses mains. Ce postulat doit être approprié par le plus grand nombre d'acteurs (politiques, société civile et secteur privé), car c'est aux africains d'assurer la gestion du développement de l'Afrique, continent dans lequel comme dans le reste du monde, l'élargissement des frontières de la démocratie et de la bonne gouvernance sont essentiels.

Lancé en 2001 sur l'initiative de 5 leaders africains, le NEPAD a pour but de mettre le continent africain sur la voie du développement durable par la mise en place des programmes dont la conception et la gestion reviennent aux africains. Les résultats attendus de cette stratégie sont :

- croissance économique et augmentation des emplois
- réduction de la pauvreté et des inégalités
- diversification des activités de production
- amélioration de la compétitivité sur le plan international et augmentation des exportations
- meilleure intégration de l'Afrique à l'économie mondiale.

Toutefois les objectifs ne se limitent pas aux domaines économiques et sociaux. La dimension politique est également importante, le NEPAD fondant son action sur le respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance. Les pays membres s'engagent à respecter les normes internationales en matière de démocratie ; aussi des réformes institutionnelles doivent cibler la réforme de la fonction publique et des administrations, le renforcement du contrôle parlementaire, la lutte efficace contre la corruption, la réforme des régimes judiciaires.

Pour le Mali aussi ces réformes doivent permettre de renforcer les libertés et l'Etat de droit, les efforts en cours doivent être poursuivis notamment en ce qui concerne la justice et le cadre réglementaire des affaires.

Par ailleurs le NEPAD s'est doté d'un programme d'activités dont les axes prioritaires sont :

- le développement et/ou l'amélioration des infrastructures ;
- les ressources humaines notamment l'arrêt de la fuite des cerveaux ;
- la santé / lutte contre le VIH SIDA et le paludisme ;
- les NTIC ;
- l'agriculture ;
- l'énergie ;
- l'accès aux marchés des pays développés.

Afin de mobiliser les ressources extérieures, les chefs d'Etat du NEPAD négocient avec la communauté internationale des allègements de dette plus importants que ceux en cours. N.B : Il est également possible de procéder à la mobilisation efficiente de ressources intérieures en Afrique, sous forme d'emprunts obligataires garantis par les Etats africains, les ressources ainsi collectées peuvent servir à financer les projets productifs et intégrateurs à l'échelle régionale et sous-régionale.

7.5 MICROFINANCE

Ce qu'il est convenu d'appeler les SFD (Systèmes Financiers Décentralisés) ont fait preuve de leur impact sur la réduction de la pauvreté. Toutefois il y a lieu de chercher à pérenniser les acquis en la matière à travers une meilleure couverture du territoire par les caisses et en renforçant les synergies entre les différentes caisses.

A l'avenir il y a lieu de favoriser l'émergence des caisses d'épargne susceptibles de prendre en charge les problèmes de financement de l'économie locale.

Déjà, il heureux de constater un début d'organisation des SFD à travers la création de l'APIM (l'Association des Professionnels des Institutions de Microfinance) Des efforts restent à faire dans les domaines de formation , l'encadrement et la régulation des SFD afin de rendre le secteur moins vulnérable aux risques liés au métier du crédit.

7.6 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Assurer la pérennité des ressources environnementales – le septième objectif du millénaire pour le développement- suppose de mettre en place des schémas de développement durables et de préserver, pour les générations à venir, les capacités productives des écosystèmes naturels. Ces deux axes requièrent à leur tour tout un ensemble de mesures pour mettre fin à la détérioration de l'environnement et améliorer les méthodes de gestion des écosystèmes. Ces mesures doivent se repartir selon deux volets :

- il faut à la fois remédier à la rareté des ressources naturelles pour les populations pauvres ;
- inverser la tendance à la dégradation de l'environnement due à un excès de consommation des populations riches.

Parallèlement, de nombreux problèmes environnementaux résultent de la pauvreté, et participent à un cercle vicieux selon lequel la pauvreté accentue la dégradation de l'environnement et réciproquement.

L'interdépendance de la pauvreté et des ressources environnementales comporte également une dimension hommes-femmes. Au sein des populations pauvres les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la dégradation de l'environnement, puisqu'elles sont souvent chargées de rapporter au foyer combustibles, fourrages et eau. Dans de nombreux pays , la déforestation oblige les femmes et les filles des campagnes à marcher davantage et à dépenser plus de temps et d'énergie pour aller chercher du bois de chauffage. Les populations pauvres sont également les plus vulnérables aux chocs et perturbations écologiques, en particulier aux inondations, aux sécheresses prolongées et aux conséquences naissantes des changements climatiques planétaires.

L'indifférence à la durabilité des ressources environnementales risque de nuire aux populations pauvres et, à long terme, de saper les efforts de lutte contre la pauvreté. Aussi, il est indispensable de prêter attention aux personnes dont la subsistance dépend des ressources naturelles et des services qu'elles en tirent. En général la gestion de l'environnement devrait créer des opportunités de revenu, renforcer les droits de propriété et d'usage des populations et développer leur participation aux prises de décision politique. Par ailleurs, il y a lieu de remédier à l'insuffisance des ressources financières des pauvres pour les permettre d'investir dans des substituts aux services tirés de la nature.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement exige des politiques publiques qui soulignent la complémentarité entre développement durable et gestion de l'environnement, et réduisent le plus possible les concessions. En effet, il est indispensable d'assurer un environnement durable pour atteindre les autres objectifs.

Si au Mali, on peut se féliciter de la création d'un département en charge de l'environnement, il y a lieu d'insister sur la poursuite des efforts en matière de reforestation, de sensibilisation, d'information des populations et de la société civile sur les enjeux réels liés à la préservation de l'environnement. A cet égard, le problème de l'ensablement des fleuves en particulier le Niger et le Sénégal mérite toute l'attention des pouvoirs publics et interpelle la communauté des partenaires aux développements, car il s'agit d'un phénomène de nature à annihiler les efforts consentis dans les secteurs divers et variés de la lutte contre la pauvreté.

7.7 LES OMD-L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

En 2004, l'aide publique au développement qui plafonnait à 56 milliards de dollars par an, est à son plus bas niveau depuis 40 ans, alors que les pays riches dépensent 300 milliards de dollars en subventions à leurs agriculteurs.

Un tel déséquilibre justifie les craintes émises par le Programme des Nations-Unies pour le Développement, sur les conditions d'une réalisation effective des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2015.

Rappelons pour mémoire que la déclaration du millénaire qui définit les OMD est un document phare pour le siècle ; elle a été adoptée au Sommet du millénaire, qui s'est tenu à New York, du 6 au 8 septembre 2000. Elle traduit les préoccupations de 147 Chefs d'Etat et de Gouvernement, des 191 pays au total qui ont participé au plus grand rassemblement des dirigeants du monde entier qui se soit jamais vu.

Se fondant sur les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance et de respect de la nature, les dirigeants du monde se sont engagés à ne ménager aucun effort pour délivrer leurs semblables – hommes – femmes – enfants - de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes. Ils se sont dits résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin.

En conséquence, ils ont décidé de créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté.

Près de cinq années après, force est de constater que les conditions d'une réalisation effective des OMD en 2015 ne sont pas réunies.

Bien sûr, les conflits et le manque de climat de paix sont des contraintes internes. Le Mali qui est cité souvent en exemple pour ses avancées démocratiques, peine sous le poids de la dette, la lourdeur des procédures, la baisse de l'aide publique au développement.

Selon les Nations-Unies, il faut au moins une aide financière d'environ 150 milliards de dollars par an pour la réalisation de la déclaration du millénaire pour le développement ; on est donc loin du compte avec présentement 56 milliards de dollars par an.

En conclusion, le plaidoyer actuel du PNUD est axé sur l'annulation de la dette des plus pauvres, l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds et l'augmentation de l'aide publique au développement. Le PNUD incite, à un ciblage des secteurs porteurs de croissance, comme le secteur agricole, voire les groupes et les filières porteuses, un cadre cohérent, intégré pour les dix prochaines années, un renforcement des capacités etc.

Nonobstant ces incertitudes qui planent sur une augmentation sensible de l'aide publique au développement, il est impératif pour des pays comme le Mali de veiller à la mise en œuvre des OMD et d'assurer la coordination et la préparation des rapports nationaux y afférents, car les OMD restent malgré tout un puissant moyen de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

VIII. CRITIQUES DES OUTILS METHODOLOGIQUES ET STRATEGIQUES EN COURS DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

8.1 LA NOTION DE REVENU PAR TETE

Cette notion lorsqu'elle est introduite dans le processus du calcul de l'incidence de la pauvreté introduit un biais qui a tendance à diminuer le revenu par individu au niveau du ménage car le nombre de personnes par ménage est toujours tout au moins supérieur ou égal au nombre d'équivalents adultes du même ménage. Il va s'en dire que pour un revenu total donné, le niveau par individu est mathématiquement inférieur quand il s'agit de le partager équitablement par personne que par équivalent adulte³. Le tableau ci-dessous nous édifie sur les différences de taille moyenne des ménages⁴ en individus tout court et en équivalents adultes et ceci au cours du temps.

Tableau 23: Taille moyenne des ménages en individus et en équivalents adultes

Région administrative	Nombre de personnes			Equivalent Adulte		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Kayes	13	8	20	8,72	5,44	13,76
Koulakoro	15	16	19	10,21	11,09	13,36
Sikasso	17	19	17	11,74	12,75	11,58
Ségou	16	18	15	10,63	12,30	10,68
Mopti	10	15	18	6,78	10,19	12,26
Tombouctou	8	7	10	5,77	5,31	7,10
Gao	8	8	10	5,86	5,88	6,84
Bamako	12	12	17	8,79	8,73	12,76
Kidal			6			4,50
Total	13	15	17	9,24	10,14	12,03

Source : ODHD - 2005

Ainsi les incidences de pauvreté baissent en valeur absolue lorsque l'on considère la variable du poids réel de chaque ménage en équivalents adultes pour calculer le revenu par tête. Le tableau ci-dessous illustre l'importance de la prise en compte de ce facteur.

Tableau 24: Incidence de la pauvreté selon le revenu par tête ou par équivalent adulte

Région administrative	1988		1994		2001	
	Incidence en % par tête	Equivalent adulte	Incidence en % par tête	Equivalent adulte	Incidence en % par tête	Equivalent adulte
Kayes	60,06	31,51	45,14	29,46	67,85	42,12
Koulakoro	61,52	31,43	74,03	58,46	83,45	71,04
Sikasso	83,94	64,18	84,63	68,92	81,77	68,87
Ségou	83,87	58,15	84,98	69,90	65,24	42,20
Mopti	90,01	79,82	71,51	51,81	78,46	62,54
Tombouctou	74,30	49,42	58,00	35,02	54,42	35,18
Gao	66,85	54,41	19,98	04,92	48,16	29,22
Bamako	36,99	11,94	24,17	10,10	33,96	09,25
Kidal					27,52	15,23
Total	72,68	50,14	68,84	52,43	68,26	50,97

Source : ODHD - 2005

³ La notion d'Équivalent adulte est ici considérée selon la table d'Oxford où : Un enfant de moins de 15 = 0,50 ; Une femme de 15 ans et plus = 0,75 et un homme de 15 ans et plus est égal à 1

⁴ La notion de ménage se comprend ici en termes d'Unité Alimentaire soit un regroupement de plusieurs ménages démographiques dans certains cas

Les régions de Ségou, Sikasso, Koulikoro et Mopti ont toujours les incidences les plus élevées quelle que soit la méthode utilisée pour la détermination de la variable d'intérêt : revenu par tête ou revenu par équivalent adulte.

Il est possible de dire que lorsque l'on compare ces deux méthodes nous sommes en présence de changement d'échelle de mesure si non les tendances constatées dans le classement des régions restent toujours les mêmes.

8.2 LA DETERMINATION DU SEUIL DE PAUVRETE

La détermination du seuil de pauvreté aussi bien en 1988 qu'en 2001 est faite sur la somme des moyennes des dépenses alimentaires et non alimentaires des ménages dont la consommation énergétique en Kcal par tête est inférieure à 2450 kcal par jour.

On peut dire que le fait de prendre une moyenne de dépense gonfle implicitement le nombre d'observations autour de cette valeur qui est de toute évidence une caractéristique de tendance centrale.

Bref, il est important de partir de la norme de consommation par tête de 2450 kcal (norme OMS) mais il faut arriver à trouver la meilleure valorisation du coût de consommation de cette énergie et y ajouter les dépenses non alimentaires.

L'EMCES de 1994 a quelque peu tenté de mieux s'approcher de l'estimation de la valeur alimentaire du seuil de pauvreté mais se posait par la suite, deux problèmes qui ont constitué les limites de la méthode :

- la valorisation de toute la consommation des 2450 kcal par le prix moyen du Kg de riz constitue en quelque sorte une surévaluation du seuil si l'on devrait tenir compte de la structure de consommation du panier de la ménagère au Mali. En effet les produits comme le mil, sorgho et maïs qui sont généralement les plus consommés ont un prix au Kg nettement inférieur à celui du riz ;
- la valorisation de la consommation non alimentaire n'ayant pas pu être dégagée suite à la nature des données de cette enquête qui n'a pas appréhendé le meilleur niveau d'autoconsommation à cause de son caractère à passage unique dans l'année. Ceci a obligé d'émettre une hypothèse forte acceptant que la consommation non alimentaire représente 50% de la dépense alimentaire.

Si la méthode de l'EMCES à des limites et peut être améliorée, elle à le mérite d'être fixée sur des critères qui ne découlent pas à posteriori des tendances dégagées par les populations à étudier.

8.3 LA NOTION DE FONCTION DE REGRESSION NON PARAMETRIQUE DE TYPE KERNEL GAUSSIEN DE LA DEPENSE PAR TETE (Y) SUR LA CONSOMMATION CALORIFIQUE PAR TETE (X)

Cette méthode est une meilleure voie pour déterminer des seuils comparables aux niveaux régional, sous-régional et international. En effet, lorsque l'on dispose d'enquêtes de type budget consommation on peut établir une relation de régression entre la consommation calorifique par tête et la dépense par tête au sein d'un ménage. Aussi sur un échantillon assez important et représentatif, est-il possible de déterminer le niveau de dépense par tête correspondant à la norme OMS de 2450 kcal par tête et par jour. Cette norme étant internationalement reconnue, ceci nous permettra à toute évidence de déterminer au delà des valeurs monétaires du seuil, des niveaux d'incidences de pauvreté pouvant être comparés d'un pays à un autre.

L'apparition de certains outils de mesure de la pauvreté comme le DAD⁵ développé par l'Université de LAVAL après les années 1994 a permis de calculer ou d'établir ce genre de relations entre consommation calorifique par tête et dépense par tête. Aussi pour le cas du Mali les deux enquêtes de type EBC de 1988 et 2001 ont permis de faire de tels calculs. Les valeurs sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 25: Comparaison des valeurs du seuil de pauvreté selon les différentes méthodes d'approche

Année	Seuil publié	Seuil riz	Seuil estimé (fonction de densité revenu/kcal)	
			Revenu par tête	Revenu par équivalent adulte
1988	136 000	82 173	128 504	181 213
1994	77 204	77 204	*	*
2001	144 022	-	152 380	210 700

Source : ODHD - 2005

Les incidences calculées par catégorie de seuil donnent les changements suivants par région administrative pour ce qui est des années 1988 et 2001.

Tableau 26: Incidence en % par type de seuil et par région administrative

Région administrative	1988			2001		
	Seuil publié :	Seuil estimé (norme 2450 kcal) par		Seuil publié :	Seuil estimé (norme 2450 kcal) par	
		Tête : 128 504 Fcfa	Equivalent adulte : 181 213 Fcfa		Tête : 152 380 Fcfa	équivalent adulte : 210 700 Fcfa
Kayes	60,06	54,32	51,66	67,85	71,63	70,53
Koulikoro	61,52	58,787	60,40	83,45	84,91	84,58
Sikasso	83,94	82,14	81,30	81,77	83,28	82,11
Ségou	83,87	82,12	80,44	65,24	68,06	66,83
Mopti	90,01	89,33	89,09	78,46	81,55	80,84
Tombouctou	74,30	71,10	67,32	54,42	59,63	56,01
Gao	66,85	64,95	64,82	48,16	54,62	46,70
Bamako	36,99	27,75	28,39	33,96	38,88	33,58
Kidal		---	---	27,52	29,45	35,21
Total	72,68	69,634	68,89	68,26	70,96	70,35

Source : ODHD - 2005

8.4 L'IMPACT DE L'INTRODUCTION DE LA NOTION DE SEUIL DE PAUVRETE PAR REGION DANS L'ANALYSE DE LA PAUVRETE

L'introduction de la notion de seuil relatif (seuils spécifiques par région administrative) par rapport à la notion de seuil absolu (une valeur nationale appliquée à toute les régions sans distinction) pourrait être une piste mieux appropriée pour relater à juste titre les différences régionales, mais cela devrait se faire sur une norme relativement comparable partout. A cet effet la norme OMS de 2450 kcal/jour/tête devrait servir de base si l'on prend rigoureusement soin d'établir des relations spécifiques entre cette dernière et la dépense par tête pour chacune des régions données en sachant que le contenu du panier de la ménagère et le niveau des prix à la consommation différent d'une zone à l'autre. Aussi ce sont des relations comme celles expliquées plus haut dans le point 8.4 « la notion de fonction de régression non paramétrique de type Kernel Gaussien de la

⁵ DAD : Distributive Analyse Distributive (Application Informatique conçue et développée par Université de Laval pour les calculs d'indicateurs du Welfare : Incidence, Profondeur, Sévérité, Contribution , etc.)

IV. DIFFERENTES ETAPES DE L'ANALYSE DE LA PAUVRETE AU MALI

4.1 QUELQUES NOTIONS DE BASE

4.1.1 LES DIFFERENTES FORMES DE PAUVRETE ETUDIEES AU MALI

Les études antérieures menées sur la pauvreté au Mali ont permis de distinguer trois (3) formes de pauvreté :

- **la pauvreté monétaire ou de revenu** qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante ;
- **la pauvreté de conditions de vie ou pauvreté de masse**, qui se traduit par une situation de manque dans les domaines de l'eau et de l'électricité, de l'éducation, de la santé, du logement, etc. ;
- **la pauvreté de potentialité** caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, au crédit, aux équipements, emploi, etc.).

De toutes les trois formes citées ci-dessus c'est la première qui a fait l'objet d'une analyse temporelle grâce à la disponibilité des données sur les revenus des ménages à travers les bases de données issues des enquêtes suivantes : EBC89, EVCES94 et EMEP2001. A cet effet cette étude sera principalement axée sur l'analyse de la pauvreté monétaire. Aussi avant de rentrer dans les détails et les enseignements tirés des différentes analyses il est important de faire un rappel de certaines notions nécessaires pour la mesure et la caractérisation de la pauvreté :

4.1.2 LA NOTION DE SEUIL DE PAUVRETE

L'étude de Ravallion (1998) fait le point sur la notion de pauvreté absolue, au sens étroit, en fonction des besoins nutritionnels. Pour chaque individu, les capacités d'activité sont fonction de la consommation alimentaire et des caractéristiques de l'individu (âge, emploi...), étant entendu que les emplois requièrent plus ou moins d'énergie selon qu'il s'agit de tâches physiques ou de bureau. Le seuil de pauvreté est défini comme la consommation minimale qui permet à la fois de maintenir un état de santé correct et d'exécuter les tâches professionnelles.

Les travaux empiriques s'accordent sur la nature de la relation suivante : la consommation de calories est une fonction croissante non linéaire (concave) de la dépense alimentaire. On peut estimer au moyen d'une régression cette relation ou, plus simplement, considérer des ensembles homogènes de ménages (même activité, même système de prix) et les classer selon la dépense alimentaire et la consommation de calories par adulte. En fonction d'une consommation minimale donnée de calories, on en déduit la valeur monétaire de la consommation qui garantit la satisfaction des besoins nutritionnels de base. Comme les enquêtes sur les budgets indiquent à la fois la consommation alimentaire et la consommation totale, on connaît en même temps la dépense totale correspondant au seuil de pauvreté.

Pour appliquer cette définition du seuil de pauvreté, il faut estimer empiriquement la relation entre dépense alimentaire (ou dépense totale) et consommation de calories. Si l'on fixe un seuil minimal de calories (2 450 calories par adulte, par exemple, chiffre retenu selon la norme OMS) et dès lors, connaissant la relation entre dépense alimentaire et consommation de calories, on en déduit le montant de dépense alimentaire correspondant au seuil de pauvreté. Cette méthode standard qui repose sur la consommation de calories (*food-energy intake*) est connue depuis longtemps (avec Dandekar et Rath, en 1971) et a été appliquée à de nombreux pays singulièrement en Afrique.

Plusieurs avantages justifient cette méthode. D'abord, d'après les nutritionnistes, toute personne qui consomme un certain nombre de calories par jour est quasiment assurée que ses besoins en protéines, vitamines et autres éléments nutritifs sont satisfaits. Les statistiques sur les dépenses alimentaires et sur les consommations de calories figurent parmi les données assez fiables que l'on collecte dans les enquêtes sur les budgets des familles.

4.1. 3 LES NOTIONS D'INDICATEURS DE PAUVRETE MONETAIRE

L'incidence de la pauvreté ou encore indice numérique de la pauvreté ou encore taux de pauvreté d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays. C'est-à-dire le pourcentage d'individus ayant un revenu annuel moyen inférieur au montant du seuil de pauvreté.

La profondeur de la pauvreté ou écart ou intensité ou encore acuité de la pauvreté est l'indice volumétrique de la pauvreté exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté. L'indice volumétrique de pauvreté est le déficit de revenu des personnes (ou des ménages) pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il mesure le transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter le revenu de tout individu (ou ménage) pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté, faisant par là même disparaître la pauvreté.

La sévérité : Alors que la profondeur de la pauvreté indique de combien les pauvres dans leur ensemble sont en dessous de la ligne de pauvreté, l'**indice de sévérité**² de la pauvreté renseigne sur les différences *d'intensité* de la pauvreté entre les pauvres.

Les contributions relatives et absolues

Ces deux notions permettent de mesurer ou de cibler les couches spécifiques au niveau desquelles un effort plus consentit pour combattre la pauvreté dans son ensemble. Il peut s'agir des différentes couches d'analyse tel que la région, le sexe, les couches vulnérables, les catégories socioprofessionnelles, etc. La contribution relative explique le poids de l'entité ou groupe (par exemple de la région) dans l'ensemble de la pauvreté en pourcentage. La somme des contributions est naturellement égale à 100.

Aussi la contribution absolue exprime la valeur exacte de l'indicateur pour une couche sociale ou entité géographique donnée. La somme des contributions absolues est égale à la valeur totale de l'indicateur du FGT (incidence, profondeur et sévérité)

² Il se calcule comme la moyenne des carrés des écarts de pauvreté, ces écarts étant exprimés en pourcentage du seuil de pauvreté.

4.2 PROFIL 1993 A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE BUDGET CONSOMMATION DE 1988

Le profil de pauvreté au Mali de 1993, est essentiellement basé sur les données issues de l'Enquête budget Consommation de 1993. Aussi cette enquête à couverture nationale permet de sortir des données significatives jusqu'au niveau du milieu de résidence (urbain, rural), des zones agro-climatiques, et des régions administratives. La taille de l'échantillon de cette enquête est d'environ 8000 ménages (Unités Alimentaires) et les données collectées couvrent les domaines essentiels suivants : Revenus/dépenses des ménages, Structure de consommation des ménages selon les grands postes, Consommation énergétiques des aliments en kilocalories , situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, l'accès à certains services sociaux de base.

L'analyse de la pauvreté monétaire issue de l'exploitation des données de l'EBC , s'est basée sur une notion de seuil de pauvreté monétaire dont la méthode de détermination est définie dans l'encadré qui suit :

Encadré 1 : La détermination du seuil de pauvreté en 1988

Le seuil de pauvreté représente le niveau de consommation au-dessous duquel nous considérons que les individus sont pauvres. Le seuil est exprimé sous la forme d'une capacité monétaire de consommation. Pour cette raison toutes les consommations des individus ont été valorisées. Il s'agit de déterminer quel est le niveau monétaire de consommation qui puisse être considéré comme minimal ou, plus exactement, quelle est la limite du pouvoir d'achat qui permet de satisfaire les besoins élémentaires de l'homme. Une telle définition, pour absolue qu'elle puisse paraître, se révèle relative à l'usage.

Il est en effet possible de déterminer avec assez de précision pour un individu donné, ses besoins nutritionnels sous forme de calories consommées quotidiennement et des divers nutriments essentiels tirés de son alimentation. La conversion de ces besoins sous forme monétaire s'avère plus délicate. Quant à déterminer l'équivalent monétaire de l'apport minimal d'éducation ou de santé nécessaire à chaque être humain, cela nous amènerait à poser de savantes équations qui devraient intégrer des composantes culturelles, les apports de l'Etat, les consommations, les capacités individuelles et beaucoup d'autres variables encore. Notre approche a donc été plus pragmatique.

La Banque Mondiale a mené sur l'ensemble de la planète une étude détaillée et très documentée pour fixer un seuil mondial de la pauvreté et un seuil de l'extrême pauvreté. Le seuil de la pauvreté a été évalué à 370 US \$ de 1985, et le seuil de l'extrême pauvreté à 275 US \$. Ces seuils, en Fcfa de fin 1988, équivalent respectivement à 150.000 Fcfa et 110.000 Fcfa.

La finalité de cette étude est de déboucher sur les actions qui permettront de résorber les effets les plus dramatiques de la pauvreté et de lutter contre leurs causes. Notre choix a donc été guidé par une double préoccupation: refléter la réalité, c'est-à-dire la pauvreté d'une très large part de la population, et cibler les segments les plus défavorisés de la population. L'objectif est en effet que les concepteurs des politiques macro-économiques prennent en compte l'urgence des besoins spécifiques des populations les plus pauvres. On a donc choisi de s'appuyer sur un critère objectif pour déterminer le seuil de pauvreté. Pour cela on a déterminé le niveau de dépense au-dessous duquel la population ne satisfait pas ses besoins énergétiques alimentaires, soit 2450 kcal/jour. Ce niveau correspond, d'après les résultats de l'enquête budget-consommation, à une consommation moyenne par personne de 136.754 Fcfa.. Par ailleurs l'enquête donne une consommation annuelle moyenne de 134.138 Fcfa. Aussi la prise en considération des besoins alimentaires et des besoins non alimentaires nous a conduit à fixer le seuil de pauvreté à 137.000 Fcfa, soit légèrement au-dessous du seuil mondial. 72% de la population du Mali consomme annuellement l'équivalent de moins de 137.000 Fcfa et se trouvent de ce fait classée ici dans la population pauvre. Pour fixer le seuil de la grande pauvreté, la population pauvre a été divisée en deux parts égales. On obtient ainsi un seuil de 77.000 Fcfa, 36% de la population, qui constituent ici le groupe "très pauvre", consommant donc chaque année l'équivalent de moins de 77.000 Fcfa..

Source : Mali Profil de la pauvreté, DNSI, Septembre 1993

4.3 ANALYSE QUANTITATIVE DE LA PAUVRETE A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE MALIENNE DE CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE 1994

Essentiellement basée sur l'EMCES de 1994 cette analyse, compte tenue de la nature de l'enquête n'était pas à mesure de déterminer la consommation des ménages en besoins énergétiques. Elle s'est alors limitée à l'estimation des revenus/dépenses des ménages, mais avec une particularité accentuée sur la mesure du niveau des conditions de vie des ménages. Ces données issues d'un échantillon d'environ 10000 ménages ont permis de construire des incidences de pauvreté jusqu'au niveau régional, et milieu de résidence. Cette analyse comme la précédente souffre du manque de prise en compte de la dimension genre.

La méthode de détermination du seuil de pauvreté appliquée dans cette analyse part toujours du principe du besoin minimum de consommation énergétique dont la norme a été fixée par l'OMS à 2450 kcal/j/tête. Aussi en 1996 pour l'analyse des données de 1994 il a été retenu après beaucoup de simulation de valoriser la consommation des 2450 kcal au prix du riz. Ceci a abouti à un seuil national de 77204 Fcfa par tête et par an ; à partir duquel des incidences, profondeurs et sévérités de la pauvreté ont été calculés par région, milieu ou zone agro-climatiques. Cette analyse produite par la DNSI en 1996 a permis de se faire une idée d'un certain classement de nos régions en terme d'incidence de la pauvreté. Il s'en est suivi une mise en place de projets d'appuis aux initiatives de base dont l'application a permis de faire remonter le niveau de classement de certaines régions bénéficiaires comme celle de Mopti. Aussi l'EMCES étant la seule enquête auprès des ménages à couverture nationale, la plus proche de la préparation de la SNLP ; ses résultats d'analyse ont été fortement utilisés pour cette cause afin d'éclairer les décideurs et acteurs principaux du développement au Mali.

4.4 ANALYSE DE LA PAUVRETE REALISEE A TRAVERS LES DIFFERENTS RNDH 1997, 1999 , ET 2000

Les analyses issues de ces rapports reposent essentiellement sur des données estimées à partir des données réellement collectées auprès des ménages en 1994. Compte tenu du fait que de 1994 jusqu'en 2001, aucune enquête nationale auprès des ménages n'a été réalisée, il était évident que pour se faire une quelconque idée de l'évolution de la pauvreté, de passer à une méthodologie d'estimation du niveau de revenu pendant la période allant de 1995 à 1999.

Cet exercice ne pouvait pas se produire sans certaines difficultés dont l'état a été suffisamment relaté dans les différents RNDH, éditions 1997, 1999, 2000 et 2003. L'encadré ci-dessous nous renseigne sur certaines de ces difficultés qui ont limité les analyses d'où la non prise en compte de certaines dimensions comme la pauvreté par catégorie socioprofessionnelles, et par genre pour ne citer que celles là.

Encadré 2 : De l'actualisation du seuil de pauvreté de 1996 à 1998

Le calcul du seuil de pauvreté pour les années 1996 et 1998 se fonde sur, d'une part, la norme de l'OMS, qui fixe à 2 450 Kilocalories le besoin énergétique journalier d'un individu d'âge adulte bien portant et d'autre part, la consommation en équivalent riz (3 500 Kilocalories par Kg) qui peut lui apporter une telle quantité d'énergie. La valeur monétaire de la consommation minimale nécessaire est majorée de sa moitié pour tenir compte de l'ensemble des consommations non alimentaires.

Ainsi la dépense minimale (Dm) annuelle par tête qui est le niveau du seuil de pauvreté est obtenue par la formule :

$$Dm = 1,5 \times [(2450/3500) \times P \times 7 \text{ jours}] \times 52 \text{ semaines}$$

(où P est le prix annuel moyen du kg de riz).

Pour la période allant de 1995 à 1999, les dépenses ou revenus des ménages ont été estimés sur la base des données recueillies par l'EMCES de 1994 auxquelles a été appliqué l'accroissement du PIB par tête et par an .Cela a permis d'évaluer pour les années 1994, 1996, 1998 et 1999 les principaux indicateurs que sont l'incidence (P0) , la profondeur (P1) et la sévérité (P2) de la pauvreté selon les milieux rural et urbain du Mali.

Le seuil de pauvreté a été ainsi établi à 97 843 F CFA pour l'année 1999. Le fait d'avoir supposé que l'évolution des dépenses des ménages est reflétée par l'évolution du PIB par tête est discutable car il suppose implicitement que la distribution des revenus et des dépenses n'a pas changé de 1994 à 1999. Aussi, les résultats qui en sont issus devraient-ils être considérés en tenant compte de cette limite.

Source : RNDH2000

4.5 ANALYSE DE LA PAUVRETE REALISEE A TRAVERS LE RNDH, EDITION 2003 : « DECENTRALISATION ET REDUCTION DE LA PAUVRETE : IPC – INDICE DE PAUVRETE COMMUNALE »

Le rapport national 2003 sur le développement humain durable au Mali, est un rapport de genre thématique car il traite d'une problématique bien spécifique « Décentralisation et réduction de la Pauvreté ». Ce rapport ne traite pas de la pauvreté monétaire des individus au niveau des ménages mais porte sur des unités d'analyse plus larges : les communes étant les plus petites entités administratives de la décentralisation. Il a fallu sortir des chantiers battus et imaginer un indicateur composite unique construit à partir des principaux éléments reflétant le niveau de pauvreté d'une collectivité territoriale décentralisée. C'est ainsi qu'à partir des données du RGPH1998, il a été construit un Indicateur de Pauvreté Communale à l'aide d'un instrument statistique de mesure appelé « Analyse en composante Principale ». L'encadré ci-dessous nous en édifie sur la méthode :

Encadré 3 : Analyse en composante principale

L'étude des phénomènes économiques, et plus généralement des phénomènes sociaux, traite des situations très complexes où l'intervention de nombreuses données très souvent présentées sous forme de tableaux numériques difficiles à appréhender ou à synthétiser. La statistique interprète ces tableaux volumineux au moyen d'une méthode appelée Analyse des données dont l'Analyse en Composante Principale (ACP) est une variante. Le but de l'Analyse est d'extraire l'essentiel de l'information contenue dans les tableaux de données et d'en fournir une représentation imagee se prêtant mieux à l'interprétation. Plus précisément, à partir d'un certain nombre d'observations portant sur un ensemble d'individus, on cherche à savoir en quoi ces individus se différencient-ils et en quoi certains d'entre eux peuvent-ils posséder des profils communs. Dans son application, l'ACP s'appuie sur un système de formules qui permet de calculer des variables inobservables en fonction de variables observables. L'objectif recherché est d'extraire la "composante pauvreté" qui puisse être utilisée à construire l'indice de pauvreté communale. En effet, de tous les indicateurs possibles de pauvreté, un sous-ensemble d'entre eux mesure les différents aspects de la pauvreté relative des communes. Leur combinaison donne l'instrument de mesure de la pauvreté. Mais, comment l'information contenue dans ces différents indicateurs peut-elle être combinée pour mesurer un niveau relatif de pauvreté des communes? Dans la procédure, toutes les variables sont mises en corrélation avec le taux d'électrification pour que ne soient retenues que celles qui ont un niveau significatif de corrélation et qui sont donc à même de capter les différences dans le bien-être des communes ou dans leur pauvreté relative. Chaque composante extraite représente une combinaison linéaire des indicateurs utilisés et capte un attribut unique de la pauvreté relative des communes. Le résultat, appelé score, est un indice composite de pauvreté relative de chaque commune par rapport aux autres. L'indice de pauvreté associé à chaque commune un score sur l'échelle de pauvreté. Plus le score est petit, plus la commune est pauvre, et plus il est grand, moins la commune est pauvre, comparativement bien sûr aux autres communes.

Source : RNDH2003

Nous pouvons dire que ce rapport est une innovation en matière d'approche pouvant permettre de parer au problème de données statistiques qui pour certains cas ne sont pas produites par les services producteurs de données. Cet exercice peut être répété et perpétué si l'on met en place un dispositif de collecte et de remontées de données communales ayant permis de construire un Indice de Pauvreté Communale. Vu la nature de ce rapport (information au niveau commune et non au niveau ménage voire individu) il s'avère impératif de traiter le profil de pauvreté monétaire du Mali sur des données réelles recueillies au niveau des ménages à travers l'EMEP 2001.

4.6 L'ANALYSE DE LA PAUVRETE EN 2003 A PARTIR DES DONNEES DE L'ENQUETE MALIENNE D'EVALUATION DE LA PAUVRETE DE 2001

Un rapport sur les résultats de l'EMEP publiés par la DNSI donne un niveau de pauvreté monétaire et de pauvreté des conditions de vie. Il s'avère que ces résultats ne prennent pas suffisamment en compte l'aspect genre dans sa dimension plus large qui semble jusque là un aspect occulté par l'ensemble des analyses de la pauvreté au Mali. Il est également important pour une meilleure caractérisation ou un ciblage plus poussé de faire une analyse de la pauvreté monétaire par région et par catégorie socioprofessionnelle du Chef de ménage.

Encadré 4 : Détermination du seuil de pauvreté en 2001

Le seuil de pauvreté représente le niveau de consommation au-dessus duquel nous considérons que les individus sont pauvres. Le seuil est exprimé sous la forme d'une capacité monétaire de consommation. Il s'agit de déterminer quel est le niveau monétaire de consommation qui puisse être considéré comme minimal ou, plus exactement, quelle est la limite du pouvoir d'achat qui permet de satisfaire les besoins élémentaires de l'homme.

Il est possible de déterminer des seuils de pauvreté différenciés par région, mais dans le cadre de la présente analyse c'est l'option d'un seuil unique pour tout le pays qui a été adoptée. Cette option permet de comparer sur la même base les revenus assimilés aux dépenses des populations par région. Il est évident que ce niveau de revenu choisi ne confère pas forcément le même pouvoir d'achat en tout point du territoire.

Cette définition, nous a conduit à déterminer le niveau de dépense au dessous duquel la population ne satisfait pas ses besoins énergétiques élémentaires, soit 2 450 calories/jour. Ce niveau correspond d'après les résultats de l'enquête à 99.038 Fcfa. Par ailleurs l'enquête donne une dépense de consommation (alimentaire et non alimentaire) annuelle moyenne par tête de 144.022 Fcfa pour la population qui ne satisfait pas ses besoins énergétiques. Ainsi la prise en considération des besoins alimentaires et des besoins non alimentaires nous conduit à fixer le seuil à 144.022 Fcfa.

Ce seuil correspond à la capacité monétaire dont doit disposer en moyenne un individu pour pouvoir accéder aux biens et services disponibles dans sa communauté compte tenu des réalités de prix au moment de l'enquête. Cette capacité ne prévoit en rien de la structure des dépenses qui est fonction des priorités de l'individu.

L'échantillon de l'EMEP, étant suffisamment grand pour assurer une représentativité statistique significative de plusieurs catégories socio-économiques, nous avons retenu de classer les ménages en quatre catégories : moins-pauvres, vulnérables, pauvres et très pauvres.

La première catégorie des « moins-pauvres » regroupe les ménages qui ont enregistré des dépenses de consommation réelles moyennes supérieures à 150 % du seuil de pauvreté considéré ;

La deuxième catégorie des « vulnérables » regroupe les ménages dont les dépenses de consommation réelles moyennes sont comprises entre 100 % et 150 % du seuil de pauvreté considéré ;

La troisième catégorie des « pauvres » regroupe les ménages dont les dépenses réelles moyennes sont comprises entre 75 % et 100 % du seuil de pauvreté considéré

Enfin, la quatrième catégorie des « très-pauvres » regroupe les ménages dont les dépenses réelles moyennes sont inférieures à 75 % du seuil de pauvreté considéré.

Source : DNSI, EMEP 2001, Juin 2004

V. RECUEIL ET ANALYSE DES CONCEPTS, METHODES DE MESURES DE LA PAUVRETE EN VIGUEUR AU MALI

Ce recueil passe d'abord par le besoin de faire l'état de l'existant dans un premier temps, puis de dégager ultérieurement les dimensions d'analyse très peu développées dans le passé.

5.1 NIVEAUX DE PAUVRETE OBTENUS SELON LES DIFFERENTES ETAPES : 1988, 1994, 2001

L'analyse ci-dessous fait état des seuils et incidences de pauvreté déjà publiés. A cela la notion de contribution des régions, des secteurs d'activité ou du sexe sera développée pour une meilleure explication du phénomène.

5.1.1 NIVEAUX DE SEUILS DE PAUVRETE EN FCFA ET PAR TETE

Tableau 1 : Niveau du seuil de pauvreté en 1988, 1994 et 2001

Année	Seuil publié	Seuil riz	Seuil estimé (fonction de densité revenu/kcal)
1988	136 000	82 173	128 504
1994	77 204	77 204	*
2001	144 022	-	152 380

Source : ODHD-2005

(*) Non calculable car variable de Consommation énergétique kcal manquante

Le calcul des incidences et contribution à la pauvreté monétaire sera faite à partir des seuils officiels déjà publiés.

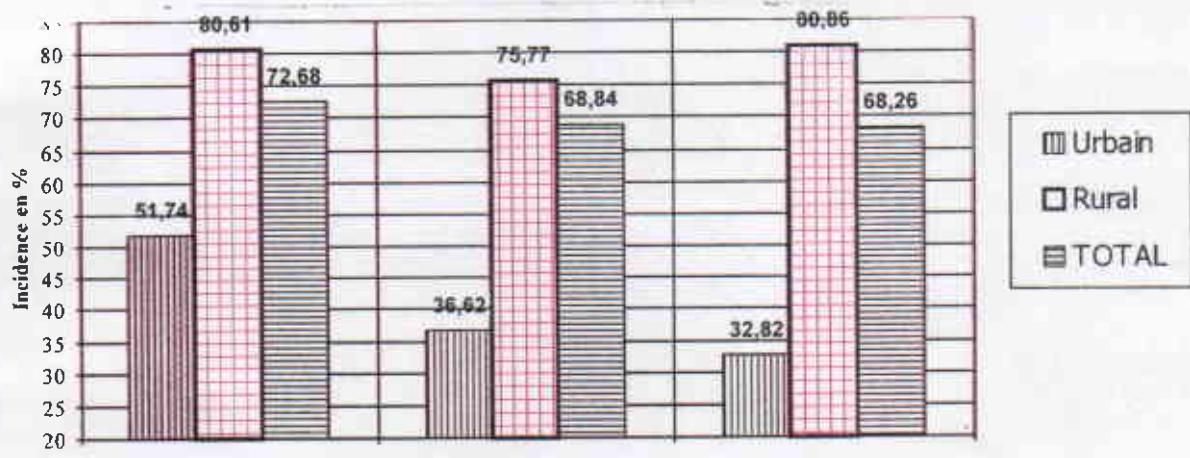
5.1.2 INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR MILIEU DE RESIDENCE

Tableau 2 : Incidence et contribution relative de la pauvreté par milieu de résidence

Milieu	Incidence			Contribution relative			Contribution absolue		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Urbain	51,74	36,62	32,82	19,54	09,42	12,61	14,20	06,48	08,61
Rural	80,61	75,77	80,86	80,46	90,58	87,39	58,48	62,36	59,65
TOTAL	72,68	68,84	68,26	100,0	100,0	100,0	72,68	68,84	68,26

Source : ODHD-2005

Figure 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté par milieu



L'incidence de la pauvreté en milieu urbain est progressivement en baisse de 1988 à 2001. Par contre en milieu rural cette incidence a baissé de plus de 5 points en 1994, mais malheureusement a atteint de nouveau son niveau de 1988 en 2001 soit environ 80%. Le problème de la pauvreté en milieu rural est profond et touche plusieurs aspects :

1. l'agriculteur malien est sous-employé (il travaille 6 mois sur 12)
2. il est sous-équipé ce qui réduit sa capacité de production
3. les exploitations agricoles qui évoluent quasiment dans l'informel ne dispose que de petits lopins de terre (1,5 ha par personne en moyenne dans la zone C.M.D.T)
4. l'accès au crédit, à la propriété foncière et à la formation est très réduit
5. l'habitat rural et les conditions d'hygiène sont au plus bas
6. l'agriculteur ne bénéficie d'aucune forme de sécurité sociale (pas de retraite, pas d'assurance maladie).

5.1.3 INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR REGION ADMINISTRATIVE

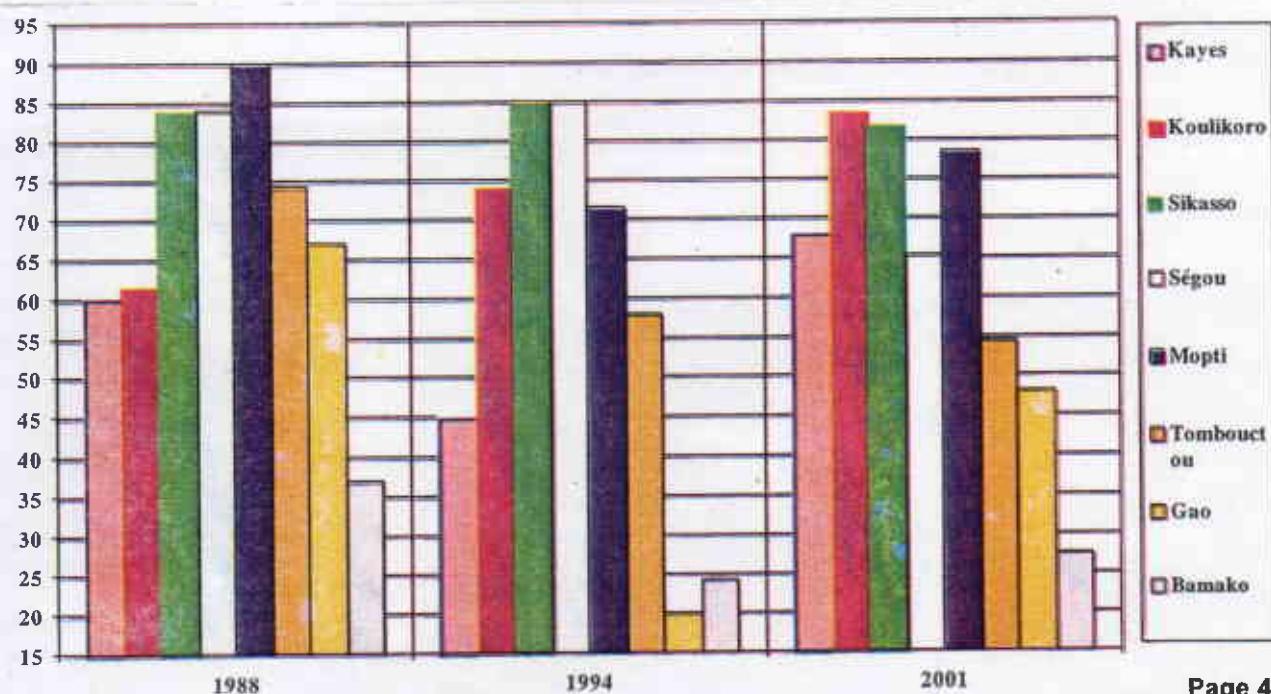
Tableau 3 : Incidence et contribution de la pauvreté par région administrative en 1988, 1994 et 2001

Région administrative	Incidence			Contribution relative			Contribution absolue		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Kayes	60,06	45,14	67,85	11,13	08,52	13,96	08,09	05,87	09,53
Koulikoro	61,52	74,03	83,45	13,05	17,04	19,71	09,49	11,73	13,46
Sikasso	83,94	84,63	81,77	20,81	23,40	22,04	15,13	16,11	15,05
Ségou	83,87	84,98	65,24	21,38	26,81	16,31	15,54	18,46	11,13
Mopti	90,01	71,51	78,46	19,94	16,75	17,03	14,49	11,53	11,63
Tombouctou	74,30	58,00	54,42	05,20	04,26	03,74	03,78	02,93	02,55
Gao	66,85	19,98	48,16	03,77	00,16	02,79	02,74	00,11	01,90
Kidal (*)			33,96			00,07			00,05
Bamako	36,99	24,17	27,52	04,72	03,04	04,33	03,43	02,09	02,95
TOTAL	72,68	68,84	68,26	100,0	100,0	100,0	72,69	68,84	68,26

Source : ODHD - 2005

(*) Dans les bases de données Kidal est compris dans Gao pour 1988 et 1994

Figure 2 : Incidence de pauvreté par région en 1988, 1994 et 2001



l'analyse par région administrative dans le temps est limitée par le fait que les données de 1988 et 1994 ne prennent pas en compte la région de Kidal comme une entité administrative à part. Cette région était statistiquement incluse dans la région de Gao. L'analyse de la dynamique de l'incidence de la pauvreté montre que le phénomène n'a pas évolué de la même façon pour chacune des régions administratives dans le temps :

- **Région de Kayes**

Pour la région de Kayes l'incidence de la pauvreté a suivi une évolution quelque peu surprenante dans le temps. En effet d'environ 60% en 1988 elle a connue une nette amélioration jusqu'à un niveau de 45% en 1994 mais s'est totalement empiégée en atteignant un niveau de près de 68% en 2001. Pourrait-on penser que le retour constaté de beaucoup d'immigrés « notamment ceux de France » au bercail s'est soldé par une nette diminution de revenus entre 1994 et 2001, et qui se serait traduit par une hausse de la pauvreté d'une population qui jouissait d'un apport remarquable en transferts réguliers d'argent ? De même pourrait-on penser que l'arrêt du flux migratoire vers la France a été un phénomène aggravant la pauvreté dans cette région .

- **Région de Koulikoro**

Pour la région de Koulikoro l'incidence de la pauvreté est croissante avec le temps de 1988 à 2001 en passant par 1994. Comme pour Kayes, cette croissance de l'incidence de la pauvreté au fil du temps devrait attirer beaucoup l'attention des décideurs sur ces deux régions . En fait cette région manque d'infrastructures malgré les apparences . Elle est à la porte du Sahel et connaît un flux migratoire notamment vers Bamako et l'Afrique Centrale.

- **Région de Sikasso**

Bien que restant une des régions dont l'incidence de pauvreté est la plus élevée en 2001 après celle Koulikoro, la région de Sikasso observe une timide régression de son incidence de pauvreté dans le temps. En effet restée pratiquement au même niveau (autour de 84% pour les années 1988 et 1994) cette région a vu son incidence de pauvreté se situer au niveau de 82% environ. La cotoniculture a montré des limites certaines au regard de l'évolution du coût des intrants, du crédit et des cours mondiaux ; la combinaison de ces facteurs affecte l'indice de pauvreté de la région qui connaît également des flux migratoires notamment vers la Côte d'Ivoire.

- **Région Ségou**

En terme de réduction de l'incidence de la pauvreté la région de Ségou présente une situation meilleure que celle de Sikasso en passant d'environ 84% pour les années 1988 et 1994, à 65% pour l'année 2001. Cette région est également affectée par les problèmes liés en partie à la crise du secteur coton ; toutefois les investissements de la CAN-2002 ont eu un effet revigorant sur l'économie locale.

- **Mopti**

L'incidence de la pauvreté dans cette région évolue en dents de scies car étant la plus élevée en 1988 (90%) elle est revenue en dessous de Sikasso en 1994 (77%) pour ensuite remonter jusqu'à environ 78% en 2001. On peut supposer que Mopti est affectée par l'assèchement et l'ensablement de sa sève nourricière (le fleuve Niger), l'activité de pêche, la riziculture et l'artisanat y étaient florissants.

- **Tombouctou**

A Tombouctou on constate une nette diminution de l'incidence de la pauvreté entre l'année 1988 et les années 1994 et 2001 (74% en 1988 contre 58% et 54% respectivement en 1994 et 2001). La taille des ménages (plus modeste) l'activité commerciale le plus souvent informel explique en partie la meilleure tenue d'une région apparemment enclavée et désertique. Les actions salutaires sont en cours en matière de maîtrise de l'eau et d'agriculture irriguée.

• Région de Gao

Pour la région de Gao (entendre par là les actuelles régions de Gao et de Kidal) on constate une diminution assez sensible de la pauvreté entre 1988 (66%) et 2001 (48%). Cette région présente quelques similitudes avec Tombouctou, bien que moins enclavée.

• Région de Kidal

Au niveau de Kidal une analyse de l'évolution dans le temps serait prématurée car les données ne sont disponibles que pour l'année 2001 où le niveau de l'incidence tournait autour de 34%. Le développement de l'élevage, de l'artisanat et du maraîchage peut aider à infléchir la pauvreté dans cette région enclavée.

• District de Bamako

Le district de Bamako reste de loin 2 à 3 fois moins pauvre que les régions à incidence plus élevée comme Koulikoro, Sikasso et Mopti en 2001. Il est à noter que pour 1988 et 1994 le District de Bamako reste de loin l'entité administrative la moins pauvre. Ceci peut se comprendre, car Bamako capitale du pays est le centre administratif, économique et culturel.

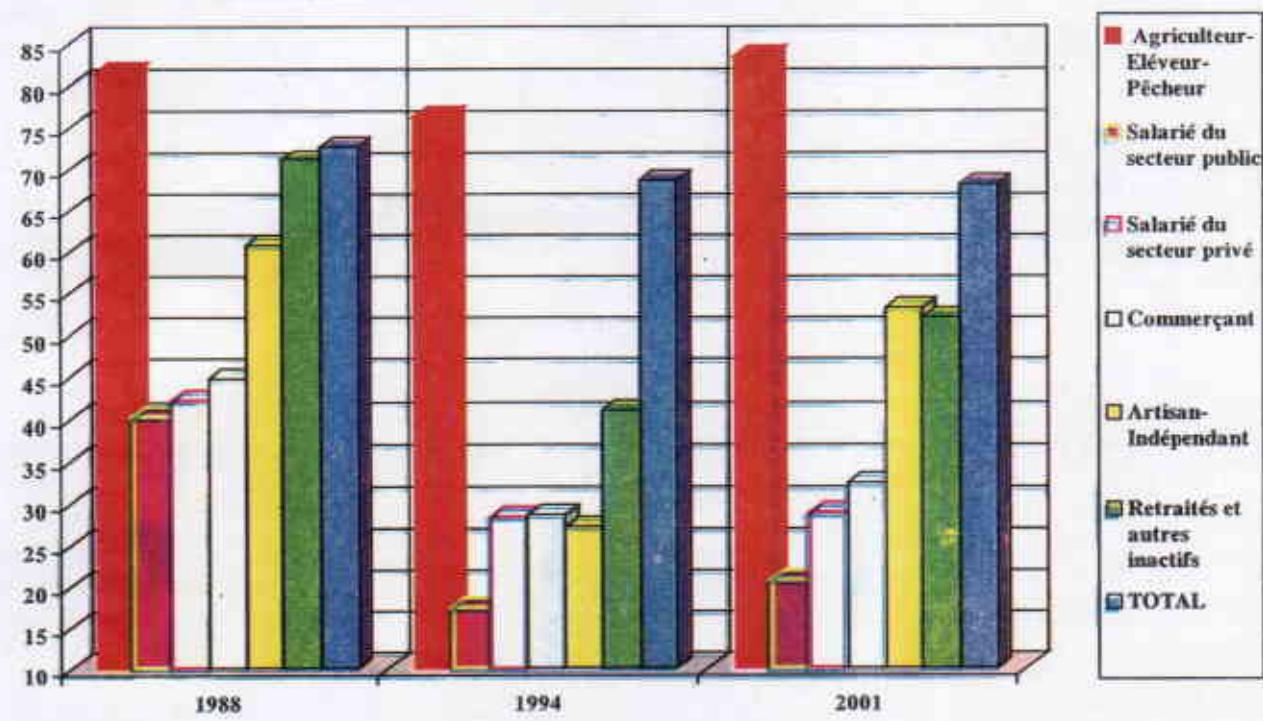
5.2 NIVEAUX DE PAUVRETE SELON LES DIMENSIONS D'ANALYSE NON PRISES EN COMPTE : PAUVRETE PAR GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

Tableau 4 : Incidence et contribution par Groupe socio-économique du Chef de ménage : 1988, 1994 et 2001

Groupe socio-économique du Chef de ménage	Incidence			Contribution relative			Contribution absolue		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Agriculteur-Eléveur-Pêcheur	81,53	76,27	83,50	75,58	93,07	78,76	54,94	64,07	53,77
Salarié du secteur public	40,18	17,38	20,86	04,20	00,75	01,57	03,06	00,52	01,07
Salarié du secteur privé	42,10	28,33	28,95	00,78	00,71	01,03	00,57	00,49	00,70
Commerçant	44,74	28,60	32,48	03,76	01,20	04,68	02,73	00,82	03,19
Artisan-Indépendant	60,86	27,23	53,29	09,02	01,45	02,92	06,56	01,00	01,99
Retraités et autres inactifs	71,26	40,96	52,11	06,64	02,81	11,03	04,83	01,94	07,53
TOTAL	72,69	68,84	68,26	100,00	100,00	100,00	72,68	68,84	68,26

Source : ODHD - 2005

Figure 3 : Incidence de la pauvreté par Groupe Socio-Economique du Chef de ménage



La pauvreté monétaire est très accentuée de 1988 à 2001 au niveau des populations vivant dans des ménages dont le Chef de ménage est agriculteur, éleveur ou pêcheur avec un niveau supérieur à 75% (81% en 1988 contre environ 84% en 2001). Les « artisan-indépendant » viennent marquer le pas en pauvreté (61% en 1988 contre 53% en 2001) après les Retraités-inactifs (71% en 1988 et 62% en 2001). Cette situation des artisans peut s'expliquer comme suit :

- une grande partie des commerçants évolue entre le secteur formel et informel ;
- hormis l'agriculture, l'artisanat est le plus gros pourvoyeur d'emploi au Mali ;
- depuis 1994, année de la dévaluation, ce secteur a connu un regain d'activité en mettant sur le marché des produits de consommation courante (chaussures, vêtements, articles ménagers, menuiserie, etc.) et contribuant à une réduction de la pauvreté des ménages en milieu urbain.
- en milieu rural également, c'est l'artisan qui est sollicité pour la fabrication et la réparation de l'outil de travail (daba, charrue, etc.)

VI PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE DANS L'ANALYSE DES RESULTATS

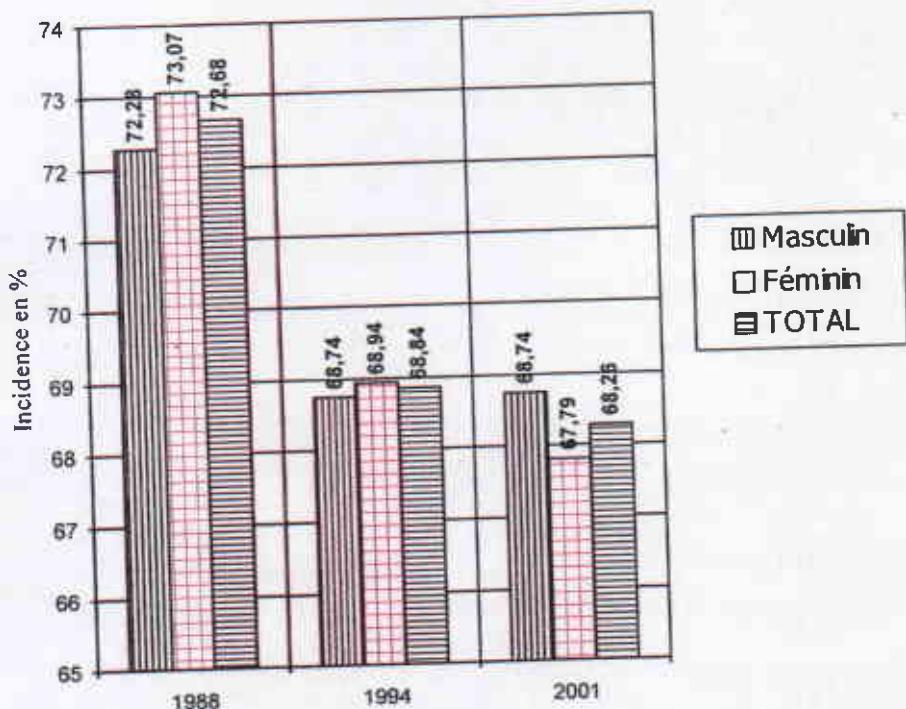
6.1 INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR SEXE

Tableau 5 : Incidence et contribution de la pauvreté par sexe

Sexe	Incidence			Contribution relative			Contribution absolue		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Masculin	72,28	68,74	68,74	48,10	49,44	50,05	34,96	34,04	34,16
Féminin	73,07	68,94	67,79	51,90	50,56	49,95	37,72	34,80	34,10
TOTAL	72,68	68,84	68,26	100,00	100,0	100,0	72,68	68,84	68,26

Source : ODHD - 2005

Figure 4 : Evolution de l'Incidence de la pauvreté par sexe



En 1988 la pauvreté est légèrement plus accentuée chez les femmes que chez les hommes, pendant qu'elle est pratiquement au même niveau en 1994 pour les deux sexes. Enfin on constate un renversement de tendance en 2001 car la pauvreté chez les femmes est moins accentuée que chez les hommes. Le fait que le Gouvernement a créé un Ministère pour la promotion de la femme après 1994, expliquerait-il que les actions jusqu'à lors menées envers les femmes ont sensiblement diminué l'état de pauvreté de cette couche de la population ?

A signaler également l'incidence des micro crédits sur l'émancipation économique des femmes.

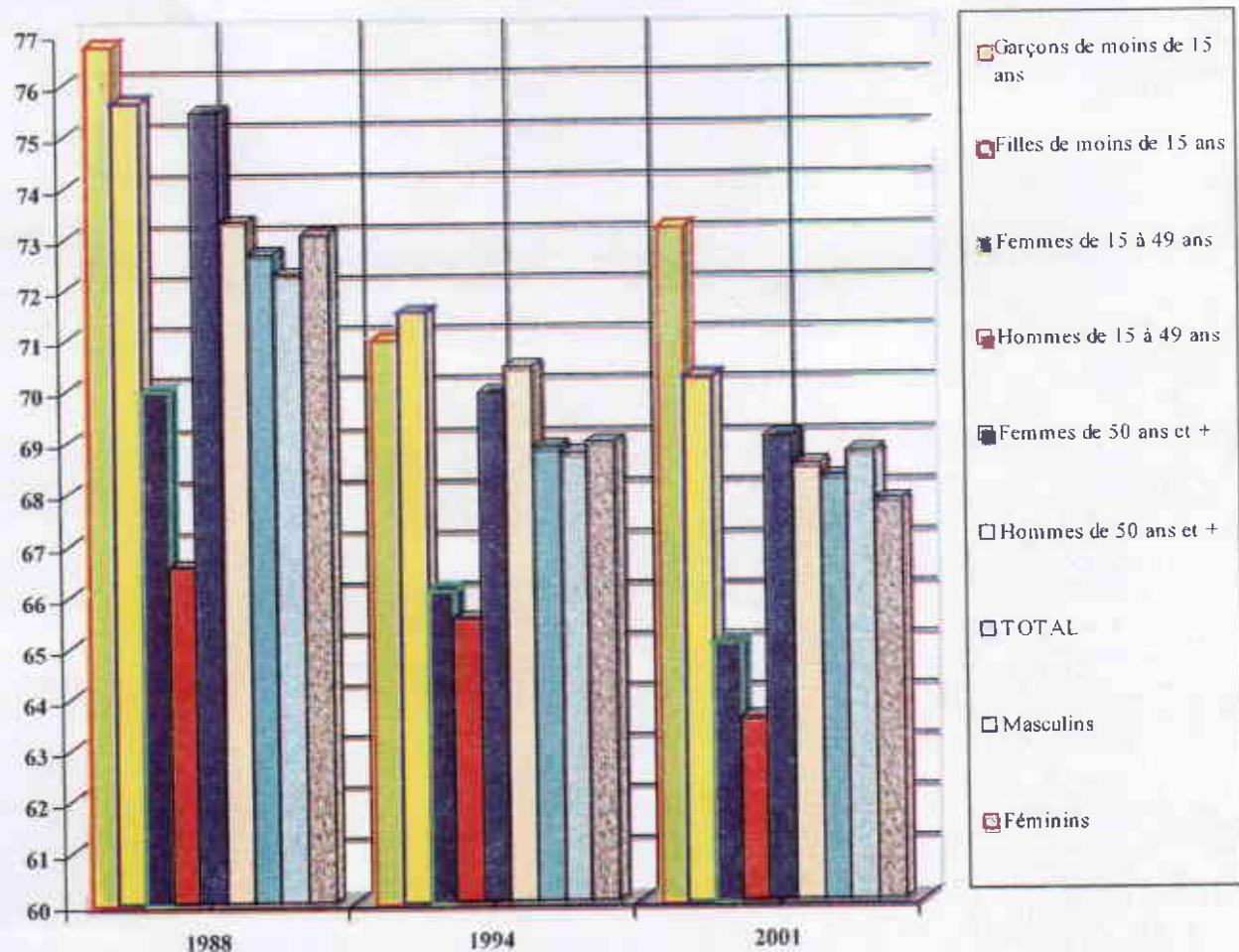
6.2 INCIDENCE ET CONTRIBUTION DE LA PAUVRETE PAR GENRE DE PERSONNES

Tableau 6 : Incidence et contribution de la pauvreté par genre de personnes en 1988, 1994 et 2001

Genre	Incidence			Contribution relative			Contribution absolue		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Garçons de moins de 15 ans	76,78	71,04	73,26	23,97	24,49	25,44	17,42	16,86	17,37
Filles de moins de 15 ans	75,68	71,55	70,27	23,19	23,57	22,87	16,85	16,23	15,61
Femmes de 15 à 49 ans	70,01	66,12	65,06	22,68	21,79	21,56	16,48	14,99	14,72
Hommes de 15 à 49 ans	66,57	65,53	63,56	17,50	19,09	19,10	12,72	13,15	13,04
Femmes de 50 ans et +	75,44	69,91	69,04	06,03	05,19	05,52	04,38	03,57	03,77
Hommes de 50 ans et +	73,31	70,42	68,51	06,64	05,85	05,50	04,82	04,03	03,75
TOTAL	72,68	68,84	68,26	100,0	100,0	100,0	72,68	68,84	68,26

Source : ODHD - 2005

Figure 5 : Evolution de l'Incidence de la pauvreté par genre



La pauvreté est très accentuée dans les couches vulnérables comme les enfants de moins de 15 ans (filles et garçons), les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) et les personnes âgées (50 ans et + tout sexe confondu). Pour ces couches défavorables l'incidence est d'au moins 2/3 pour chacune d'entre-elles (environ 70%) contre 66% pour les hommes âgés de 15 à 49 ans. Par ailleurs il faut remarquer que le phénomène considéré par catégorie de personnes fait apparaître deux constats non négligeables :

- Les couches vulnérables comme les enfants de moins de 15 ans et les femmes en âge de procréer constituent la frange qui contribue le plus à l'état de pauvreté du pays. Leur contribution relative au phénomène de pauvreté dans le temps, de 1988 à 2001, est d'environ 70% contre 19% pour les hommes de 15 à 49 ans et 11% pour les personnes âgées de 50 ans et plus ;
- En matière de contribution relative à la pauvreté pour les tranches d'âges de moins de 15 ans et les personnes de 50 ans et plus il n'y a pas de grandes différences.

6.3 AMPLEUR ET CROISSANCE DE LA PAUVRETE AU MALI : INCIDENCE , PROFONDEUR ET SEVERITE (1988,1994 ET 2001)

En se limitant à un niveau d'analyse des proportions des différents indices de pauvreté monétaire au fil du temps, on ne traduit pas de façon détaillée l'évolution de l'ampleur du mal et de comment il est ressenti par sexe, région administrative, catégorie socioprofessionnelle et genre. Aussi faut-il illustrer le phénomène par des tableaux et graphiques en deux étapes ?

6.3.1 NIVEAU DE L'INCIDENCE, DE LA PROFONDEUR ET DE LA SEVERITE DE LA PAUVRETE AU MALI : 1988, 1994 ET 2001

• Niveau par sexe

Tableau 7 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par sexe

Sexe	Incidence			Profondeur			Sévérité		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Masculin	72,3	68,7	68,7	31,2	32,2	31,6	16,8	18,4	17,7
Féminin	73,1	68,9	67,8	31,3	32,4	31,2	16,7	18,6	17,5
TOTAL	72,7	68,8	68,3	31,2	32,3	31,4	16,8	18,5	17,6

Source : ODHD - 2005

La pauvreté reste toujours ressentie à très peu de différence près entre les hommes et femmes en ce qui concerne l'incidence , la profondeur et la sévérité. Elle est légèrement élevée au niveau des femmes que chez les hommes.

• Niveau par genre

Tableau 8 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par genre

Genre	Incidence			Profondeur			Sévérité		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Garçons de moins de 15 ans	76,8	71,0	73,3	34,0	34,0	34,2	18,5	19,6	19,4
Filles de moins de 15 ans	75,7	71,6	70,3	32,6	34,3	32,6	17,5	19,9	18,4
Femmes de 15 à 49 ans	70,0	66,1	65,1	29,6	30,4	29,7	15,8	17,2	16,7
Hommes de 15 à 49 ans	66,6	65,5	63,6	27,7	30,1	28,6	14,7	17,0	16,0
Femmes de 50 ans et +	75,4	69,9	69,0	32,7	32,9	31,7	17,7	18,9	17,6
Hommes de 50 ans et +	73,3	70,4	68,5	31,5	32,1	31,3	16,9	18,3	17,4
TOTAL	72,7	68,8	68,3	31,2	32,3	31,4	16,8	18,5	17,6

Source : ODHD - 2005

Ce sont les hommes âgés de 15 à 49 ans qui ressentent moins la pauvreté par rapport à l'ensemble des autres couches où le niveau des indicateurs est pratiquement homogène mais légèrement supérieur. En effet c'est la tranche d'âge par excellence où l'individu a la force et l'énergie nécessaire pour exécuter un travail générateur de revenu.

• Niveau par milieu de résidence

Tableau 9 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence			Profondeur			Sévérité		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Urbain	51,7	36,6	32,8	17,1	12,1	9,2	8,0	5,4	3,8
Rural	80,6	75,8	80,9	36,6	36,6	39,2	20,1	21,3	22,6
TOTAL	72,7	68,8	68,3	31,2	32,3	31,4	16,8	18,5	17,6

Source : ODHD - 2005

Le milieu rural ressent la pauvreté 2 fois plus que le milieu urbain en termes d'incidence. Quant à la profondeur et à la sévérité le milieu rural les ressent respectivement 3 fois à 4 fois plus que le milieu urbain. La pauvreté est donc essentiellement rurale.

• Niveau par région administrative

Tableau 10 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par région administrative

Région	Incidence			Profondeur			Sévérité		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Kayes	60,1	45,1	67,9	18,7	18,9	27,7	8,0	10,4	14,4
Koulakoro	61,5	74,0	83,5	21,2	39,8	44,9	9,1	25,6	27,8
Sikasso	83,9	84,6	81,8	37,9	42,2	42,4	20,1	24,8	25,5
Ségou	83,9	85,0	65,2	37,3	41,7	25,8	19,9	23,8	12,7
Mopti	90,0	71,5	78,5	49,8	30,6	38,7	31,5	16,1	22,5
Tombouctou	74,3	58,0	54,4	30,4	18,2	18,7	16,2	7,8	8,4
Gao	66,9	20,0	48,2	32,0	4,0	17,9	18,3	1,6	8,2
Kidal			34,0			9,0			4,1
Bamako	37,0	24,2	27,5	9,1	6,4	6,5	3,6	2,4	2,2
TOTAL	72,7	68,8	68,3	31,2	32,3	31,4	16,8	18,5	17,6

Source : ODHD - 2005

En ce qui concerne les régions administratives , Sikasso, Ségou et Mopti ont les indicateurs FGT les plus pauvres.

• Niveau par CSP (catégorie socioprofessionnelle) du chef de ménage

Tableau 11 : Indicateurs FGT en % en 1988, 1994 et 2001 par CSP du Chef de Ménage

CSP du Chef de ménage	Incidence			Profondeur			Sévérité		
	1988	1994	2001	1988	1994	2001	1988	1994	2001
Agriculteur-Éleveur-Pêcheur	81,5	76,3	83,5	36,9	36,8	40,6	20,2	21,3	23,4
Salarié du secteur public	40,2	17,4	20,9	11,4	4,4	6,4	5,1	1,7	3,0
Salarié du secteur privé	42,1	28,3	29,0	17,9	7,6	7,5	9,3	2,8	2,6
Commerçant	44,7	28,6	32,5	14,2	8,7	8,6	5,9	3,6	3,7
Artisan-Indépendant	60,9	27,2	53,3	24,5	7,8	21,2	13,1	3,2	11,0
Retraités et autres inactifs	71,3	41,0	52,1	25,7	12,9	21,1	12,2	5,9	10,8
TOTAL	72,7	68,8	68,3	31,2	32,3	31,4	16,8	18,5	17,6

Source : ODHD - 2005

Comme pour confirmer le fait que la pauvreté est essentiellement rurale, il ressort que ce sont les populations vivant dans les ménages dont les chefs sont agriculteurs - éleveurs ou pêcheurs, qui croupissent plus sous le poids de la pauvreté.

6.3.2

EVOLUTION DES INDICATEURS DE PAUVRETE MONETAIRE AU MALI : 1988, 1994 ET 2001

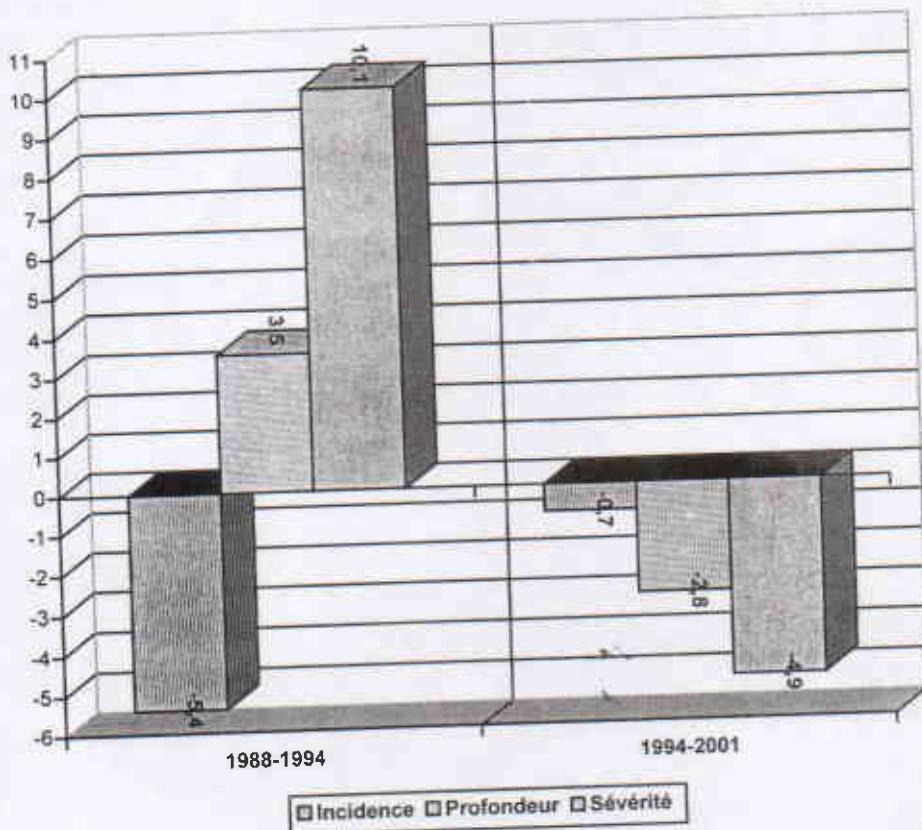
• Taux de croissance des indicateurs du FGT

Tableau 12 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001

	1988-1994	1994-2001
Incidence (Po)	-5,4	-0,7
Profondeur (P1)	3,5	-2,8
Sévérité (P2)	10,1	-4,9

Source : ODHD - 2005

Figure 6 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1998-1994 et 1994-2001



Pendant la période 1988-1994 nous constatons qu'en dépit d'une diminution de 5% de l'incidence de la pauvreté, la profondeur a augmenté de 3,5% pendant que la sévérité s'est empirée de 10%. Ce constat amer de l'accroissement de la profondeur et de la sévérité s'est inversé pendant la période 1994-2001. En effet on assiste à une diminution aussi bien de l'incidence que de la profondeur et de la sévérité dans un ordre respectivement croissant. Cette situation peut s'expliquer en partie par la mise en œuvre des filets sociaux après la dévaluation de 1994.

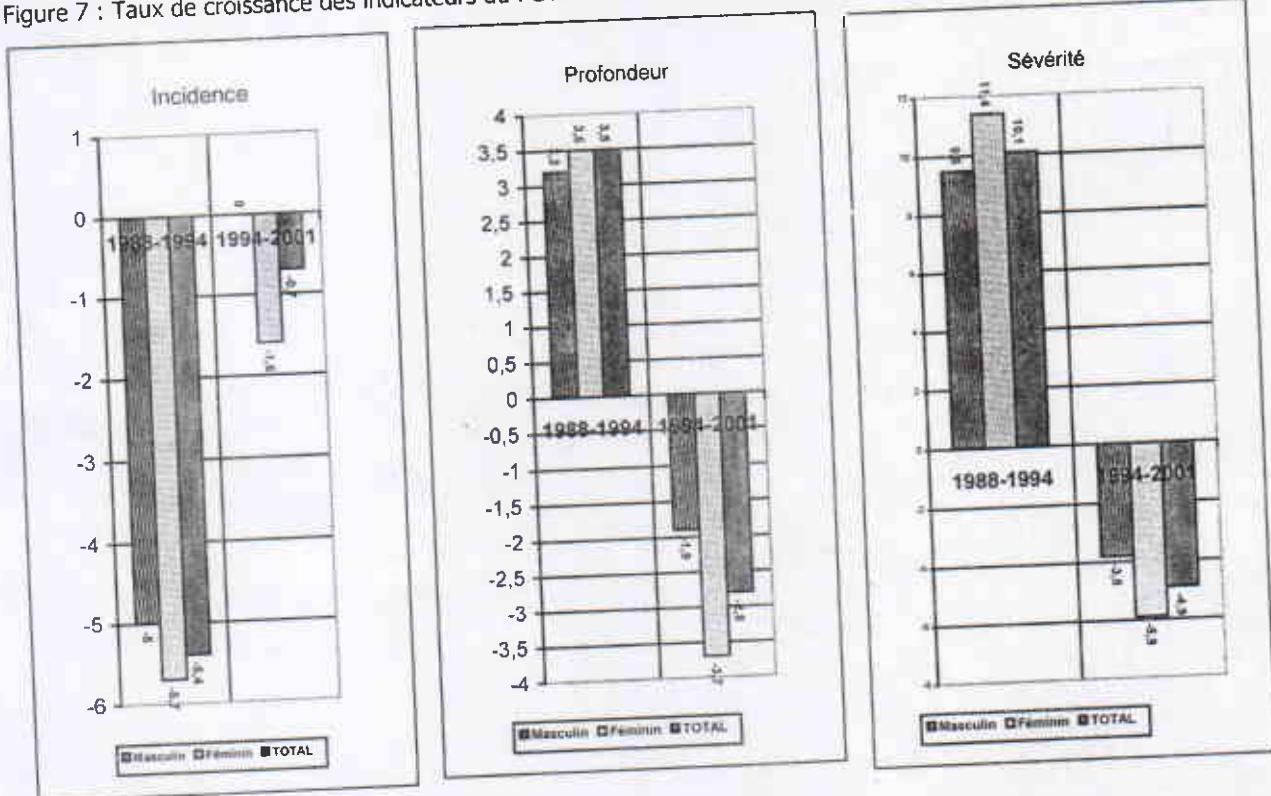
• Evolution par sexe

Tableau 13 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par sexe

Sexe	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001
Sexe	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001
Masculin	-5,0	0,0	3,2	-1,9	9,5	-3,8
Féminin	-5,7	-1,6	3,5	-3,7	11,4	-5,9
TOTAL	-5,4	-0,7	3,5	-2,8	10,1	-4,9

Source : ODHD - 2005

Figure 7 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par sexe



Nous constatons au vu des résultats ci-dessus ce qui suit :

- *Evolution de l'incidence de la pauvreté par sexe*
 - L'incidence de la pauvreté a connu une diminution 5 fois plus rapide dans la période 1988-1994 (-5,4%) par rapport à la période 1994-2001 (-0,7%)
 - En ce qui concerne les hommes cette incidence a connu une diminution de 5% de 1988 à 2001 tandis qu'elle est restée stationnaire (accroissement nul) pendant la période 1994-2001
 - Au niveau des femmes on constate une diminution 3 fois moins rapide de l'incidence de la pauvreté durant la période 1994-2001 (-0,7%) par rapport à celle de 1988-1994 (-5,6%)
- *Evolution de la profondeur et sévérité de la pauvreté par sexe*

La profondeur et la sévérité ont connu une hausse remarquable pendant la période 1988-1994 ; puis une amorce de diminution pendant la période 1994-2001. Ceci peut se traduire par la résultante des efforts engagés par le Gouvernement depuis son engagement à combattre la pauvreté à travers la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté ayant abouti à la mise en place d'un cadre unique de référence qu'est le CSLP.

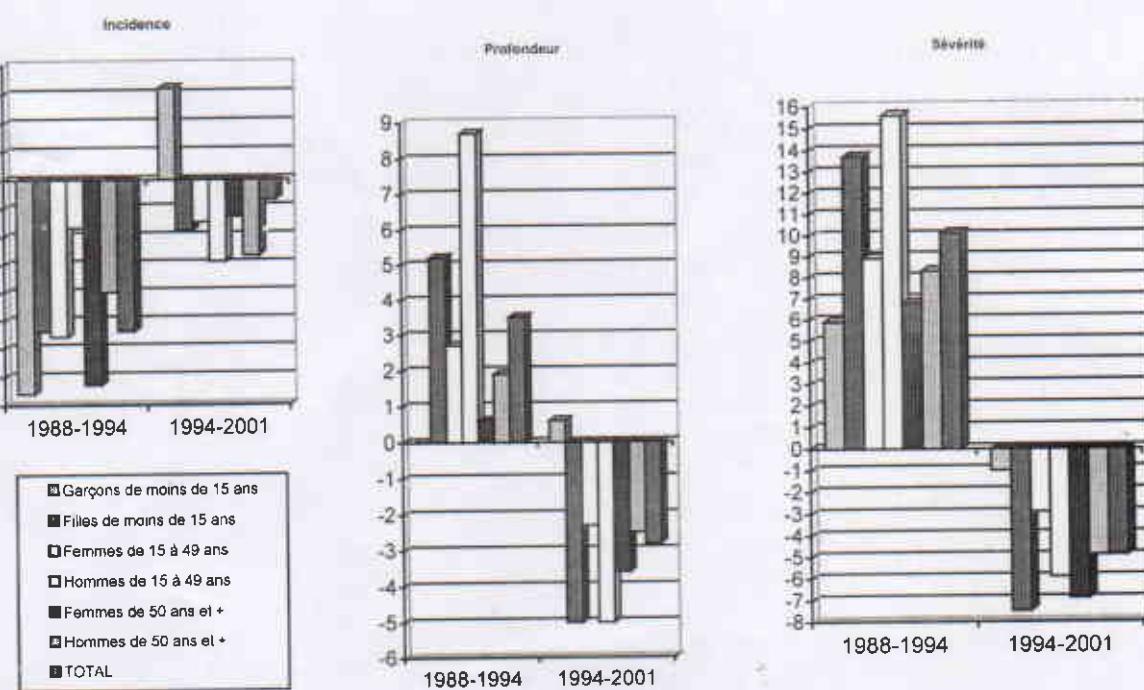
- **Evolution par genre**

Tableau 14 : Croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par genre

Genre	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001	1988-1994	1994-2001
Garçons de moins de 15 ans	-7,6	3,2	0,0	0,6	5,9	-1,0
Filles de moins de 15 ans	-5,4	-1,8	5,2	-5,0	13,7	-7,5
Femmes de 15 à 49 ans	-5,6	-1,5	2,7	-2,3	8,9	-2,9
Hommes de 15 à 49 ans	-1,7	-2,9	8,7	-5,0	15,6	-5,9
Femmes de 50 ans et +	-7,3	-1,3	0,6	-3,6	6,8	-6,9
Hommes de 50 ans et +	-4,0	-2,7	1,9	-2,5	8,3	-4,9
TOTAL	-5,4	-0,7	3,5	-2,8	10,1	-4,9

Source : ODHD - 2005

Figure 8 : Taux de croissance des indicateurs du FGT en % entre 1988-1994 et 1994-2001 par genre



- Pour ce qui est de l'incidence de la pauvreté d'une façon générale et sauf pour la catégorie « Garçons de moins de 15 ans », nous constatons une baisse généralisée de l'incidence de la pauvreté au niveau de chacun des groupes de personnes, mais plus accentuée dans la période 1988-1994 par rapport à la période 1994-2001. Ainsi le cas des « Garçons de moins de 15 ans » devrait faire l'objet de beaucoup de réflexions pour l'amélioration de leur bien-être car leur incidence de pauvreté s'est accrue de 3,4% de 1988 à 1994 contrairement à une baisse constatée dans la période d'avant et au niveau des autres couches.
- La profondeur et la sévérité ont connu une hausse entre 1988 et 1994, puis enfin une baisse généralisée de 1994 à 2001.

dépense par tête (Y) sur la consommation calorifique par tête (X) », qui constituent l'un des meilleurs outils actuels de cette mesure. Ainsi une exploitation plus rigoureuse des fichiers de l'EBC88 et de l'EMEP2001 (qui sont des données de « type enquêtes budget consommation ») donne les estimations consignées dans les tableau ci-dessous :

Tableau 27: Seuils de pauvreté par région administrative en FCFA

Région	1988		2001	
	Seuil en Fcfa par		Seuil en Fcfa par	
	Tête	Équivalent adulte	Tête	équivalent adulte
Kayes	147289	206091	156178	212806
Koulakoro	160386	224949	104879	144592
Sikasso	95248	138683	134513	190443
Ségou	109134	155916	145965	205374
Mopti	85457	115879	106212	148911
Tombouctou	151010	215302	186712	272082
Gao	196528	250412	231563	334345
Bamako	181354	254363	147812	204467
Kidal			202130	311391
Total	128504	181 213	147812	204467

Source : ODHD - 2005

Lorsque nous appliquons ces seuils il ressort des différences par région comme suit pour les années 1988 et 2001:

Tableau 28: Incidence en % par région administrative selon le revenu en 1998 et 2001

Région	1988		2001	
	Incidence en % selon le revenu par		Incidence en % selon le revenu par	
	Tête	équivalent adulte	Tête	équivalent adulte
Kayes	64,56	63,54	72,11	70,59
Koulakoro	72,67	71,49	74,15	71,13
Sikasso	63,89	66,12	78,74	78,54
Ségou	73,87	73,89	65,57	65,61
Mopti	71,37	69,77	63,79	63,18
Tombouctou	79,60	80,11	69,64	73,57
Gao	79,67	74,96	77,74	77,10
Bamako	53,04	52,98	28,53	32,95
Kidal			56,47	58,48
Total	68,83	68,48	66,71	66,53

Source : ODHD - 2005

La tendance constatée que les régions les plus arides sont plus pauvres en 1988 s'est plus ou moins estompée et on constate une nette diminution de l'incidence de la pauvreté pour ces dernières en 2001 qui se placent dans le même groupe que Sikasso, Koulakoro et Kayes avec au moins 70%. Les régions de Ségou et Mopti se dégagent comme relativement moins pauvres que le 1^{er} groupe et enfin Kidal (58%) et Bamako (33%) ferment la marche.

IX. RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Le constat qui s'impose est que malgré toute l'aide injectée et les stratégies conçues et développées sur les dix dernières années, l'incidence de la pauvreté au Mali n'a pas connu d'amélioration significative (68,84 % en 1994 à 68,26% en 2001) alors que pour la même période le PIB est passé respectivement de 979,4 milliards à 1930,3 milliards. Cette croissance a eu peu d'effet sur la diminution souhaitée de l'incidence de pauvreté. Ce qui pose à la fois le problème d'inégalité dans la répartition du fruit de la croissance et d'efficacité des stratégies et politiques en matière de réduction de la pauvreté .

Dans le même temps l'endettement du Mali est resté largement supérieur à la norme UEMOA. Par rapport au PIB la dette extérieure du Mali s'élevait à 114% environ en 1999 alors que la norme UEMOA était à 60%. Les seuls pays à respecter cette norme sont le Bénin et le Burkina-Faso. Aussi il est généralement admis que même avec les allégements successifs la dette malienne est devenue un handicap pour le développement. Certains n'hésitent pas à affirmer que l'aide est devenue paralysante pour l'économie nationale par les inerties qu'elle créé au niveau mental des cadres en ce qui concerne la conception et la conduite des politiques de développement. Le CSLP bien qu'il a le mérite de favoriser ou d'inciter à une redistribution équitable du fruit de la croissance à travers un renforcement de l'accès des populations aux services sociaux de base, n'a pu dégager une stratégie de nature à assurer un niveau optimum d'investissement pouvant garantir une croissance soutenue de l'économie malienne.

Au Mali, il existe une frange de la population disposant d'une capacité réelle d'épargne et d'investissement . La question est de savoir comment amener cette frange à adopter une attitude positive en faveur de l'investissement. Nous pensons que les pouvoirs publics disposent d'au moins quatre leviers essentiels:

- la fiscalité sur le capital investi et le revenu du capital ;
- l'amélioration du cadre juridique réglementaire des affaires ;
- la lutte contre la fraude, la contre-bande et la corruption ;
- l'amélioration des infrastructures (transport et télécommunications)

Au regard de ces constats on ne peut que conseiller ce qui suit :

9.1. En matière de politiques sectorielles

- privilégier en matière d'infrastructure et de désenclavement intérieur, autant que possible les travaux à haute intensité de main d'œuvre et introduire une clause de préférence nationale pour les entreprises de BTP ;
- déclarer la décennie de désenclavement intérieur après celle de l'extérieur, afin d'assurer la fluidité des échanges intérieurs ;
- moderniser l'agriculture et l'élevage pour faciliter la formation primitive du capital conduisant à des investissements agro-industriels ;
- favoriser l'émergence de sociétés coopératives de location et de vente de matériel agricole afin d'améliorer le niveau d'équipement des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs;
- faciliter l'accès à la propriété foncière des exploitants agricoles ;
- diversifier et moderniser l'agriculture à partir des quatre sous-produits (riz, maïs, karité, coton) pour parvenir à un équilibre et une complémentarité avec les sous-secteurs de l'élevage;
- améliorer le niveau de bien-être des populations rurales par la conception d'un modèle type d'habitat qui respecte l'environnement;
- pérenniser les acquis du CSLP en matière de santé et d'éducation, en veillant à garantir l'utilisation réelle de ces services par la population (en effet proximité ne veut pas dire accessibilité),

- mettre l'accent sur la formation professionnelle ;
- pérenniser les acquis du PNE et du PEJ en matière d'emploi en mettant l'accent sur l'artisanat et le monde rural à travers les travaux à haute intensité de main-d'œuvre ;
- encadrer et équiper les artisans afin d'en faire de véritables entrepreneurs modernes ;
- régler le problème d'électricité à l'horizon 2025 par la conception d'un plan national d'électrification qui tienne compte de l'utilisation de toutes les sources conventionnelles et renouvelables d'énergie ;
- privilégier le concept de plan indicatif d'industrialisation sur 20 ans pour l'ensemble des huit régions du pays et du District de Bamako en mettant l'accent sur les spécificités de chacune d'elles et les solutions alternatives de financement (secteur public, secteur privé, étranger) ;
- faire une large diffusion du plan indicatif d'industrialisation afin de permettre une appropriation de son plaidoyer par toutes les sensibilités nationales et étrangères (Etat, Elus locaux, Secteur privé national et étranger, Société civile) ;
- dans les schémas d'urbanisation veiller à l'érection de marchés modernes et multifonctionnels qui participent à la modernisation de l'économie.

9.2. En matière de politiques macro-économiques

- Créer un Service Central de Sélection de Projets (SCSP) pour une meilleure programmation et une meilleure utilisation des ressources (ce service prendra en compte les projets du CSLP, de l'AGOA, des OMD du NEPAD et du MCA) ;
- Observer une prudence en matière de nouveaux engagements financiers internationaux ;
- assurer une mobilisation plus accentuée de l'épargne intérieure pour financer le développement (emprunts publics, bons de trésor, fiscalité intérieure plus orientée sur la promotion de la production nationale ,mise en œuvre des instruments de la politique monétaire) ;
- pérenniser les acquis de la table ronde des Partenaires au Développement du Mali, de Genève ;
- renforcer la transparence et la moralisation dans la gestion des deniers publics ;
- veiller à la sécurisation financière et matérielle des agents de l'Etat ;
- encourager l'épargne privée par la fiscalité;
- adopter un code des investissements modulable selon les régions et les capacités réelles de création d'emplois ;
- faire de l'IEC intensive et permanente pour amener les populations locales à intégrer l'idée de prise en main de leur propre développement ;
- introduire dans le système éducatif de base l'enseignement du concept de développement ;
- dans le cadre de la modernisation de l'économie et de l'augmentation des ressources fiscales, mener une action rigoureuse pour l'intégration progressive du secteur informel dans le secteur moderne ;
- dans le domaine des échanges intracommunautaires UEMOA-CEDEAO, le Mali peut prendre l'initiative de provoquer un forum économique de la complémentarité afin de mieux dessiner l'architecture des échanges dans la sous-région ;
- en matière d'industrialisation assurer un minimum de protection indispensable à l'essor économique des industries naissantes ;
- mettre en avant le rôle du secteur privé créateur de richesses et d'emplois par le biais de l'investissement . Pour ce faire prendre des mesures énergiques dans le domaine monétaire, fiscal, et des financements par appel public à l'épargne ;
- sécuriser les opérateurs privés par la mise en place d'un environnement juridique réglementaire propice aux affaires ;
- éclairer davantage les décideurs dans la compréhension du phénomène de lutte contre la pauvreté à travers une étude détaillée des thèmes suivants : i) le rôle de l'artisanat dans la lutte contre la pauvreté ; ii) l'accès des pauvres aux services financiers décentralisés ; iii) la place de l'enseignement supérieur et technique dans la lutte contre la pauvreté ; iv) l'accès à

l'énergie, facteur de lutte contre la pauvreté ; v) la maîtrise des ressources en eau, vecteur essentiel de lutte contre la pauvreté.

9.3. En matière de financement et de politique monétaire

- réorienter la politique monétaire et du crédit en fonction des potentialités réelles de l'économie nationale, notamment par le soutien conséquent aux sources de la croissance. En effet le déséquilibre de la balance des paiements d'un pays est toujours dû à une insuffisance de la politique monétaire intérieure. S'il n'est pas purement transitoire, c'est que la politique monétaire intérieure n'a pas réagi de façon appropriée. En effet, la persistance du déséquilibre prouve que le pays n'a pas appliqué la politique monétaire qui s'impose. Par ailleurs la surliquidité des banques maliennes qui dans le schéma de l'UEMOA sont exportatrices nettes des capitaux est révélatrice des distorsions qui peuvent exister entre les besoins de financement de l'économie nationale et les intérêts attendus de la rentabilité économique immédiate ;
- créer des banques populaires pour aider efficacement à soutenir l'économie locale et par conséquent lutter contre la pauvreté. Il s'agit, de créer une banque coopérative pour chaque région et de les fédérer au niveau national ;
- assurer la transition des Systèmes Financiers Décentralisés vers des fédérations régionales et nationales pour pérenniser leurs acquis ;
- créer des structures de financement à moyen et long termes, ainsi que de fonds de garantie pour les investissements ;
- assurer la transformation de la BIM (Banque Internationale du Mali) en Banque des Maliens de l'Extérieur par un transfert de l'actionnariat.
- dans la perspective de la création d'une banque régionale de solidarité, transformer l'actuelle BMS en Banque Malienne pour le développement de l'artisanat et de l'hôtellerie à l'instar de ce qui se fait au Maroc et en Tunisie (On ne le dira jamais assez, le crédit est le moteur de l'économie ; en effet avec à peine 20% de sa population ayant accès aux services bancaires le potentiel économique du Mali est forcément en veilleuse).

ANNEXES

I POPULATION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Code	Libellé	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
101	Population totale en milliers d'habitants	8 464	8 648	8 832	9 013	9 191	9 365	9 811	9 969	10 243	10 524	10 813	11 111
	Total												
	Hommes	4 133	4 225	4 316	4 405	4 492	4 576	4 856	4 934	5 070	5 209	5 352	5 500
	Femmes	4 331	4 423	4 516	4 608	4 699	4 789	4 955	5 035	5 173	5 315	5 461	5 611
102	Densité de Population (Hb/Km ²)	6,8	7,0	7,1	7,3	7,4	7,6	7,90	8,03	8,25	8,48	8,71	8,95
103	% Population Totale Féminine	51,17	51,15	51,13	51,12	51,13	51,14	50,50	50,51	50,50	50,50	50,50	50,50
104	% de la population urbaine	24,9	25,5	26,1	26,6	27,3	27,6	28,122	28,64	29,17	29,70	30,24	30,80
105	Taux d'accroissement naturel	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,7	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
106	Taux d'accroissement moyen	2,1	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,2	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
107	Indice synthétique de fécondité	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8
108	Taux de natalité (pour 1000)	43,1	43,1	43,1	43,1	43,1	43,1	43,1	48,7	48,7	48,7	48,7	48,7
109	Taux de Mortalité Infantile (pour 1000)	123	123	123	123	123	123	123	113	113	113	113	113
110	Taux de Mortalité Juvenile (pour 1000)	131	131	131	131	131	131	131	131	131	131	131	131
111	Taux de Mortalité Infanto-Juvenile (pour	238	238	238	238	238	238	238	229	229	229	229	229
112	Espérance de vie à la naissance	56,8	56,8	56,8	56,8	56,8	56,8	56,8	62,5	62,5	62,5	62,5	62,5
113	Age au 1 ^{er} mariage					16		16					17

Sources : DNSI-CPS-OBSERVATOIRE DU DHD
 * Les chiffres globaux de population sont les données provisoires du RGPH 98 tandis que la structure par Age est obtenue à partir des chiffres de projections de données issues du document de "Perspectives de Population du RGPH 87" : Données statistiques non élaborées par les services producteurs

115 . Evolution de la pauvreté sur l'ensemble du Mali : 1988, 1994, 1996, 1998 et 2001 (Evolution de l'incidence (P0), de la profondeur (P1) et de la sévérité (P2))

	P0	P1	P2	Variation par an en %		
				P0	P1	P2
National	72,7	31,2	16,7			
	68,8	46,9	26,9	-5,4	50,3	61,1
	71,6	48,4	28,4	4,1	3,2	5,6
	69,0	31	17,3	-3,6	-36,0	-39,1
	68,3	31,4	17,6	-1,0	1,3	1,7
Urbain	51,7	17,1	8			
	36,6	33	14,8	-29,2	93,0	85,0
	40,6	33,9	15,6	10,9	2,7	5,4
	36,3	12,1	5,5	-10,6	-64,3	-64,7
	26,2	9,2	3,8	-27,8	-24,0	-30,9
Rural	80,6	36,6	20,1			
	75,6	48,3	28,1	-6,2	32,0	39,8
	78,3	50,0	29,8	3,6	3,5	6,0
	76,0	35,1	19,8	-2,9	-29,8	-33,6
	73,8	39,2	22,6	-2,9	11,7	14,1

Source: OBSERVATOIRE DU DHD

116 Evolution de l'incidence (P0), de la profondeur (P1) et de la sévérité (P2) de la pauvreté selon les régions administratives pour les années 1988, 1994, 1996, 1998 et 2001.

		P0 %	P1 %	P2 %	Variation en %		
					P0	P1	P2
Kayes	1988	60,6	18,7	7,9			
	1994	45,1	18,9	10,4	-25,6	1,1	31,6
	1996	52,6	21,2	11,5	16,6	12,2	10,6
	1998	50,1	19,4	10,3	-4,8	-8,5	-10,4
	2001	67,8	27,7	14,4	35,3	42,8	39,8
Koulikoro	1988	61,6	21,2	9,1			
	1994	74	39,8	25,6	20,1	87,7	181,3
	1996	76,5	41,7	26,7	3,4	4,8	4,3
	1998	74,9	39,6	24,9	-2,1	-5,0	-6,7
	2001	83,5	44,9	27,8	11,5	13,4	11,6
Sikasso	1988	83,9	37,9	20,1			
	1994	84,6	42,2	24,8	0,8	11,3	23,4
	1996	84,4	44	26,6	-0,2	4,3	7,3
	1998	82,7	41,6	24,6	-2,0	-5,5	-7,5
	2001	81,8	42,4	25,5	-1,1	1,9	3,7
Ségou	1988	83,8	37,3	19,9			
	1994	85	41,7	23,8	1,4	11,8	19,6
	1996	73,9	31,4	16,4	-13,1	-24,7	-31,1
	1998	70,4	28,9	14,6	-4,7	-8,0	-11,0
	2001	65,2	25,8	12,7	-7,4	-10,7	-13,0
Mopti	1988	90	49,7	31,5			
	1994	71,5	30,6	16,1	-20,6	-38,4	-48,9
	1996	90,4	43,7	24,4	26,4	42,8	51,6
	1998	88,6	40,9	22,1	-2,0	-6,4	-9,4
	2001	78,5	38,7	22,5	-11,4	-5,4	1,8
Tombouctou	1988	74,3	30,4	16,2			
	1994	58	18,2	7,8	-21,9	-40,1	-51,9
	1996	68,2	20,2	8,3	17,6	11,0	6,4
	1998	60,8	17,6	7	-10,9	-12,9	-15,7
	2001	54,4	18,7	8,4	-10,5	6,2	20,0
Gao : Y compris Kidal	1988	66,8	32	18,3			
	Ville de Gao	20	4	1,6			
	Ville de Gao	26,1	6,2	2,1	30,5	55,0	31,3
	Ville de Gao	22,9	5	1,7	-12,3	-19,4	-19,0
Région de Gao seulement	2001	48,2	17,9	8,2			
Kidal	1988						
	1994						
	1996						
	1998						
	2001	34	8,9	4,1			
District de Bamako	1988	37	9,1	3,6			
	1994	24,2	6,4	2,4	-34,6	-29,7	-33,3
	1996	27,7	7,3	2,8	14,5	14,1	16,7
	1998	23,9	6,2	2,4	-13,7	-15,1	-14,3
	2001	27,5	6,5	2,2	15,1	4,8	-8,3

Source: OBSERVATOIRE DU DHD

117 Indice de développement humain en 1994, 1996 et 1998

Régions	1994	1996	1998	Variation en % Entre 1996 et 1998
Kayes	0,277	0,308	0,340	10,39
Koulikoro	0,250	0,285	0,317	11,23
Sikasso	0,212	0,283	0,308	8,83
Ségou	0,208	0,264	0,288	9,09
Mopti	0,193	0,236	0,251	6,36
Tombouctou	0,235	0,241	0,259	7,47
Gao	0,230	0,292	0,315	7,88
Bamako	0,393	0,526	0,588	11,79
Mali	0,251	0,309	0,333	7,77

Source: OBSERVATOIRE DU DHD

118 Indicateur de pauvreté humaine (IPH)

	1996	1998
Niveau de l'indicateur (IPH) en %	58,18	56,30
Déficit de longévité ou probabilité de décéder avant 40 ans en %	30,30	40,75
Privation d'accès à l'éducation ou population adulte analphabète en %	77,00	70,90
Déficit de conditions de vie en % :	47,40	48,00
dont privation d'accès à l'eau potable en %	51,70	54,00
privation d'accès aux services de santé en %	66,00	60,00
privation d'accès bonne aliment/nutrition en %	24,50	30,10

Source: OBSERVATOIRE DU DHD

II SANTE

Code	Libellé	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
201	% d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre la rougeole	40	51	46	52	57	56	70		53	61	64	72
202	% d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTCP1	63	77	63	76	79	74	90		76	83	97	
203	% d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le DTCP3	33	46	39	49	53	52	65		52	61	74	79
204	% d'enfants de 0 à 11 mois vaccinés contre le BCG	69	77	67	80	79	76	90		113			
205	Taux de mortalité infantile (0 à 1 an) pour 1000	123	123	123	123	123	123	123		229			
206	Taux de mortalité infanto-juvénile (- de 5 ans) pour 1000					237,50				131,7			
207	Taux de mortalité juvénile (1 à 14 ans) pour 1000					131,10				582,0			
208	Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)	577,00				577,00	577,00	582,0		10,5			
209	Part du Budget de l'état alloué à la Santé en %	5,28	4,81	4,69	7,26	8,24	7,19	7,19					
210	Principales causes de morbidité : Incidence en % (Source: SIS)								64,48	53,25		72,96	
	1. Paludisme								12,99	10,81		11,61	
	2. Infections respiratoires aiguës (IRA)								17,02	12,75		15,59	
	3. Traumatismes, plaies et brûlures								15,88	11,02		12,36	
	4. Maladies diarrhéiques								1,88	0,17		0,03	
	5. Rougeole								2,86	2,58		2,14	
	6. Malnutrition protéino-calorique								0,03	0,02		0,01	
	7. Tétanos								2,61	1,76		2,75	
	8. Urétrite aiguë												

: Données statistiques non élaborées par les services producteurs

VAT1 : Vaccin antitétanique Dose 1 (Il s'agit des femmes enceintes fréquentant les PMI)

VAT2 : Vaccin antitétanique Dose 2 (Il s'agit des femmes enceintes fréquentant les PMI)

PMI : Protection Maternelle et Infantile

 Liste d'indicateurs différente de celle de la période d'après (c'est-à-dire après 1996)

Sources : DNSI-CPS-OBSERVATOIRE DU DHD,CNI,EDS II

III ALIMENTATION ET NUTRITION

Code	Libellé	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	0/02	02/03	03/04
301	Production brute de céréales par habitant (en Kg)	289	212	256	276	241	240	227	252	290	217	245	234	307
302	Production disponible de céréales par habitant (en Kg)	232	168	205	221	193	188	179	199	230	175	188	184	241
303	Importations de céréales par habitant (en Kg)	9	7	3	7	11	12	10	8	11	11	23	24	12
304	Taux de couverture alimentaire (disponibilités/besoins)	88	97	105	103	95	93	92	98	113	86	92	90	118

* : Données Prévisionnelles

Sources : CPS/MDRE-DIAPER III – OBSERVATOIRE DU DHD

Code	Libellé	1987	1989	1995/96
305	Taux de malnutrition chronique (0 - 3 ans) en %	24,40	27,10	32,80
306	Malnutrition aiguë (0-3 ans) en %	11,00	17,70	24,50
307	Insuffisance pondérale (0-3 ans) en %	31,00	42,90	43,30
308	Malnutrition maternelle en %			15,90
309	Obésité maternelle en %			8,40

: Données statistiques non élaborées par les services producteurs

Sources: DNSI,EDS II,ODHD

Code	Libellé	1995	1996	1997
310	Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire	6,66	15,22	10,50
	Extrêmement vulnérables		0,78	
	Hautement vulnérables		6,14	2,36
	Modérément vulnérables	6,66	8,31	8,15

: Données statistiques non élaborées par les services producteurs

Sources : SAP,PAM,ODHD

IV EDUCATION

Code	Libellé	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/ 01	01/02	02/03
401	Taux d'alphabétisation des adultes (15 - 54 ans) *	21,5	24,5	28,0	28,2	29,1	31,0				
402	Taux de scolarisation 1er cycle du fondamental	36,4	39,1	42,3	46,7	50,0	55,6	60,9	61,0	64,3	67,0
403	Taux de scolarisation 2 ^{ème} cycle du fondamental	12,7	13,6	13,9	15,8	17,9	20,3	22,2	24,3	27,7	30,0
404	Taux de scolarisation enseignement secondaire (en %)	3,2	3,8	4,2	6,0	6,4	7,2	7,9	9,5	9,5	10,3
405	Taux de scolarisation enseignement supérieur	1,4	1,6	1,6	2,2	2,1				3,4	
406	Taux de scolarisation des filles au premier cycle en %	27,9	31,4	33,4	36,5	40,3	46,0	50,0	50,0	50,0	56,4
407	Proportion des filles dans les élèves 1er cycle en %	38,0	40,0	39,0	40,0	41,0	41,0	41,0	41,0	42,0	42,7
408	Proportion des filles dans les élèves 2 ^{ème} cycle en %	34,1	34,5	34,2	35,0	35,0	35,0	36,0	36,0	36,0	36,0
409	Taux d'admission en 1 ^{ère} année (taux de recrutement) en %	37,2	37,1	38,4	45,6	47,1	40,6	39,53	49,98	50,31	53,0
410.0	Taux de redoublement (1er cycle)	30,5	20,3	18,0	16,5	17,9	19,9	18,8	19,0	16,7	19,8
410.1	Taux de redoublement des filles (1er cycle)	31,1	20,5	18,1	40,0	40,8	41,4	42,2	43,0	43,0	
411.0	Taux d'abandon en moyenne (1 ^{er} cycle)	5,8	3,8	2,8	2,0	2,6	1,4		2,1	4,2	4,8
411.1	Taux d'abandon des filles (1 ^{er} cycle)	6,1	4,6	3,6	11,3	10,4	9,2	7,1	9,6	10,2	10,4
412	% de femmes dans le personnel enseignant du fondamental	21,7	21,7	21,6	22,6	22,9	21,6	21,9	23,0	25,0	24,4
413	Coût par élève de l'enseignement fondamental 1er cycle (en Fcfa)		18991	19882	18470	17058	17058	15785	17058	15635	17206
414	Coût par élève de l'enseignement fondamental 2 ^{ème} cycle (en Fcfa)		544045	48099	45000	41776	41776	41040	41776	59473	58955
415	Coût par élève de l'enseignement secondaire Général (en Fcfa)		126308	145808	145094	144380	144380	161050	144380	140318	
416	Coût par élève de l'enseignement secondaire Technique (en Fcfa)		146535	159641	159558	159476	159476	157250	159476	138293	201870
417	Coût par élève dans l'enseignement supérieur (en Fcfa)		588799	432220	478570	524921	524921	397990	524922	449185	489678
418	Part du budget de l'état alloué à l'éducation nationale (en %)	20,50	21,2	22,7	23,4	24,04	24,73	26,13	26,62	29,96	33,0
419	Part du budget de l'éducation alloué au 1er cycle		40,0	43,0	41,0	39,02		36,05	45,12	32,0	32,38

: Données statistiques non élaborées par les services producteurs

Sources: CPS/EDUCATION – OBSERVATOIRE DU DHD

V a) EAU POTABLE ET ELECTRICITE

Code	Libellé	Niveau de l'Indicateur										
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
501	Taux de desserte en eau de robinet au Mali	7,9	9,3	8,6	5,6	5,9	6,5	6,8	5,9	6,4	7,9	8,3
502	Taux de desserte en eau de robinet de la population urbaine	30,5	35,8	32,3	37,3	20,1	21,9	48,1	49,7	50,9	47,5	49,2
503	Taux de desserte en eau de la population des centres EDM	18,1	18,3	22,6	26,3	26,7	28,4	12,9	13,3	13,6	12,7	13,2
504	% de maisons branchées en réseau AEP (*)	20,7	21,6	22,7	25,0							
505	Nombre de bornes fontaines fonctionnelles	774	864	910	953	1002	975	1220	1512	1512	1047	1097
506	Nombre de forages pour 400 Habitants en milieu rural	1,00	1,00	1,04	1,04			0,74	0,73	0,75	0,75	0,76
507	Taux de desserte en électricité de la population urbaine	7,2	7,6	8,3	8,8							
508	Evolution du nombre d'abonnés particuliers à l'électricité	27146	28926	30956	34797			71574	77335			113972
509	Taux de desserte en eau potable de la population des centres EDM	42,7	44,9	49,7	52,9	54,7	55,1	48,1	49,0			
510	Taux de desserte en eau potable milieu urbain et semi-urbain	33,2	34,6	37,8	40,0	41,0	42,4	55,5	57,4	58,7	57,1	59,0
511	Taux de desserte en eau potable totale du Pays	8,7	9,3	10,4	11,4	12,0	12,6	44,4	48,7	49,9	60,8	64,5

Source: CPS/MINES ET ENERGIE, OBSERVATOIRE DU DHD

 : Données statistiques non élaborées par les services producteurs

EDM : Energie du Mali AEP : Adduction en Eau Potable (*) : Il s'agit des 16 centres gérés par l'EDM

V b) TYPE D'AISANCE

Pourcentages de ménages possédant :

Code	Libellé	1987	1993	1995/96	2001
512					
	Chasse eau	1,3	Nd	0,9	8,7
	Latrines	51,8	63,7	68,5	68,3
	Autres	46,9	33,3	30,1	23,0
	Nombre de personnes par pièce	Nd	Nd	2,5	Nd

Source: DNSI, CPS/SANTE, OBSERVATOIRE DU DHD

V c) BIENS DURABLES DANS LES MENAGES (%)

Pourcentages de ménages possédant :

Code	Libellé	1994	1995	2001
513				
	Radio	52,7	56,2	68,7
	Télévision	6,7	8,4	14,1
	Frigo	2,8	3,0	4,7
	Vélo	35,0	37,2	44,1
	Moto	15,9	17,0	16,9
	Auto	4,0	2,7	3,2
	Charrette	30,6	32,4	37,8
	Aucun	ND	24	ND

Source: DNSI, CPS/SANTE, OBSERVATOIRE DU DHD

VI. MACROECONOMIE

Libellé	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PIB au prix courant (Md CFA)	712,1	979,4	1187,8	1320,2	1423,8	1596,1	1673,3	1744,3	1930,3	2181,6	2166,5
Consommation (Md CFA)	685,3	936,3	1133,0	1266,2	1222,3	1390,3	1505,6	1557,4	1692,9	1714,3	1803,2
Cons/PIB (en %)	96,2	95,6	95,4	95,9	85,8	87,1	90,0	89,3	87,7	78,6	83,2
Epargne brute(Md CFA)	102,1	188,8	195,6	198,1	315,3	316,0	278,3	284,7	334,2	569,3	464,2
Epargne brute/PIB (en %)	14,3	19,3	16,5	15,0	22,1	19,8	16,6	16,3	17,3	26,1	21,4
FBCF (Md CFA)	144,7	250,2	300,6	317,7	348,7	306,1	313,8	357,2	420,6	439,5	446,0
FBCF/PIB (en %)	20,3	25,5	25,3	24,1	24,5	19,2	18,8	20,5	21,8	20,1	20,6
Exportations (Md CFA)	130,0	224,7	260,0	264,7	361,6	366,2	376,4	430,6	578,5	660,3	575,9
Exportations/PIB (en %)	18,3	22,9	21,9	20,0	25,4	22,9	22,5	24,7	30,0	30,3	26,6
Importations (Md CFA)	226,6	421,2	491,8	487,2	486,2	498,3	544,4	619,0	756,8	680,5	695,0
Importations /PIB (en %)	31,8	43,0	41,4	36,9	34,1	31,2	32,5	35,5	39,2	31,2	32,1
Population en millions	8,6	8,8	9,0	9,2	9,4	9,6	9,8	10,0	10,2	10,5	10,7
PIB/Tête en 1000 FCFA	83	111	132	144	151	166	171	174	189	208	202
Solde opérations courantes (Md CFA)	-32,8	-50,7	-91,1	-80,3	-26,2	-38,7	-39,9	-33,3	90,7	158,6	92,3
Solde courant / PIB (en %)	-4,6	-5,2	-7,7	-6,1	-1,8	-2,4	-2,4	-1,9	4,7	7,3	4,3
Taux de Croissance réelle du PIB en %		4,0	1,8	6,7	4,9	8,1	5,7	-3,3	11,9	4,2	6,1
Déflateur du PIB		147	169	167	176	178	177	191	200	199	204
Incidence de pauvreté monétaire		68,8		71,6		69,0			68,3		

Indicateurs de pauvreté

Le seuil de pauvreté monétaire , au Mali, s'évalue en équivalent riz de la norme OMS de 2 450 kilocalories de besoin énergétique journalier d'un adulte suivant la formule:

$$Seuil = 1.5 \left(\frac{2450 \text{ kcal}}{3500 \text{ kcal/kg de riz}} \right) (365 \text{ jours}) (\text{Prix annuel moyen du kg de riz})$$

où la consommation alimentaire a été majorée de moitié pour prendre en compte les dépenses non alimentaires.

Quelle que soit la méthode d'estimation du seuil, celui-ci est à son tour utilisé dans la construction d'un ensemble d'indicateurs (Annexe1) de mesure de la pauvreté, suivant la formule générale (Foster-Greer-Thorbecke [1984]):

$$P_\alpha = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n \left(\frac{S - R_i}{S} \right)^\alpha = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n \left(1 - \frac{R_i}{S} \right)^\alpha$$

où:

- S est le seuil de pauvreté
- R_i est le revenu de la $j^{\text{ème}}$ personne pauvre
- N est la population totale
- n est le nombre de pauvres
- α est le degré d'aversion pour la pauvreté, $\alpha = 0, 1, 2$

α	P_α	Indicateur	Mesure
0	$P_0 = \frac{n}{N}$	Incidence de la pauvreté	La proportion de pauvres
1	$P_1 = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n \left(1 - \frac{R_i}{S} \right)$	Profondeur de la pauvreté	La distance au seuil de pauvreté, le revenu supplémentaire par pauvre pour atteindre le seuil de pauvreté sera de $P_1 S$, le pauvre disposant de $(1-P_1)S$
2	$P_2 = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n \left(1 - \frac{R_i}{S} \right)^2$	Sévérité de la pauvreté	La moyenne des carrés des écarts de pauvreté, écarts exprimés en proportion du seuil de pauvreté

L'indice Sen (M-F Jarret, F-R Mahieu [1998]) est un indicateur composite de ces P_α (P_0 et P_1) plus l'indice Gini de distribution des bas revenus (G):

$$Sen = P_0 (P_1 + G(1 - P_1)) = P_0 (P_1 + G - P_1 G)$$

L'IDH est construit à partir de trois composantes que sont l'indice (Iv) de l'espérance de vie à la naissance, l'indice (Ie) de l'éducation (alphabétisation des adultes et scolarisation des enfants) et l'indice (Ir) du revenu PPA par habitant :

Indice	Méthode de calcul	Significations
Espérance de vie	$Iv = \frac{E - E \text{ min}}{E \text{ max} - E \text{ min}}$	E Espérance de vie à la naissance Emin Espérance de vie minimum, 25 ans Emax Espérance de vie maximum, 85 ans
Education	$Ie = \frac{2}{3} \left(\frac{Ta - T_{a \text{ min}}}{T_{a \text{ max}} - T_{a \text{ min}}} \right) + \frac{1}{3} \left(\frac{Ts - T_{s \text{ min}}}{T_{s \text{ max}} - T_{s \text{ min}}} \right)$	Ta Taux d'alphabétisation des adultes Tamin Taux d'alphabétisation minimum, 0% Tamax Taux d'alphabétisation maximum, 100% Ts Taux de scolarisation Tsmín Taux de scolarisation minimum, 0% Tsmáx Taux de scolarisation maximum, 100%
Revenu	$Ir = \frac{\text{Log}(R) - \text{Log}(R \text{ min})}{\text{Log}(R \text{ max}) - \text{Log}(R \text{ min})}$	R Revenu par habitant Rmin Revenu minimum par habitant, 100 PPA Rmax Revenu maximum par habitant, 40 000 PPA
	$IDH = \frac{1}{3} (Iv + Ie + Ir)$	Indice de développement humain durable

L'indice de pauvreté humaine est plutôt une combinaison de 3 manques:

- L la longévité (risque de décéder avant 40 ans)
- A l'instruction (pourcentage d'adultes analphabètes)
- C l'accès à des conditions de vie décentes (pourcentage d'individus privés d'eau potable et d'accès à la santé plus pourcentage d'enfants de moins de 3 ans malnutris)

$$IPIH = \left(\frac{L^3 + A^3 + C^3}{3} \right)^{\frac{1}{3}}$$

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- François PERROUX** (....), L'Economie du Monde, Presse Universitaire
- ODHD/LCPM** (1998, 1999, 2000, 2003), Rapports nationaux sur le développement humain durable, Bamako-Mali
- République du Mali** (2002), CSLP final, 29 mai ; Bamako-Mali
- République du Mali** (2004), CSLP final : Rapport de première année de mise en œuvre , Avril 2004 ; Bamako-Mali
- République du Mali** (2004), CSLP final : Rapport de deuxième année de mise en œuvre , Novembre 2004 ; Bamako
- PNUD** (2002), Rapport Mondial sur le Développement Humain,
- DNSI** (1993), Mali Profil de Pauvreté, septembre 1993
- PNUD** (2004), Etat de la gouvernance au Mali, février 2004, Bamako/Mali
- DNSI** (2001), Enquête Malienne sur l'Evaluation de la pauvreté (EMEP), principaux résultats,
- DNSI-DNPD** (2002), Situation Economique et Sociale du Mali, Bamako-Mali